

cheminements

Sous la direction de François Antaya, Marilynne Brisebois et Marie-Ève Harton



REGARDS INTERDISCIPLINAIRES SUR LE QUÉBEC

Actes des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ

cheminements

REGARDS INTERDISCIPLINAIRES SUR LE QUÉBEC

Actes des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction de François Antaya, Marilyne Brisebois
et Marie-Ève Harton

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du
Fonds de recherche québécois - société et culture (FRQSC).

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant
(17^e: 2011 : Trois-Rivières, Québec)

Regards interdisciplinaires sur le Québec :
actes des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ

(Cheminements)

Textes des communications présentées lors des colloques tenus
en mai 2011 à Trois-Rivières et en mai 2012 à Québec.

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-921926-35-5

1. Québec (Province) - Conditions sociales - Congrès. I. Antaya, François, 1982- .
II. Brisebois, Marilyne. III. Harton, Marie-Ève. IV. Centre interuniversitaire d'études
québécoises. Colloque étudiant (18^e : 2012 : Québec, Québec). V. Titre. VI. Collection :
Cheminements (Québec, Québec).

HN110.Q8C46 2011 306.09714 C2013-941889-X

Conception graphique et mise en page Émilie Lapierre Pintal

Révision linguistique Solange Deschênes

© Centre interuniversitaire d'études québécoises
Tous droits réservés. Imprimé au Canada.
Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2014
ISBN 978-2-921926-35-5

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	
Organisation sociale	3
La radicalisation des syndicats catholiques	5
<i>Le cas de l'abbé Pierre Gravel et du Syndicat national catholique de l'amiante (1931-1935)</i>	
Alexandre Dumas	
« Droits des femmes » et « droits de l'homme », les limites de l'universalité	13
<i>La Ligue des droits de l'homme du Québec, 1963-1980</i>	
Marie-Laurence B. Beaumier	
Prisonniers : un cadre de vie totalement encadré	23
<i>Étude d'histoire du droit comparé entre la France et le Québec, XIX^e siècle</i>	
Carole Chabanon	
CHAPITRE 2	
Identités	31
Recensement et population canadienne-française	33
<i>Catégories, références et identités</i>	
Marie-Ève Harton	
Qu'est-ce qu'une femme et comment devrait-elle le devenir?	43
<i>Conflits intergénérationnels sur les modèles féminins durant la Seconde Guerre mondiale au Québec, 1939-1945</i>	
Éliane Trottier	
Jack l'éventreur et la presse québécoise	51
Gina Pilote	
CHAPITRE 3	
Territoire	61
Le territoire selon elles: expériences territoriales des femmes inuites	63
Laurence Simard-Gagnon	
Facteurs environnementaux et réseaux d'eau, Arthabaska et Victoriaville, 1880-1934	73
Caroline Garneau	

INTRODUCTION

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons les actes des 17^e et 18^e colloques du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) tenus à Trois-Rivières en mai 2011 et à Québec en mai 2012. Le colloque étudiant du CIEQ vise à favoriser la diffusion du savoir et à enrichir la formation des étudiants et des étudiantes qui en sont membres. En continuité avec ces objectifs, la publication des actes de colloque, dans la collection «Cheminements», peut être considérée comme un tremplin pour la recherche universitaire. Elle permet notamment à une relève prometteuse en études québécoises de s'initier à la rédaction et à la publication d'articles scientifiques et d'élargir la diffusion de ses réflexions et de ses résultats de recherche.

Le CIEQ est formé de deux constituantes, les centres de l'Université Laval et de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il regroupe plus d'une quarantaine de chercheurs et de chercheuses et environ 200 étudiants et étudiantes provenant d'universités et de collèges québécois, canadiens et étrangers. Leurs travaux s'allient à trois grands axes de recherche : les populations et leurs milieux de vie, les institutions et les mouvements sociaux et la culture québécoise.

Avec la collection «Cheminements», le CIEQ offre à ses membres un espace de réflexion interdisciplinaire ouvert aux travaux des étudiants et des étudiantes des deuxième et troisième cycles. Les actes des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ témoignent d'ailleurs de la vitalité de la relève en études québécoises. Dans ce numéro, huit textes ont été regroupés dans trois grands volets : l'organisation sociale, les identités et le territoire.

Le premier volet portant sur l'organisation sociale s'amorce par un article d'Alexandre Dumas traitant du syndicalisme catholique québécois dans les années 1920 et 1930. Il propose une étude de l'action de l'abbé Pierre Gravel, fondateur du Syndicat national catholique de l'amianté à Thetford Mines. Dans le second article, Marie-Laurence B. Beaumier propose une réflexion critique sur le principe d'universalité qui sous-tend la défense des droits de l'homme au Québec, entre 1963 et 1980. De façon plus particulière, elle s'intéresse à l'évolution des préoccupations de la Ligue québécoise des droits de l'homme dans une perspective de genre. Ce volet est complété par un article de Carole Chabanon portant sur l'emprisonnement. Elle compare des milieux carcéraux français et québécois du XIX^e siècle et s'interroge sur la capacité de l'encadrement carcéral à priver totalement les prisonniers de leur liberté.

Le second volet, centré autour du thème des identités, commence par un article de Marie-Ève Harton où elle met en évidence les visées politiques et sociales des recensements au XIX^e siècle. Elle démontre, par l'analyse de deux discours issus de la recension de 1891, comment le recensement fut un outil de construction de références identitaires au Canada français. Ensuite, Éliane Trottier analyse les discours sur l'identité féminine dans la presse québécoise durant la Seconde Guerre mondiale. Elle montre comment la participation de jeunes femmes à l'effort de guerre a provoqué un conflit générationnel autour de la définition de l'identité féminine. Enfin, Gina Pilote analyse le traitement accordé par la presse québécoise aux homicides commis par le célèbre tueur

en série Jack l'éventreur. Elle met en évidence les représentations sociales issues du traitement journalistique québécois de l'un des cas d'homicides les plus médiatisés de l'époque victorienne.

Dans le premier article du troisième et dernier volet, consacré au territoire, Laurence Simard-Gagnon propose une lecture critique des représentations véhiculées en matière d'expériences territoriales et de genre chez les Inuits. Elle met en évidence le fait que les concepts traditionnels occidentaux font fi de l'occupation de l'espace par les femmes inuites. Le deuxième texte, rédigé par Caroline Garneau, porte sur l'implantation de réseaux d'eau distincts dans les villes d'Arthabaska et de Victoriaville entre 1880 et 1934. L'auteure montre comment le contexte environnemental, à la fois naturel et urbain, a joué un rôle déterminant dans le développement de ces réseaux.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les auteurs et toutes les auteures d'avoir répondu à cet appel de publication. C'est grâce à leur volonté de communiquer leurs résultats de recherche et à leur persistance dans la rédaction et la révision de leur manuscrit qu'à vu le jour cette cinquième édition des actes de colloque étudiant du CIEQ. Nous remercions également les membres des comités organisateurs des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ, les directeurs du CIEQ, Donald Fyson et Yvan Rousseau, ainsi que les professeurs et les professeuses qui ont soutenu leurs étudiants et leurs étudiantes dans la préparation de leur communication et de leur article. Enfin, nous remercions tout particulièrement Émilie Lapierre Pintal, Étienne Rivard et Arnaud Bessière dont l'expertise et le soutien ont été indispensables.

Bonne lecture!

François Antaya
Marilyne Brisebois
Marie-Ève Harton



CHAPITRE 1

Organisation sociale



La radicalisation des syndicats catholiques

Le cas de l'abbé Pierre Gravel et du Syndicat national catholique de l'amiante (1931-1935)

Alexandre Dumas

Doctorant en histoire, Université McGill

Alexandre Dumas est détenteur d'une maîtrise en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il est doctorant en histoire à l'Université McGill sous la direction de John E. Zucchi. Ses recherches portent sur les relations entre l'Église catholique et l'État québécois dans les décennies précédant la Révolution tranquille.

Les syndicats catholiques ont connu des débuts difficiles au Québec en raison de leur attitude conciliante et de leur propension à travailler de concert avec les chefs d'entreprises contre les syndicats laïques¹. Les premiers syndicats catholiques, apparus dans les

années 1910, sont dirigés par des prêtres qui prêchent la bonne entente entre les ouvriers et les patrons. Il va sans dire que cette attitude ne convient pas aux ouvriers qui aspirent à de meilleures conditions de travail. Dans les années 1920 et 1930, les syndicats catholiques se radicalisent progressivement et s'engagent dans un réel combat pour obtenir des conventions collectives². Quel rôle a joué le clergé dans cette évolution? Selon la thèse de Jacques Rouillard, l'Église catholique a grandement influencé le développement des syndicats catholiques par des contributions financières considérables et en exigeant des compagnies avec qui elle traitait qu'elles accordent le

1. J. Rouillard, 2004, p. 51-53.

2. *Ibid.*, p. 58-60.

monopole aux syndicats catholiques³. La radicalisation des syndicats serait quant à elle due davantage aux organisateurs laïques⁴. Mais à quel point cette explication est-elle générale? Le cas de l'abbé Pierre Gravel et du Syndicat national catholique de l'amiante présente une évolution fort différente.

Pierre Gravel a joué un rôle déterminant dans l'histoire du syndicalisme dans l'industrie de l'amiante. Ses activités dans ce domaine ont pourtant été peu couvertes et sont peu présentes dans l'historiographie. Son passage à Thetford Mines est bien décrit par Romain Dubé et Ginette Lessard dans le livre *Thetford Mines à ciel ouvert : histoire d'une ville minière*⁵, bien que le passage lui étant consacré ne compte que trois pages. Fernand Dumont accorde également quelques pages à l'œuvre syndicale de l'abbé Gravel dans son article sur l'histoire du syndicalisme dans le collectif *La grève de l'amiante*⁶. Dans les deux cas, il s'agit d'un récit plus descriptif qu'analytique. L'histoire du Syndicat de l'amiante mérite d'être explorée tant elle semble singulière dans l'historiographie. Son développement et surtout sa radicalisation n'ont pas été assurés par un organisateur laïque comme dans le cas de la plupart des syndicats catholiques, mais par son aumônier et fondateur.

À l'époque où le Syndicat de l'amiante est fondé, l'action sociale catholique en est encore à ses premières armes. Nive Voisine et Nicole Gagnon expliquent que seulement une trentaine de prêtres œuvrent dans ce champ nouveau en 1930, à titre d'aumôniers de syndicats, de directeurs d'action sociale, de missionnaires diocésains de tempérance, etc.⁷ De nombreux vicaires occupent tout de même à temps partiel des responsabilités dans ce domaine. Le clergé québécois manifeste longtemps une approche prudente dans le champ social. À la fin du XIX^e siècle, au moment où le pape Léon XIII publie l'encyclique *Rerum Novarum* sur la question ouvrière, l'ensemble du clergé québécois demeure convaincu que «la question sociale ne se pose pas au Canada⁸». Seule une poignée de prêtres sont allés étudier à Rome et en sont revenus imprégnés de la doctrine de Léon XIII. En 1926, l'abbé Maxime Fortin, aumônier général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, affirme que la plus féroce opposition aux syndicats vient du clergé lui-même et que la plupart des prêtres com-

battent les syndicats, qu'ils soient catholiques ou non⁹. C'est donc un clergé bien conservateur dans l'ensemble qu'on lance dans l'aventure sociale.

La présente étude vise à présenter la singularité du Syndicat national catholique de l'amiante et de son aumônier. Nous avons ici affaire à un prêtre profondément engagé dans l'action sociale, qui fonde son propre mouvement ouvrier et qui préside lui-même à sa radicalisation. Nous posons donc l'hypothèse, appuyée ici par les archives du syndicat et de son fondateur, que le développement des syndicats catholiques n'a pas relevé d'un mouvement général encadré par l'Église, mais qu'il a été en certains endroits le fruit d'initiatives personnelles.

Le Cercle ouvrier de Thetford

Deux regroupements se sont disputé la participation des ouvriers à Thetford Mines au cours de la Première Guerre mondiale: l'Union internationale et l'Union catholique des ouvriers mineurs de Thetford. La première était un syndicat laïque et agressif. La deuxième était confessionnelle, conciliante et avait été fondée dans le but de freiner l'activité des organisateurs laïques. La lutte constante entre les deux syndicats a eu tôt fait de désintéresser complètement les ouvriers. D'abord, le syndicat catholique collaborait avec les patrons dans le but de couper l'herbe sous le pied à l'Union internationale. De son côté, l'Union internationale s'est vue complètement incapable d'obtenir quelque concession que ce soit pour améliorer les conditions de travail de ses membres. Le résultat est que les ouvriers se sont désaffiliés rapidement et ont perdu toute sympathie pour les syndicats¹⁰. La première expérience syndicale à Thetford a donc été un échec.

L'abbé Pierre Gravel arrive à Thetford Mines le 17 mai 1924. Il découvre rapidement que la vie n'est pas facile pour les ouvriers des mines. Malgré les bons salaires que leur a apportés la relative prospérité des années 1920, les conditions demeurent difficiles: longues journées de travail, instabilité d'emploi, conditions d'hygiène déplorable, risque élevé d'accidents graves ou mortels, etc.¹¹ Gravel a été initié à la question ouvrière par Alexandre Nunesvais, père supérieur de Saint-Vincent-de-Paul venu de France à la fin du XIX^e siècle et qui a tenté de sensibiliser le clergé canadien aux enseignements de Léon XIII sur la question sociale¹². Alors qu'il collaborait à *L'Action catholique*, Gravel avait également tenté de sensibiliser ses confrères à la question ouvrière en diffusant les enseignements du père Nunesvais¹³. Maintenant en compagnie

3. J. Rouillard, 1973, p. 236-239.

4. *Ibid.*, p. 249.

5. R. Dubé, 1994, p. 275-333.

6. F. Dumont, 1956, p. 123-163.

7. N. Voisine et N. Gagnon, 1984, p. 124-125.

8. *Ibid.*, p. 192-193.

9. M. Fortin, 1927, p. 28-29.

10. J. Rouillard, 1973, p. 195-199.

11. M. Vallières, 1989, p. 126-129.

12. R. Brodeur et B. Caulier, 1990, p. 387.

13. «La question ouvrière», *L'Action catholique*, 3 août 1918.

des ouvriers des mines, Gravel souhaiterait mettre ces idées en pratique, mais sait que le contexte local est peu favorable à l'idée syndicale. Une œuvre d'éducation semble nécessaire pour la réintégrer.

L'abbé Maxime Fortin et le père Joseph-Papin Archambault ont attribué l'échec de la première vague des syndicats catholiques à l'absence d'une élite ouvrière pour diriger et encadrer l'action syndicale. Cette élite, formée par la doctrine sociale de l'Église, permettrait de convertir les unions internationales en syndicats nationaux et catholiques. C'est la raison pour laquelle l'abbé Fortin et le père Archambault lancent, respectivement à Québec et à Montréal, la formation de cercles ouvriers. Sous la direction des aumôniers et à la lumière des encycliques papales sur la question sociale, les travailleurs discutent du droit d'association, du droit de propriété, du socialisme, de la notion de salaire juste, etc.¹⁴ Peu de temps après la formation de ces cercles, plusieurs syndicats modifient leur constitution pour inclure la présence d'un aumônier à leurs réunions.

Le 27 octobre 1931, Gravel emboîte le pas à l'abbé Fortin et au père Archambault en fondant le « Cercle ouvrier de Thetford ». Il aurait préféré ressusciter immédiatement l'ancien syndicat, mais les ouvriers n'étaient pas réceptifs et même les curés de Thetford s'opposaient à l'idée¹⁵. Il ne s'agit donc pas ici de « convertir » une union internationale déjà existante, mais d'amener les ouvriers à désirer la fondation d'un nouveau syndicat. Les réunions sont avant tout des réunions de discussion. L'aumônier-directeur éduque ses membres en s'inspirant des encycliques papales et de la doctrine sociale de l'Église. Des professionnels viennent donner des conférences sur les conventions collectives, le communisme, le féminisme, les « trusts », la vie familiale, etc.¹⁶ Le Cercle ouvrier de Thetford est une excellente tribune pour l'abbé Gravel, qui l'utilise pour diffuser ses idées politiques. Il y dénonce l'échec du capitalisme, la dictature des trusts et la vente des ressources naturelles aux intérêts étrangers.

L'approche de Gravel semble différer de celle de l'abbé Fortin et du père Archambault, puisqu'il ne semble pas espérer former une élite dans le milieu. L'abbé Gravel, qui porte le titre d'aumônier-directeur, occupe trop d'espace dans le cercle pour prétendre créer une élite ouvrière qui prendrait elle-même le futur syndicat en main. Il semble au contraire bien déterminé à garder la tête du mouvement. Il est convenu que « M. l'abbé Pierre Gravel fait toujours partie des délégations du Cercle ouvrier¹⁷ ».

Remarquons ici la mention du nom de l'abbé sans préciser sa fonction d'aumônier. En 1934, Gravel rencontre lui-même et seul le surintendant de la Mine Asbestos Corporation afin de le convaincre de faire cesser le travail du dimanche¹⁸. Les fonctions de l'abbé Gravel dépassent donc fortement celles des autres aumôniers de syndicat, dont le rôle doit normalement se limiter aux questions d'ordre moral et religieux¹⁹. Le Cercle ouvrier et le Syndicat de l'amiante ont d'ailleurs la particularité d'avoir un « aumônier-directeur » plutôt qu'un simple aumônier.

L'abbé Gravel poursuit sa « formation » auprès des ouvriers pendant un peu plus de trois ans. Le progrès du Cercle est considérable. Alors que trente membres seulement participaient aux activités du Cercle lors de la fondation le 27 octobre 1931²⁰, le nombre s'élève à 518 en décembre 1932²¹, puis à 1 100 en février 1935²². Le 7 avril, les membres votent l'incorporation du Cercle selon la Loi sur les syndicats professionnels et leur affiliation à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Le syndicalisme est officiellement de retour à Thetford Mines.

L'action syndicale à Thetford

En consultant les procès-verbaux du Cercle ouvrier de Thetford et du Syndicat de l'amiante, on remarque que les dirigeants des syndicats entrent rarement en contact avec ceux des compagnies. Lorsque cela arrive, les demandes n'ont souvent rien d'extravagant. On suggère d'adopter le salaire hebdomadaire²³, de ne plus employer deux membres d'une même famille afin d'obtenir un partage du travail plus équitable en ces temps de chômage²⁴ et de ne plus embaucher d'hommes demeurant en dehors de la ville²⁵. La demande la plus radicale soumise aux gérants des compagnies est de remplacer les pelles mécaniques par des ouvriers. Le Cercle met l'accent sur les effets bénéfiques que pourrait avoir cette mesure sur la crise, puisqu'elle augmenterait le pouvoir d'achat de la masse

14. J. Rouillard, 1981, p. 39.

15. F. Dumont, 1956, p. 136.

16. Voir les procès-verbaux contenus dans le Fonds Cercle ouvrier de Thetford inc.

17. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 17 juin 1934.

18. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 3 juin 1934.

19. J. Rouillard, 2004, p. 53-55.

20. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 27 octobre 1931.

21. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance, du 22 janvier 1933.

22. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 24 février 1935.

23. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 3 octobre 1932.

24. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 27 novembre 1932.

25. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 15 octobre 1933.

ouvrière²⁶. N'ayant apparemment pas trouvé d'oreille réceptive auprès des gérants des mines, cette demande est ensuite transmise au premier ministre Taschereau lui-même afin qu'il use de son influence auprès des compagnies²⁷. La seule demande concernant les conditions de travail est adressée au gérant de la mine Johnson, à qui l'on demande de veiller à ce que les ouvriers aient toute l'eau nécessaire pour boire, expliquant que ce n'est pas toujours le cas²⁸. Les communications avec les dirigeants des compagnies demeurent occasionnelles.

Les procès-verbaux présentent un cercle ouvrier pacifique et peu revendicateur. Le premier président, Joseph Lessard, décrit l'union ouvrière comme un « instrument de concorde et de pacification²⁹ ». Des gérants et des officiels des compagnies viennent parfois participer aux échanges et reçoivent un accueil courtois des membres et les compliments de l'aumônier. Lorsqu'il est traité du problème du manque d'eau à la mine Johnson, le secrétaire note que le gérant « n'est certainement pas au courant³⁰ ». La mesure ainsi présentée vise davantage à informer le gérant du problème plutôt qu'à formuler une véritable revendication. La bonne foi des patrons n'est apparemment pas remise en question.

Gravel insiste à de nombreuses occasions sur l'utilité du syndicat pour le patron. Une convention collective appliquée dans toute l'industrie rendrait service aux patrons « délicats », puisqu'elle éliminerait la concurrence injuste que leur livrent des industriels « sans conscience et sans cœur³¹ ». Le syndicat améliore le rendement des travailleurs puisqu'en retour des avantages qu'il demande au patron, il exige des preuves de compétence de chacun de ses membres³². Le syndicat officialise le rapport de réciprocité qui unit l'ouvrier et le patron. L'ouvrier consciencieux est mieux traité par son patron et le patron généreux obtient de son ouvrier un meilleur rendement³³. L'union ouvrière devrait ainsi théoriquement profiter à tous. Un tel discours donne l'impression que le syndicat

ne vise pas à faire la guerre au patron, mais au contraire à travailler de concert avec lui pour le mieux-être de l'entreprise.

Certaines mesures laissent cependant croire que l'entente entre patrons et syndiqués n'est pas aussi cordiale qu'elle y paraît. Le 1^{er} octobre 1933, un système de cartes d'admission est mis en place afin de contrôler les entrées aux réunions du Cercle³⁴. Deux semaines plus tard, un système de « gardes sentinelles » est instauré pour veiller aux entrées et à la sécurité des réunions³⁵. Le nombre de gardiens est rapidement augmenté à deux, puis à quatre l'année suivante³⁶. L'abbé Gravel met en garde ses membres contre « la critique qui se fait trop souvent contre l'aumônier et les officiers du cercle ouvrier³⁷ ». Alors qu'on se rapproche de l'incorporation du Cercle en syndicat catholique, le président Joseph Landry demande aux membres de se faire un devoir de garder le silence au sujet des assemblées, ce qui laisse supposer que certaines informations confidentielles ont été ébruitées³⁸. Bien qu'il ne s'agisse pas pour le moment d'un syndicat officiel, nous pouvons en déduire que certains patrons surveillaient d'un œil inquiet l'évolution du Cercle, dont l'effectif croissait de façon exponentielle. Le fait que les travailleurs s'en aperçoivent et prennent les mesures nécessaires pour contrer ces actions démontre que le Cercle ouvrier se tient bien loin de la confiance qu'affichait l'ancien syndicat catholique à l'égard du patronat.

Les interlocuteurs privilégiés du bureau de direction du Cercle ouvrier semblent être les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Sur ce plan, le Cercle suit la tendance que l'on observe au sein des syndicats catholiques, qui n'affiche pas envers l'État cette méfiance que l'on retrouve au sein des syndicats internationaux³⁹. Sous la direction de l'abbé Gravel, le Cercle ouvrier est amené avant tout à jouer un rôle politique. Le bureau de direction écrit, au nom des membres, aux gouvernements pour leur demander de mettre en place un système d'allocations familiales⁴⁰, d'adopter l'heure solaire d'été⁴¹,

26. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 27 novembre 1932.

27. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 30 avril 1933.

28. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 11 mars 1934.

29. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 12 janvier 1932.

30. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 11 mars 1934.

31. Fonds Pierre Gravel, Plans de conférences, Conférence au lac Noir et à Asbestos le 11 août 1935 et à Thetford le 13 août 1935.

32. « L'abbé Gravel au syndicat des employés », *Le Soleil*, 15 février 1940.

33. « Nous avons le droit de survivre », *L'Action catholique*, 14 mai 1941.

34. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 1^{er} octobre 1933.

35. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 15 octobre 1933.

36. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 2 décembre 1934.

37. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 22 juillet 1934.

38. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 24 février 1935.

39. J. Rouillard, 2004, p. 64.

40. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 8 décembre 1931.

41. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 9 février 1932.

d'assurer un salaire minimal aux ouvriers en ces temps de crise⁴², d'imposer une taxe supplémentaire aux étrangers venant travailler à Thetford⁴³, de freiner l'immigration⁴⁴, etc. On fait également appel au gouvernement afin d'obtenir sa voix dans le cas d'un problème impossible à régler en négociant avec les dirigeants des compagnies. Par exemple, on demande au conseil municipal de mettre en place des mesures afin de faire diminuer le travail du dimanche plutôt que de s'adresser aux gérants eux-mêmes⁴⁵. Dans les derniers temps du Cercle ouvrier, qui se prépare alors à obtenir son incorporation en tant que syndicat professionnel, les demandes se font plus importantes. Le 2 décembre 1934, le Cercle demande au gouvernement provincial d'appliquer la Loi des pensions de vieillesse dans la province de Québec, d'établir la journée de huit heures avec salaire minimum pour tous les ouvriers de la province et de modifier la Loi sur les accidents du travail afin de dédommager davantage les accidentés⁴⁶. Dans la même séance, le Cercle décide d'envoyer une requête au ministre provincial du Travail, Charles-Joseph Arcand, afin qu'il serve d'intermédiaire entre le futur syndicat et les patrons des mines dans le but d'établir une convention collective appliquée à toute l'industrie de l'amiante.

Le Cercle semble donc mettre beaucoup plus d'espoir dans l'action du gouvernement que dans celle des patrons des mines pour améliorer leur situation. C'est l'approche préconisée par l'abbé Gravel. Dans les temps de crise, la participation de l'État est plus que jamais justifiée : « Quand un gouvernement permet à des industriels de s'implanter chez nous, il devrait passer une législation qui, par ces temps de chômage et de substitution de la machine à la main-d'œuvre, ferait que nos ouvriers devraient être traités aussi bien que les machines⁴⁷. » Le syndicat vise davantage à porter les problèmes des travailleurs devant les gouvernements, qui seuls ont les moyens d'y mettre un terme définitivement, qu'à les présenter aux patrons, en qui l'on n'a guère confiance pour les résoudre.

Les ouvriers aux barricades

Le 7 avril 1935, les membres votent l'incorporation du Cercle selon la Loi sur les syndicats professionnels ainsi que leur affiliation à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Toutefois, la fondation du syndicat ne signifie pas que les choses vont en s'améliorant pour les travailleurs. Les patrons des mines refusent de négocier avec le nouveau syndicat et l'aumônier leur est de plus en plus désagréable. Celui-ci ne se contente pas de Thetford Mines et multiplie les conférences sur la cause ouvrière à Asbestos, Black Lake et East Broughton et encourage les travailleurs à se joindre au Syndicat de l'amiante. Cette union semble s'être réalisée, puisque le syndicat se réjouit en octobre d'avoir réuni à son assemblée « les délégués de tout le district minier de l'amiante des Cantons-de-l'Est⁴⁸ ». Toutefois, la croissance du nombre des syndiqués ne rend guère les patrons plus réceptifs. Le 11 septembre, une rencontre a lieu au ministère provincial du Travail entre le ministre Arcand, les représentants du syndicat et ceux des compagnies. Le premier ministre Taschereau est présent à la rencontre et appuie visiblement les dirigeants des compagnies. Malgré les promesses du ministre, qui avait garanti aux ouvriers le soutien du gouvernement dans leurs démarches pour l'obtention d'une convention collective, la rencontre n'aboutit à aucun résultat⁴⁹.

Le syndicat exprime son insatisfaction dans le procès-verbal de la réunion suivant la rencontre avec le ministre Arcand : « [...] mais malgré toutes les promesses qu'il est venue [*sic*] faire dans notre ville au cours de l'été dernier le Ministre du Travail s'est montrer [*sic*] impuissant en face des compagnies [...]»⁵⁰. Le 17 septembre, les gérants des mines reçoivent une lettre les invitant à venir rencontrer le bureau de direction du syndicat pour la signature d'une convention collective. La lettre est écrite d'un ton bien peu conciliant : « Nous vous avertissons que c'est la dernière démarche pacifique de notre part⁵¹. » Les compagnies refusent toujours de rencontrer les dirigeants syndicaux et le gérant de l'Asbestos Corporation Limited écrit au cardinal Rodrigue Villeneuve pour réclamer le départ de l'abbé Gravel. Selon cette lettre, l'abbé aurait fait en public la déclaration suivante : « Si l'on me rappelle de Thetford, les têtes des gérants de mines vont rouler dans le caniveau. Cette fois, nous sommes organisés et nous ne nous contenterons pas de les mettre dans le

42. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 11 décembre 1932.

43. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 8 janvier 1933.

44. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 3 décembre 1933.

45. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 20 mai 1934.

46. Procès-verbal du Cercle ouvrier de Thetford, séance du 2 décembre 1934.

47. « Nos devoirs sociaux », *Le Mégantic*, 18 mai 1933.

48. Procès-verbaux du Syndicat national catholique de l'amiante, séance du 6 octobre 1935.

49. F. Dumont, 1956, p. 141-142.

50. Procès-verbal du Syndicat national catholique de l'amiante, séance du 15 septembre 1935.

51. R. Dubé, 1994, p. 307.

train⁵²: le sang va couler⁵³.» Il est toutefois impossible de déterminer si l'abbé a prononcé de telles paroles. Cela démontre bien, cependant, à quel point l'aumônier paraissait dangereux aux yeux des gérants. Ce mot d'ordre que l'abbé Gravel adresse aux ouvriers laisse supposer une tension grandissante: «Quoi qu'il arrive, mes ouvriers, mes amis, tenez bon. N'abandonnez pas votre syndicat même si l'on essaie de vous faire peur, même si l'on vous menace, restez membres fidèles d'une organisation qui vous protège, vous défend et vous défendra jusqu'au bout⁵⁴.» Les patrons ne sont d'ailleurs pas les seuls que l'aumônier dérange. Le curé d'Asbestos, fortement opposé au syndicalisme, le prie en 1935 de cesser ses conférences sur son territoire et de bien vouloir rester chez lui⁵⁵. Gravel obtempère pendant un certain temps, mais il revient l'année suivante pour encourager les ouvriers à s'unir contre leurs patrons⁵⁶. C'est sur la scène politique que toute cette agitation va finalement s'exprimer.

Le Syndicat de l'amiante ne déclenchera aucune grève et n'usera apparemment d'aucun autre moyen de pression envers les gérants des mines sous la direction de l'abbé Gravel. Le seul coup d'éclat du syndicat se déroule à Asbestos. En septembre 1935, les ouvriers de l'ancien syndicat d'Asbestos se joignent au Syndicat de l'amiante. Le maire d'Asbestos, Guillaume Bélanger, était particulièrement désagréable aux yeux des travailleurs, pour qui ses sympathies allaient de toute évidence aux patrons. Au mois de décembre, deux cents ouvriers se présentent à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos pour demander sa démission. Le maire Bélanger ne se présentera pas à la réunion suivante du conseil de ville, tenue le 4 décembre. Les six échevins reçoivent alors une lettre du maire où il leur annonce sa démission, sans mentionner ses raisons. Les échevins refusent d'entériner la démission du maire, mais «un groupe de contribuables» les somme de l'accepter sur-le-champ: «Il coulerait du sang si la résignation n'était pas acceptée ce soir⁵⁷.» Selon Bélanger, le Syndicat de l'amiante est de toute évidence derrière ce coup d'éclat. Le 6 décembre, il fait la déclaration suivante à *La Tribune* de Sherbrooke: «J'ai été forcé par les syndicats catholiques des mines d'amiante de

Thetford Mines de donner ma démission. Depuis que les ouvriers de Thetford se sont introduits à Asbestos, ils prétendaient que je ne servais pas leurs intérêts⁵⁸.» L'abbé Gravel répond dans la presse que le Syndicat de l'amiante n'est pour rien dans la démission du maire, geste dont il reconnaît tout de même la sagesse⁵⁹. Nous ne pouvons affirmer hors de tout doute que Gravel et le Syndicat de l'amiante sont bien derrière ce coup de force. Toutefois, il serait douteux d'affirmer qu'il s'agit d'une action spontanée de la part des citoyens. Par ailleurs, aux élections du 20 janvier suivant, Guillaume Bélanger se présente à nouveau et n'est battu que par une majorité de 196 voix⁶⁰. Cela démontre que les 200 ouvriers qui se sont présentés à la salle de conseil pour réclamer sa démission ne représentaient pas un mécontentement général. Il est donc concevable qu'il s'agisse d'une intervention extérieure.

Gravel contre Taschereau

Quoi qu'il en soit, le séjour de l'abbé Gravel à Thetford Mines touche à sa fin. Le cardinal Villeneuve est resté sourd aux demandes des patrons des mines, mais il ne peut demeurer indifférent à l'engagement politique de Gravel. De façon générale, le clergé catholique entretenait des relations difficiles avec le gouvernement libéral. Les prêtres nourrissaient alors de nombreux griefs contre Louis-Alexandre Taschereau, dont la mise en place de la Régie des alcools, les débordements de la Loi sur l'assistance publique, la trop grande tolérance envers le cinéma, l'adoption de l'heure avancée et bien d'autres encore⁶¹. Sur le plan des relations ouvrières, on accusait le premier ministre d'être trop conciliant avec les unions internationales, c'est-à-dire les syndicats neutres affiliés aux grandes centrales américaines⁶².

L'hostilité de l'abbé Gravel pour le Parti libéral se manifeste concrètement à partir de l'élection provinciale de 1935. Au cours de la campagne électorale, il prend position pour l'alliance Gouin-Duplessis. Dans le comté de Mégantic, il soutient la candidature de Tancred Labbé, maire de Thetford Mines et candidat de l'Action libérale nationale⁶³. Le président Joseph Landry et le bureau de direction du syndicat s'affichent publiquement aux côtés

52. Ce passage fait référence à un coup d'éclat de l'ancien syndicat en 1923. En guise de protestation contre le renvoi injustifié de deux vieux employés de l'Asbestos Corporation of Canada, les ouvriers expulsent de la ville le sous-gérant en le forçant à prendre un train pour Sherbrooke. Voir R. Dubé, 1994, p. 304.

53. R. Dubé, 1994, p. 307.

54. «Mot d'ordre aux ouvriers», *Le Canadien*, 7 novembre 1935.

55. F. Dumont, 1956, p. 139.

56. «Réunion le vingt-huit, à Asbestos», *L'Action catholique*, 7 juillet 1936.

57. «Cahier historique 1899-1974», cahier spécial paru dans *Le Citoyen d'Asbestos*, 28 décembre 1974, p. 76.

58. R. Lampron, M. Cantin et É. Grimard (1979), p. 177-178.

59. «Asbestos et... *la Tribune*...», *Le Canadien*, 12 décembre 1935.

60. «Cahier historique 1899-1974», cahier spécial paru dans *Le Citoyen d'Asbestos*, 28 décembre 1974, p. 76.

61. A. Dupont, 1997, 366 p.

62. *Ibid.*, p. 218.

63. R. Rumilly, 1966, p. 72.

de l'abbé Gravel lors de ses assemblées⁶⁴. Le Syndicat de l'amiante s'éloigne donc de la neutralité électorale de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada⁶⁵.

Le gouvernement Taschereau demeure au pouvoir après l'élection, mais avec une majorité réduite à 48 députés, contre 42 dans l'opposition. Dans Mégantic, le maire Tancrede Labbé s'est emparé du siège du député libéral Lauréat Lapierre, en place depuis 1916⁶⁶. Gravel ne semble toutefois pas satisfait de ce résultat. Le 15 décembre 1935, il prononce un discours au marché Saint-Jacques à Montréal. Il y accuse les libéraux d'Alexandre Taschereau d'avoir acheté les dernières élections avec du whisky et de l'argent et de s'être unis à des capitalistes étrangers pour faire peser « une misère épouvantable » sur les Canadiens français⁶⁷. Ces déclarations choquent naturellement le Parti libéral, qui demande au cardinal Villeneuve des sanctions contre l'abbé Gravel pour ses prises de position⁶⁸. Cette fois, le prélat intervient. Quelques jours seulement après le discours au marché Saint-Jacques, l'abbé Gravel est rappelé à Québec pour être nommé vicaire à l'église de Saint-Roch. Il s'agit vraisemblablement d'une sanction symbolique, puisque Gravel est muté d'une paroisse ouvrière à une autre. Ironiquement, le successeur de l'abbé Gravel, tant comme vicaire de la paroisse Saint-Alphonse que comme aumônier du Syndicat de l'amiante, est l'abbé Joseph Campagna⁶⁹, également accusé par le premier ministre Taschereau d'avoir combattu le Parti libéral au cours de la campagne électorale⁷⁰.

La réaction des ouvriers témoigne de leur attachement pour leur aumônier. Lors de la séance du 22 décembre 1935, le syndicat vote une protestation contre la décision de M^{gr} Villeneuve et propose qu'une journée de grève soit tenue symboliquement⁷¹. Les patrons donnent leur bénédiction pour cette « journée de congé » et s'engagent auprès du maire Labbé à reprendre tous les ouvriers sans exception le lendemain, y compris ceux qui avaient parlé de prolonger la grève. Cette promesse a été tenue⁷².

Cette réaction du patronat peut paraître curieuse, étant donné l'attitude de l'abbé Gravel à son endroit l'automne précédent. Nous pourrions supposer que les gérants des mines préféreraient s'accommoder d'une journée de grève encadrée par le curé plutôt que d'affronter une grève illimitée menée par les ouvriers en colère. L'attitude du patronat semble effectivement avoir permis de limiter les dégâts de même que l'implication des travailleurs dans le mouvement. Plutôt que de se rendre eux-mêmes à Québec pour rencontrer M^{gr} Villeneuve, les ouvriers délèguent le maire-député Tancrede Labbé et le curé Sauvageau, supérieur de l'abbé Gravel. Avant de se rendre à Québec, le curé Sauvageau fait promettre aux ouvriers de ne pas prolonger leur grève, quelle que soit la décision de Son Éminence⁷³. Les négociations et le mouvement de protestation sont donc entièrement pris en charge par le maire de Thetford et le curé de la paroisse. Il ne faut pas voir ce fait comme de l'indifférence de la part des ouvriers. Au contraire, les journaux estiment à 1 100 le nombre de mineurs qui ont participé à la grève et à 3 000 les gens venus assister à la fête donnée pour souligner le départ de l'abbé Gravel le 23 décembre⁷⁴. La participation des ouvriers semble tout de même modérée pour une manifestation, puisqu'aucun journal ne fait état d'une violence quelconque. La grève n'aura cependant aucun résultat. Le cardinal Villeneuve maintiendra sa décision et l'abbé Gravel demeurera à Saint-Roch.

Le cas de l'abbé Gravel et du Syndicat national catholique de l'amiante illustre l'évolution des syndicats catholiques sur deux plans. Dans un premier temps, il est clair que l'aumônier-directeur ne partage pas les illusions de ses prédécesseurs à l'égard du patronat. Si l'objectif est toujours d'obtenir de meilleures conditions de travail tout en maintenant l'harmonie entre gérants et ouvriers, Gravel reconnaît que le syndicat doit demeurer indépendant, se protéger des possibles manœuvres d'intimidation de la part du patronat et baser ses revendications en fonction des besoins des ouvriers et non des moyens des compagnies. Par ailleurs, même l'idée de grève semble avoir intégré le syndicat, comme le démontre l'arrêt de travail d'une journée pour protester contre le départ de l'aumônier. Ensuite, nous voyons que le Syndicat national catholique de l'amiante, à l'instar de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada⁷⁵, ne se contente pas de réclamer de meilleures conditions de travail pour ses membres, mais réclame de l'État qu'il légifère afin d'offrir à tous les travailleurs un meilleur niveau de vie. Si les moyens de pression à l'égard des gérants des mines n'ont jamais dépassé les paroles, Gravel et les syndiqués ont été beaucoup plus actifs lorsque venait le temps de

64. Fonds Louis-Alexandre Taschereau, lettre d'Ovila Samson à Louis-Alexandre Taschereau, le 4 novembre 1935.

65. J. Rouillard, 2004, p. 75.

66. M. Rochefort, 2009, p. 441.

67. L'évènement est relaté dans *La Presse*, *Le Devoir*, *L'illustration*, *La Patrie*, *Le Soleil* le lendemain, le 16 décembre 1935. Le journal *Le Canadien* offre également sa version dans son édition du 19 décembre.

68. A. Dupont, 1997, 328-329.

69. *La Semaine religieuse*, 26 décembre 1935.

70. Fonds Louis-Alexandre Taschereau, lettre de J. M. Rodrigue Villeneuve à Louis-Alexandre Taschereau, 24 janvier 1936.

71. Procès-verbaux du Syndicat national catholique de l'amiante, séance du 22 décembre 1935.

72. *Le Devoir*, 24 décembre 1935.

73. *La Patrie*, 24 décembre 1935.

74. *L'illustration*, 24 décembre 1935.

75. J. Rouillard, 1973, p. 247-249.

faire pression sur les gouvernements. Les travailleurs ont usé d'une intimidation à l'endroit du maire d'Asbestos dont ils n'ont jamais fait preuve à l'égard de leurs patrons. Quant à Gravel lui-même, son parti pris apparent du régime Taschereau l'a mené à user de son influence pour faire la promotion de l'Action libérale nationale et de son programme progressiste. Les syndiqués semblent désormais convaincus que leur salut viendra du gouvernement et ils entendent bien faire tout ce qui est en leurs moyens pour que cela se réalise.

Sur un autre plan, le Syndicat national catholique de l'amiante se distingue nettement des syndicats catholiques dans leur ensemble. Il ne s'agit pas ici d'une union neutre récupérée par le clergé, mais d'un syndicat nouveau fondé par un prêtre qui pendant un temps fut entièrement responsable de son développement, de son orientation et de sa radicalisation. L'abbé Pierre Gravel est arrivé à Thetford Mines alors que l'idée même de l'union ouvrière était un tabou. Alors qu'il quitte la ville pour retourner à Québec, il laisse derrière lui un syndicat qui regroupe plus de 1 500 ouvriers organisés, déterminés et travaillant dans quatre villes différentes. Par sa prise en charge complète de l'organisation, l'aumônier est évidemment davantage responsable de cette évolution que tout dirigeant laïque ayant été associé à l'union. L'abbé Gravel et le Syndicat de l'amiante sont-ils uniques ou sont-ils au contraire représentatifs de tendances peu explorées jusqu'à aujourd'hui? Des études plus ciblées, qui analyseraient l'évolution d'autres syndicats catholiques, seraient nécessaires pour répondre à cette question.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Fonds Cercle ouvrier de Thetford inc., Centre d'archives de la région de Thetford, P212.

Fonds Pierre Gravel, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, P404.

Fonds Louis-Alexandre Taschereau, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, P350.

Études

BRODEUR, Raymond, et Brigitte CAULIER (1990), *Les catéchismes au Québec 1702-1963*, Québec, Presses de l'Université Laval, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 456 p.

DUBÉ, Romain (1994), «Le monde ouvrier», dans *Thetford Mines à ciel ouvert: histoire d'une ville minière*, Thetford Mines, La Ville de Thetford Mines, p. 275-333.

DUMONT, Fernand (1956), «Histoire du syndicalisme dans l'industrie de l'amiante», dans Pierre Elliott TRUDEAU (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions Cité libre, p. 123-163.

DUPONT, Antonin (1997), *Taschereau, 1920-1936*, Montréal, Guérin, 366 p.

FORTIN, Maxime (1927), *Mémoire sur le syndicalisme catholique*, Montréal, Beauchemin, 29 p.

LAMPRON, Réjean, Marc CANTIN et Élise GRIMARD, *Asbestos: filons d'histoire, 1899-1999* (1979), Asbestos, 413 p.

ROCHFORT, Martin, dir. (2009), *Dictionnaire des parlementaires du Québec, de 1792 à nos jours*, Québec, Publications du Québec, 841 p.

ROUILLARD, Jacques (1981), *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, 335 p.

ROUILLARD, Jacques (2004), *Le syndicalisme québécois: deux siècles d'histoire*, Montréal, Éditions du Boréal, 2004, 335 p.

ROUILLARD, Jacques (1973), *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Presses de l'Université Laval, 342 p.

RUMILLY, Robert (1966), *Histoire de la province de Québec: chute de Taschereau*, Montréal, Fides, vol. 35, 252 p.

VALLIÈRES, Marc (1989), *Des mines et des hommes: histoire de l'industrie minière québécoise, des origines au début des années 1980*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 439 p.

VOISINE, Nive, et Nicole GAGNON (1984), *Histoire du catholicisme québécois: le XX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, tome 1, 504 p.



« Droits des femmes » et « droits de l'homme¹ », les limites de l'universalité

La Ligue des droits de l'homme du Québec, 1963-1980

Marie-Laurence B. Beaumier

Candidate au doctorat en histoire, Université Laval

Marie-Laurence B. Beaumier a récemment terminé une maîtrise en histoire à l'Université Laval portant sur la prise de conscience et l'intégration des rapports de genre aux revendications de la Ligue des droits de l'homme du Québec (LDHQ) de 1963 à 1985. Depuis, elle a entrepris des études doctorales sous la direction d'Aline Charles et la codirection de Peter Gossage. Sa thèse porte sur l'évolution des pratiques et des discours relatifs à la parentalité au Québec de 1930 à 1977.

La Ligue des droits de l'homme a pour but de protéger tous les droits de l'homme, qu'ils soient d'ordre physique, intellectuel ou moral, sans distinction de sexe, de religion ou d'origine ethnique et en particulier (mais sans restreindre la portée de ce qui précède) les libertés de mouvement, de pensée, de parole, de presse, de religion, de réunion, d'association et l'égalité de tous devant la loi².

Selon plusieurs chercheurs, le xx^e siècle, et plus particulièrement la période suivant la Seconde Guerre mondiale, serait caractérisé par l'entrée de l'Occident dans l'ère des

1. Le choix d'écrire droits de l'homme avec un «h» minuscule plutôt que majuscule relève d'un choix éditorial.

2. LDHQ, *Charte, Statuts et règlements, lettres patentes*, 1963 [dossier «24P-112: 02/3», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

droits. Certaines études canadiennes parleront même d'une véritable *Canada's Rights Revolution*³. Au Québec, cette période correspond notamment à la création de la Ligue des droits de l'homme (LDHQ), en mai 1963 grâce à l'initiative de quelques intellectuels québécois⁴. La Ligue défend les libertés universelles en posant comme principe que tous les individus sont égaux en dignité et en valeur. Or, ses premières années d'existence sont majoritairement consacrées à la défense des droits fondamentaux traditionnels liés aux libertés civiles et donnent lieu à des prises de position et à des actions touchant davantage certains groupes masculins, tels que les détenus⁵. Après la crise d'Octobre, en 1970, la LDHQ élargit sa notion de droits de la personne⁶ et cible de nouveaux groupes à défendre. La défense des droits des femmes est dès lors présentée comme l'une de ses priorités. Le programme de la LDHQ insistera désormais sur la nécessité d'accorder une place primordiale à l'égalité homme-femme dans le domaine des droits de la personne; les injustices faites aux femmes représentent alors aux yeux de ses membres l'un des pires secteurs de discrimination, n'ayant de comparable que la discrimination raciale⁷. C'est cette prise de conscience progressive, par la Ligue, des rapports sociaux sexués qui nous intéressera plus particulièrement dans le présent article. Nous nous concentrerons sur la période de 1963 à 1980, soit depuis la création de la LDHQ jusqu'à la crise financière et institutionnelle qui la frappe à la fin des années 1970.

Soucieuse d'inclure les femmes dans sa plateforme de revendications, la LDHQ développe, au fil des ans, une réflexion sur les inégalités qui persistent entre hommes et femmes au sein de la société québécoise. Cette préoccupation la pousse à définir sa conception de l'égalité entre hommes et femmes et les revendications nécessaires à sa mise en œuvre. Ce processus est intimement lié à l'évolution de la notion de droits et libertés de la personne que la Ligue défend, aux valeurs qui la sous-tendent et aux catégories de droits qu'elle recoupe. On peut également

le rattacher au contexte social et historique dans lequel il émerge et se développe. Loin d'être immuables, les significations données aux droits sont également le produit d'un contexte social et historique ainsi que des pratiques d'un ensemble d'acteurs diversifiés⁸.

Au fil des ans, la LDHQ redéfinit le cadre de son discours concernant la défense des droits des femmes et, d'une perspective d'abord légaliste, elle évolue vers le développement de sensibilités plus « radicales ». La remise en question de l'organisation de la vie en société au Québec devient, dès lors, la pierre angulaire de ses revendications en matière d'égalité entre hommes et femmes. Au contact des idées de plusieurs groupes féministes québécois, les militantes et les militants de la LDHQ prennent alors conscience de la complexité des situations de discrimination vécues par les femmes qui, loin de se limiter à une dualité hommes et femmes, sont également structurées et divisées en fonction d'un ensemble d'autres rapports sociaux (âge, classe, race, etc.)⁹. Soucieuse de tenir compte de cette réalité, la LDHQ articule alors de plus en plus le genre aux rapports de classe dans ses revendications. Les procès-verbaux du conseil d'administration et du conseil exécutif de la Ligue ainsi que de ses principaux sous-comités spécifiquement dédiés à la défense des droits des femmes¹⁰, sources principales de l'analyse de discours à laquelle nous nous sommes livrée, nous a permis de suivre le fil, souvent tortueux, de cette évolution. Nous tenterons ici d'en dresser un portrait au fil de deux périodes distinctes de l'histoire de la LDHQ, soit sa période « juridique » (1963 à 1971) et sa période « sociale » (1971 à 1980)¹¹. Le tournant des années 1970 marque ainsi une profonde évolution du programme général de la Ligue, d'abord ancré dans la défense des droits civils et politiques, puis ouvert à l'intégration de nouveaux objets de revendication, notamment les droits sociaux, économiques et culturels. L'intégration des droits des femmes dans le discours officiel et les actions de la LDHQ évoluent au rythme de ces ruptures et réorienta-

3. Voir plus particulièrement: L. Henkin, 1990; R. Lambertson, 2004; C. MacLenann, 2003; M. Ignatieff, 2000; D. Clément, 2008a.

4. Pierre Elliott Trudeau, Gérard Labrosse, Jacques Hébert, J.Z. Léon Patenaude, Raymond Favreau, Gabriel Glazer, Frank Scott, Thérèse Casgrain et Alban Flamand sont ainsi à la genèse du projet d'une Ligue des droits de l'homme québécoise. D. Clément, 2008a, p. 98.

5. D. Clément, 2008a, p. 104; L. Laurin, 1985, p. 63.

6. Par souci d'écriture épicienne, nous privilégions l'utilisation des expressions « droits de la personne », « droits et libertés de la personne », ou encore « droits et libertés ». Le vocable « droits de l'homme » n'apparaîtra que dans les citations tirées d'un document ou d'une source.

7. LDHQ, *Comment faire la société ensemble ou comment être mieux ensemble*, 1975, p. 9 [dossier « 24P7a2-a3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

8. E. Agrikoliansky, 1997, p. 38-39; D. Clément, 2011, p. 128.

9. C. Delphy, 2008, p. 9.

10. Quatre principaux sous-comités dédiés à la défense des droits des femmes se sont succédé à la LDHQ au fil des ans. La Commission des droits de la femme (1963-1966), le Comité sur la condition des femmes (1975-1976), le Comité Femme (1976-1977) et l'Office des droits des femmes (1978-1980).

11. Cette division chronologique est avant tout le fait des membres de la Ligue qui utilisaient déjà les expressions « période juridique » et « période sociale » pour décrire l'histoire de leur organisation de façon à souligner l'évolution de son fonctionnement, de ses valeurs et de ses mandats. Les principales études traitant de l'histoire de la Ligue ont repris cette division chronologique, notamment Dominique Clément et Lucie Laurin. D. Clément, 2008a, p. 95 à 136; L. Laurin, 1985.

tions qui caractérisent le passage entre période juridique et période sociale.

L'histoire des droits de l'«homme», champ de recherche pour ainsi dire monumental, a permis à plusieurs générations de chercheurs de remettre en question l'origine et la taxinomie des droits et libertés de la personne, tout comme leur institutionnalisation au sein d'organisations internationales au fil du xx^e siècle¹². Néanmoins, la notion même de droits de l'«homme» reste très complexe. Peu d'auteurs s'entendent sur le principe d'universalité qui la sous-tend. Au sein de ces courants critiques, nombre de chercheurs et chercheuses utilisent l'angle d'analyse du genre pour revoir les symboliques et les valeurs portées par ces droits longtemps considérés comme neutres et universels¹³. Les historiennes et les historiens ayant travaillé sur ces questions ont soutenu que le langage, les catégories ou encore l'application des droits et libertés de la personne reposaient, pour la plupart, sur des structures androcentriques¹⁴. À la lumière de ces constats, il semble primordial d'adopter un point de vue critique sur la formulation des revendications en matière de droits de la personne au Québec et sur la manière dont elles ont pu favoriser la prise en compte des droits des femmes ou les occulter. La LDHQ, principal groupe de défense des droits et libertés ayant émergé sur la scène québécoise, représente dans cette perspective un cas d'étude tout désigné pour poser un regard critique sur la défense des droits de la personne au Québec et sur le principe d'universalité qui la sous-tend dans une perspective de genre.

Inscrire les femmes dans le discours des droits de l'«homme»: contexte d'émergence de la LDHQ

Au Canada et au Québec, le sociologue Dominique Clément situe l'émergence d'un mouvement moderne de défense des droits et libertés civiles dans les années 1930¹⁵. La mise sur pied des groupes composant ce mouvement

est alors stimulée par un certain nombre d'événements qui entraînent une prise de conscience des violations des droits et libertés civiles perpétrées notamment par l'État¹⁶. La loi du cadenas du gouvernement duplessiste au Québec (1937), la déportation des Canadiens japonais (1945) et l'adoption des mesures de guerre par le gouvernement canadien au moment de l'affaire Gouzenko (1946) marquent ainsi la fin d'une foi généralisée dans l'État, fédéral ou provincial, comme seul lieu de défense et de promotion des droits fondamentaux¹⁷. Ces événements favorisent par le fait même l'émergence d'un activisme fort lié à la défense des droits civils et politiques, aussi appelés «libertés civiles».

Tant au Québec qu'au Canada, ces mouvements s'ancrent dans une tradition de défense des droits civils et politiques, première génération de droits à figurer dans les constitutions nationales et issue des révolutions contre les pouvoirs monarchiques. À l'opposé du principe des libertés particulières (privilèges), ces droits mettent en place les bases d'une loi générale universelle qui s'appliquerait, en théorie, à tous¹⁸. Cette loi générale est fondée sur un certain nombre de droits régissant la médiation entre l'État et la société civile: le droit à la vie, à la liberté d'opinion et de religion, le droit de propriété, le droit de voter et d'être élu, etc.¹⁹ Associés au courant de pensée libéraliste, ils garantissent un certain nombre de libertés individuelles. Néanmoins, ces droits ne prennent pas en compte les rapports sociaux inégalitaires (genre, classe, «race», etc.) qui limitent l'accès des individus à cette «liberté».

Ce cadre conceptuel sera largement modifié par le contexte international suivant la Seconde Guerre mondiale avec la création, en 1945, de l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). De l'avis de plusieurs historiens, ce nouveau système international entraîne un véritable changement de paradigme dans la définition des grands principes entourant

12. Ces chercheurs et chercheuses ont, tour à tour, réexaminé l'origine de l'ONU et de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), replaçant l'émergence de ces structures internationales dans une tradition de défense des droits de la personne héritée de la Révolution française. Au Canada, d'autres recherches se sont plutôt concentrées sur l'émergence et l'évolution de divers mouvements ou groupes de défense des droits et libertés de la personne depuis les années 1930. Cf. L. Hunt, 2007; P. Gordon Lauren, 1998; R. Lambertson, 2004; C. MacLennan, 2003; M. Cranston, 1973; J. Donnelly, 1989.

13. R. J. Cook, 1994; Niamh Reilly, 2009.

14. Cf. J. Kerr, 1993; S. Day, 2000; D. Clément, 2008b; Agnès Callamard, 2000.

15. D. Clément, 2004, p. 1 à 32.

16. La Canadian Civil Liberties Protective Association et la Canadian Labour Defense League sont toutes deux créées au cours de cette période. Leurs principales actions visent la défense des droits civils des travailleurs, la protection des grévistes contre les poursuites judiciaires, et plus largement la protection des libertés civiles des citoyens canadiens. Au Québec, la décennie 1930-1940 correspond également à la création du Committee for the Protection of Civil Liberties, ainsi que d'une section de la Canadian Civil Liberties Union à Montréal. D. Clément, 2008a, p. 38-39 et 44-45; C. MacLennan, 2003, p. 3-4.

17. D. Clément, 2008a, p. 38-39 et 44-45; C. MacLennan, 2003, p. 3-4.

18. E. Varikas, 2004a, p. 254.

19. D. Clément, 2008a, p. 6.

la défense des droits et libertés et leur application sur les scènes canadienne et québécoise²⁰. D'une part, la portée des droits fondamentaux est élargie et regroupe désormais tant les droits civils et politiques que les droits sociaux, économiques et culturels²¹. Cette deuxième génération de droits englobe, notamment, l'accès à des services de santé, à des mécanismes de sécurité sociale (pensions de vieillesse, assurance emploi, etc.), à l'éducation subventionnée par l'État, etc. Ils comprennent des devoirs (paiement des cotisations sociales, de l'impôt, etc.) et imposent également à l'État une contrainte en ce sens qu'ils doivent être garantis par la mise en place de politiques sociales²². Contrairement aux droits civils et politiques, ils ne mettent pas l'accent sur les libertés individuelles, mais plutôt sur l'égalité entre tous. D'autre part, l'énonciation du droit à la protection de l'État contre toutes les formes de discrimination, notamment en fonction du sexe, intègre également, bien que de manière très limitée, les droits des femmes aux droits de l'« homme ».

Les recherches sur le discours des droits et libertés de la personne ont depuis longtemps démontré qu'« universel » et « masculin » se sont longtemps superposés, voire fondus l'un dans l'autre. À ce titre, la philosophe et historienne Geneviève Fraisse rappelle qu'au moment de la rédaction, en France, de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789), la citoyenneté et les droits qui y sont associés, bien qu'ils soient présentés comme universels, restent des prérogatives masculines²³. C'est la DUDH qui énonce la première le principe d'égalité des sexes en 1948, qu'elle complète par une interdiction de discrimination à l'égard des femmes²⁴. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU aurait ainsi contribué à mettre sur pied un système international de défense des droits et libertés de la personne qui commence à s'intéresser à la défense des droits des femmes, quoique de manière très relative. Ce système international aurait servi d'appui à plusieurs organisations nationales, notamment canadiennes et québécoises, de défense des droits de la personne créées dans

la foulée de ces grandes chartes et qui tenteront de faire appliquer ces principes universels dans leurs contextes locaux²⁵. C'est le cas de la LDHQ. En effet, au tournant des années 1950, la plupart des associations canadiennes et québécoises de défense des droits et libertés qui avaient émergé à la fin de la guerre sont inactives. Il faut attendre les années 1960 pour que le mouvement reprenne de l'ampleur²⁶. Les membres fondateurs de la LDHQ, créée en 1963, s'inspirent alors largement de la DUDH au moment de la rédaction de leurs statuts et règlements qui comprennent, entre autres choses, la formulation d'une interdiction de discrimination à l'endroit des femmes.

La période juridique de la Ligue : les limites du légalisme

Largement ancrée dans une tradition de défense des libertés civiles, la première constitution de la Ligue est rédigée quelques mois seulement après son incorporation en 1963. Les membres fondateurs de la LDHQ défendent alors les droits du citoyen et ciblent essentiellement les violations aux droits de la personne au sein de la sphère publique²⁷. Leurs actions se déploient autour de quatre principaux axes de lutte : la réforme du Code civil du Québec, l'examen des conditions sociales et sanitaires dans les pénitenciers pour hommes au Québec et au Canada, la défense de la liberté de presse, d'opinion et de parole, ainsi que des revendications en faveur de la création d'une charte provinciale des droits de la personne²⁸. Au fil des années 1960, les activités et les revendications de la Ligue, qui regroupe alors une forte

20. Outre lui-même, Ross Lambertson signale que plusieurs historiens canadiens soutiennent cette interprétation : Christopher MacLennan, Dominique Clément, Stéphanie Bangarth, Michael Ignatieff et Ruth A. Frager, notamment. Cf. R. Lambertson, 2004.

21. S. Bangarth, 2003, p. 397-398.

22. B. Marques-Pereira, 2004, p. 20.

23. Geneviève Fraisse, 2010, p. 170.

24. L'originalité de la déclaration de 1948 tient donc à la volonté de définir le concept d'universalité qui sous-tend ses articles; la définition inclut maintenant explicitement les femmes, puisqu'elle dit que « [chacun] peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration sans distinction aucune [...] de sexe » [Organisation des Nations Unies], Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, p. 2.

25. Dominique Clément soutient d'ailleurs que l'histoire de la « révolution » canadienne des droits est d'abord celle des mouvements sociaux qui ont contribué à façonner la notion de droits et libertés de la personne telle qu'elle est aujourd'hui définie et reconnue par l'État, fédéral ou provincial. D. Clément, 2011, p. 128.

26. D. Clément, 2008a, p. 54-55.

27. Les principaux objectifs poursuivis par la LDHQ visent ainsi la protection de libertés individuelles assurant la médiation entre l'État et la société civile, soit la liberté de mouvement, de pensée, de parole, de presse, de réunion et d'association. LDHQ, *Charte, Statuts et règlements, lettres patentes*, 1963 [dossier « 24P-112 : 02/3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM]; LDHQ, *Conseil d'administration*, 10 mai 1963 [dossier « 24P-162:02/1 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

28. LDHQ, *Charte, Statuts et règlements, lettres patentes*, 1963 [dossier « 24P-112 : 02/3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM]; LDHQ, *Conseil d'administration*, 10 mai 1963 [dossier « 24P-162:02/1 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

majorité d'avocats et de juristes²⁹, tendent à favoriser une perspective davantage juridique ou légaliste menant à la défense et au traitement d'un certain nombre de plaintes ou de cas individuels. C'est cette prise de position qui vaudra à cette période d'être qualifiée de «juridique». Les actions privilégiées par la Ligue l'amènent alors à œuvrer principalement auprès d'une clientèle masculine. En effet, une large part des dossiers traités par la LDHQ concerne les conditions de détention d'hommes emprisonnés notamment à Bordeaux ou au centre Parthenais à Montréal, ainsi que les vices de procédures juridiques dont ils sont parfois victimes. Pourtant, les revendications définies dans la constitution de la LDHQ incluent également une dénonciation de toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'appartenance religieuse ou ethnique, ainsi que la volonté de travailler à la réalisation de l'égalité de tous devant la loi³⁰. Dans cette perspective, et grâce au travail de Thérèse Casgrain et des militantes qu'elle regroupe autour d'elle à la Commission des droits de la femme³¹, la Ligue, au cours de cette période, s'intéressera également à l'amélioration du statut juridique des femmes mariées et à la modification des régimes matrimoniaux.

À l'occasion de la publication du *Rapport Nadeau sur la condition juridique de la femme mariée*, en 1963-1964, la Ligue prendra publiquement position pour dénoncer l'insuffisance des réformes proposées par le gouvernement libéral de Jean Lesage dans son projet de loi 16 qui doit modifier en profondeur le statut légal de la femme mariée.

29. Sur la quinzaine de personnes actives au sein de la Ligue en 1963, on compte neuf juristes: quatre avocats (Alban Flamand, Gabriel Glazer, André Nadeau et Raymond Favreau), trois professeurs de droit également membres du Barreau (René Hurtubise, Frank Scott et Pierre Elliott Trudeau) et deux étudiants en droit (Gordon Etchenberg et Bernard Landry). On y retrouve également le père Gérard Labrosse, trois journalistes et écrivains (Yves Michaud, Jacques Hébert, Jean-Claude Harvey), un relationniste (J.Z. Léon Patenaude), un économiste (Georges Wesley) ainsi qu'une militante féministe (Thérèse Casgrain). LDHQ, *Textes sur l'histoire de la Ligue*, 1985 [dossiers «24P-105/1», fonds Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

30. LDHQ, *Charte, Statuts et règlements, lettres patentes*, 21 juin 1963 [dossier «24P-112 02-3», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

31. Cette commission, premier sous-comité dédié à la défense des droits des femmes au sein de la LDHQ, regroupe cinq militantes bénévoles: Thérèse Casgrain, Alice Desjardins, Réjane Laberge-Colas, Pierrette Moisan et Monique Coupal. À l'exception de Thérèse Casgrain, ces militantes ont toutes une formation en droit et sont avocates, ou encore professeures de droit. Réjane Laberge-Colas sera d'ailleurs la première femme nommée juge de nomination fédérale au Québec, au Canada et au Commonwealth en 1969. Quant à Alice Desjardins, elle est également la première femme professeure de droit au Québec et au Canada, et elle deviendra ensuite la première juge de la Cour d'appel fédérale en 1987. LDHQ, Commission des droits de la femme, décembre 1963 [dossier «24P7b-1», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM]; Collectif Clio, 1992, p. 597.

Thérèse Casgrain et les militantes de la Commission des droits de la femme de la LDHQ font part de leurs critiques au gouvernement dans un rapport reprenant les grandes lignes des réformes proposées. D'une part, elles estiment que les modifications du Code civil envisagées dans le rapport Nadeau ne reconnaissent pas suffisamment l'autorité parentale des femmes mariées³². D'autre part, les militantes critiquent également le fait que le mari conserve le droit de fixer la résidence conjugale, la femme n'étant autorisée à en choisir une autre que dans les cas de danger d'ordre physique ou moral. Aux yeux des militantes, cette disposition perpétue un lien de subordination direct³³.

La principale critique des militantes de la LDHQ vise finalement le maintien des régimes matrimoniaux qui ne sont pas modifiés dans le projet de loi 16. Selon le rapport Nadeau, «la femme mariée a la pleine capacité juridique, quant à ses droits civils, sous la seule réserve de restrictions dérivant du régime matrimonial et de la loi³⁴». Pour les militantes de la Ligue, cette disposition reste problématique dans un contexte où, de leur avis, beaucoup de Québécoises seraient toujours mariées sous le régime de la communauté de biens que le mari contrôle dans la plupart des cas. Les militantes de la Ligue demandent donc à ce que les régimes matrimoniaux soient révisés parallèlement aux travaux sur le statut juridique de la femme mariée. Elles soutiennent qu'il est illusoire de proclamer la pleine capacité juridique à la femme mariée sans adopter le régime légal de la séparation de biens en vertu duquel chaque conjoint conserve la gestion de son patrimoine et de ses biens sans requérir le consentement

32. Selon les militantes de la Commission des droits de la femme, les modifications du Code civil envisagées dans le rapport Nadeau ne reconnaissent pas suffisamment l'autorité parentale des femmes mariées. Les propositions du rapport Nadeau substituent la notion de puissance maritale à celle du mari, chef de la famille, exerçant sa fonction dans l'intérêt commun du ménage et des enfants. Néanmoins, bien que la modification du Code civil permette à la femme de collaborer avec son mari pour assurer la direction morale et matérielle de la famille, elle ne peut remplacer le mari dans sa fonction de chef de famille que s'il est hors d'état de manifester sa volonté. Pour les militantes de la LDHQ, ces dispositions, même si elles atténuent la notion de puissance maritale, ne la font pas vraiment disparaître. Aussi suggèrent-elles plutôt de consacrer la notion de puissance parentale à laquelle pères et mères participent en égaux. LDHQ, Commission des droits de la femme, décembre 1963 [dossier «24P7b-1», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

33. LDHQ, Commission des droits de la femme, décembre 1963 [dossier «24P7b-1», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

34. LDHQ, Commission des droits de la femme, décembre 1963 [dossier «24P7b-1», fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

de l'autre³⁵. Malgré l'adoption de la loi 16 (1964), la Ligue continuera d'œuvrer tout au long des années 1960 pour une meilleure reconnaissance du statut juridique de la femme mariée, l'adoption du régime de séparation de biens restant son principal cheval de bataille.

De 1963 à 1971, la prédilection des militants et des militantes de la LDHQ pour la défense des libertés civiles et politiques limite leurs actions en matière de droits des femmes et ne leur permet pas de cerner l'ampleur de la discrimination dont celles-ci sont victimes au sein de la société québécoise. En effet, au cours de cette période, les revendications mises de l'avant par la Ligue visent essentiellement à améliorer le statut juridique des femmes mariées. Elles ne remettent pas en question les valeurs véhiculées par ces lois ou les modèles culturels sur lesquels elles reposent, modèles qui définissent pourtant la vie, les rôles, les droits et les devoirs des femmes³⁶. Ces lois, bien qu'elles reconnaissent progressivement la capacité juridique de la femme mariée, continuent d'enfermer les femmes dans leur rôle de mères et de ménagères³⁷. À ce sujet, la politologue Éléni Varikas rappelle que l'égalité n'est pas une réalité empirique. Elle repose sur un ordre politique institué par les citoyens et les citoyennes et qui définit les cadres de leur vie en société. Ce cadre, en reléguant les femmes à la sphère privée, fait reposer les structures mêmes de la vie en société sur une division sexuée du travail et des espaces de pouvoir, etc.³⁸ Carole Pateman, pour sa part, parle du contrat sexué qui se dessine derrière le contrat social. Selon la politologue, le rôle des femmes serait structuré en fonction de leur devoir social lié au mariage et à la maternité, ce qui contribue à les tenir à distance d'une participation citoyenne moderne liée à l'exercice de certaines responsabilités de façon autonome³⁹. En ce sens, le programme de la Ligue, axé avant tout sur une approche légaliste, n'ouvre que sur une égalité très partielle et ne remet pas en question les fondements des rapports inégalitaires entre hommes et femmes⁴⁰. Il faut attendre le début des années 1970 pour que la LDHQ commence à analyser la nature de la discrimination perpétrée à l'endroit des femmes et les structures sociales sur lesquelles elle repose.

Des droits civils et politiques aux droits socioéconomiques et culturels (1971 à 1980)

Au début des années 1970, la crise d'Octobre coïncide avec l'arrivée d'une deuxième génération de militants et de militantes au sein de la LDHQ qui va en modifier profondément les mandats et le fonctionnement. Soucieux de se redonner une crédibilité après l'inaction et le prétendu soutien de la Ligue au gouvernement fédéral lors de l'application des mesures de guerre, cette deuxième génération tente de faire peau neuve en conférant à la LDHQ un caractère plus inclusif⁴¹. Il s'agit de faire de la Ligue une « structure démocratique et militante, ouverte aux réalités quotidiennes des citoyens, au service de ceux dont les droits sont les plus menacés⁴² ».

Dans cette perspective, la Ligue présente à la population québécoise son nouveau manifeste publié en 1972 et intitulé *Les droits de l'Homme dans la société actuelle*. Le manifeste présente la réorganisation des services de la LDHQ et du programme qu'elle souhaite établir au cours des prochaines années. Ce nouveau programme élargit la notion de droits et libertés de la personne défendue par la LDHQ en y incluant les droits sociaux, économiques et culturels, qui renferment une dimension plus collective que la défense des droits civils et politiques. Il s'agit dès lors d'étendre la défense de ces droits en ciblant l'éventail le plus large possible de groupes discriminés au sein de la société québécoise afin de favoriser l'égalité entre tous. Ce changement de cap donne une place nettement plus importante à la défense des droits des femmes et modifie l'angle sous lequel la Ligue l'aborde.

Dès 1973, la Ligue met sur pied un comité chargé de produire une étude sur la question du droit des femmes

35. S.A., « La Ligue des Droits de l'Homme réclame un RÉGIME MATRIMONIAL adapté aux exigences d'une société moderne », *Le Devoir* (Montréal), 29 janvier 1964, [la page n'est pas indiquée].

36. Collectif Cléo, 1992, p. 444.

37. Collectif Cléo, 1992, p. 444-445.

38. E. Varikas, 2004b, p. 53.

39. C. Pateman, 2010, p. 22-23.

40. Collectif Cléo, 1992, p. 364.

41. En octobre 1970 les membres de la Ligue tardent à prendre position et à dénoncer ouvertement l'utilisation des mesures de guerre par le gouvernement canadien. Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre, profite de leur ambivalence pour justifier publiquement l'application des mesures de guerre en soulignant que la Ligue est en accord avec cette décision. Bien que les membres de la Ligue demandent au premier ministre de se rétracter, ce dernier refuse et la LDHQ sera alors largement critiquée pour son inaction au moment où le Québec vit l'une de ses plus importantes crises en matière de droits et libertés de la personne. LDHQ, *Assemblée générale*, 19 octobre 1970 [dossier « 24P-162:03/3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

42. LDHQ, *Rapport annuel*, 1976 [dossier « 24P-138:02/2 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

à l'avortement⁴³. Publiée en 1974, l'étude intitulée *La société québécoise face à l'avortement* dresse trois constats au regard de cette question : la politique familiale jugée dépassée du gouvernement, les lacunes persistantes des services en matière de contrôle des naissances et la discrimination tenace à l'endroit des femmes qui découle d'une conception traditionnelle et hiérarchisée des rôles sexués⁴⁴. L'étude établit clairement la volonté des membres de la Ligue de ne pas réduire le rôle social des femmes à la maternité, qui doit demeurer un choix personnel ou de couple et qui doit être facilité par l'établissement de ressources nécessaires à la famille (garderies, centres de consultation matrimoniale et centres de planification familiale, etc.). Concrètement, l'étude recommande l'abrogation des articles du Code criminel canadien concernant l'avortement et la création de services d'avortement qui soient intégrés aux services de santé, à l'échelle tant régionale que locale, dans les cliniques comme dans les hôpitaux⁴⁵. Au sein de la Ligue, cette étude amorce également un large processus de réflexion et la mise en place d'un programme concernant précisément la défense des droits des femmes. La réalisation de ce programme sera alors rendue possible grâce à la présence plus marquée de femmes qui investissent les instances décisionnelles de la LDHQ et qui participent aux sous-comités dédiés à la défense des droits des femmes qu'elles mettent sur pied, soit le Comité sur la condition des femmes (1975), le Comité Femme (1976-1977) et enfin l'Office des droits des femmes (1978-1980).

Les revendications de la LDHQ reposent désormais sur l'idée que la discrimination à l'endroit des femmes serait un phénomène systémique qui tend à présenter comme « naturel ce qui a été imposé par des cultures⁴⁶ ». Dans cette perspective, les militantes et les militants soutiennent que la remise en question des inégalités entre hommes et femmes est intrinsèquement liée au développement de la société et doit reposer sur une modification des mentalités et la transformation radicale de l'ensemble de l'organisation de la vie en société :

[La] vie en société doit être conçue et organisée de telle sorte que l'homme et la femme puissent avoir concrètement les mêmes possibilités d'exercer, chacun et ensemble, les responsabilités et les droits se rattachant : au développement personnel, au partage des biens, à la parenté responsable et à l'éducation des enfants dans les diverses formes d'unions et de familles ; aux conditions de travail et au choix du travail à l'extérieur des foyers ; aux tâches découlant de l'administration publique et de la chose politique ; aux loisirs⁴⁷.

Ce passage, tiré d'un document de travail du Comité sur la condition des femmes de la LDHQ mis sur pied en 1975, illustre clairement la direction mise de l'avant dans sa plateforme qui vise l'avènement d'un ordre social nouveau fondé sur l'égalité économique, sociale et politique des hommes et des femmes⁴⁸. Au fil des ans, les militants et les militantes de la LDHQ définiront dans cette perspective quatre principaux axes de revendications : l'accès égalitaire au marché du travail ainsi qu'à tous les secteurs d'éducation, le développement de services essentiels aux femmes et à la famille (réseau de garderies, cliniques de planification familiale, etc.) permettant de faire de la maternité un acte social librement consenti, l'intervention auprès du gouvernement pour l'élimination de la distinction juridique entre hommes et femmes et, enfin, les problèmes liés à l'image des femmes dans les médias, ainsi que la pornographie et le viol⁴⁹.

Les années 1970 auront ainsi été le théâtre d'une véritable prise de conscience des rapports de genre présents au sein de la société québécoise qui stimule une modification profonde de la plateforme de revendication de la LDHQ et de la place qu'elle accorde aux droits des femmes. Nous chercherons maintenant à illustrer si, dans l'ensemble, ces nouvelles revendications ont permis de prendre en compte la pluralité des inégalités vécues par les femmes.

Penser le pluralisme dans la défense des droits des femmes

Depuis plusieurs années, des chercheurs utilisent le concept d'intersectionnalité pour revoir le cloisonnement et la hiérarchisation des principaux axes de différenciation sociale (catégories de sexe, de genre, de classe, de race,

43. Le comité regroupe un médecin, Gustave Denis, un professeur de l'Université de Montréal spécialisé dans les questions d'éthique, Guy Bourgeault, et plusieurs des militantes sensibilisées aux idées féministes nouvellement arrivées à la Ligue et faisant partie de l'équipe étudiant le droit des femmes à l'avortement, soit Monique Dubreuil, Lizette Gervais Sauvé, Stella Guy, Nicole Lamarche, Michèle Rinfret, Monique Rochon et Aline Gobeil. LDHQ, *Comité avortement*, 1973 [dossier « 24P7b-11 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A-UQAM].

44. LDHQ, 1974.

45. LDHQ, 1974, p. 52.

46. LDHQ, *Comment faire la société ensemble ou comment être mieux ensemble*, 1975, p. 9 [dossier « 24P7a2-a3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A-UQAM].

47. LDHQ, *Comment faire la société ensemble ou comment être mieux ensemble*, 1975, p. 9 [dossier « 24P7a2-a3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A-UQAM].

48. Ce sous-comité regroupe Lucile Caron, Soucy Gagné, Maurice Champagne, Gustave Denis, Aline Desjardins, Nicole St-Jean, Aline Gobeil, Simonne Monet-Chartrand, Stella Guy, Nicole St-Jean, Michèle Rinfret et Anne-Claire Poirier. LDHQ, *Comment faire la société ensemble ou comment être mieux ensemble*, 1975, p. 9 [dossier « 24P7a2-a3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A-UQAM].

49. LDHQ, Office des droits des femmes (O.D.F.), 1978-1979 [dossier « 24P7 a/4 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A-UQAM].

d'âge, etc.)⁵⁰. La perspective intersectionnelle permet ainsi d'analyser la normativité ou l'homogénéité de la catégorie « femme » présente dans le discours de la Ligue, et qui masque « la diversité des rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes⁵¹ ».

Il demeure difficile d'énoncer des droits et des normes tenant compte de l'ensemble de la diversité des besoins des femmes, qui sont loin de constituer un groupe homogène. Au cours des premières années d'existence de la Ligue, les revendications définies dans sa plateforme de revendication tendent à présenter les femmes comme une catégorie homogène. Cette situation change au fil des années 1970 alors que les nouveaux axes de revendication mis de l'avant par la LDHQ articulent plus particulièrement le genre aux rapports de classe. Ces réflexions seront davantage le fait des militantes de la Ligue actives successivement au sein du Comité Femme (1977) et de l'Office des droits des femmes (1978).

Vers la fin des années 1970, les militantes du Comité Femme tentent de préciser le cadre de leur grille d'analyse concernant les discriminations subies par les femmes⁵². Influencées par le discours de différents groupes féministes québécois, elles décident de porter une attention particulière aux classes sociales, et aux répercussions du capitalisme dans la vie des femmes⁵³. Dans leurs documents de travail, les militantes soulignent d'ailleurs la nécessité de tenir compte des inégalités de classe qui persistent entre différentes catégories de femmes

(« prolétaires » et « bourgeoises »)⁵⁴. Le mandat défini au terme de ces réflexions précise que la Ligue continuera à s'adresser à toutes les femmes en donnant toutefois priorité aux femmes des milieux populaires.

C'est à la poursuite de ce mandat plus précis que les militantes de l'ODF⁵⁵ se consacreront dès 1978, en commençant par mieux définir leur notion de « femmes des milieux populaires ». Elles ciblent plus particulièrement quatre groupes de femmes : les travailleuses non syndiquées, les assistées sociales, les femmes à revenu modeste et les mères monoparentales⁵⁶. Pour les militantes de l'Office, ces femmes sont doublement discriminées, par leur condition sociale et par leur sexe. Cette double discrimination reposerait sur un certain nombre de facteurs : l'absence d'équité salariale, le rôle traditionnel dévolu à la femme par l'Église et les institutions politiques, les valeurs culturelles définissant un stéréotype féminin (littérature, média, arts), l'éducation des filles et des garçons, les carences de mesures législatives dans le domaine social ainsi que dans celui du travail et l'absence de mécanismes permettant l'exercice effectif des droits des femmes⁵⁷. Dans cette optique, les militantes de l'Office axent leurs actions et leurs revendications sur un certain nombre de thématiques qui sous-tendent, à leurs yeux, une dimension de classe : les congés de maternité, les réseaux de garderies publiques, l'égalité salariale, etc.

Tel que mentionné, ces revendications s'inspirent des travaux des féministes québécoises des années 1970 qui traitaient également de l'articulation des divisions sociales⁵⁸. Louise Toupin, Véronique O'Leary et, plus récemment, Mélissa Blais, Laurence Fortin-Pellerin, Ève-Marie Lampron et Geneviève Pagé ont rappelé que

50. Selon Sirma Bilge, l'objectif de ce concept est d'appréhender « la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant multiples et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs ». S. Bilge, 2009, p. 71.

51. D. Fougereyrolas-Schwebel et collab., 2005, p. 5-7.

52. Le Comité Femme de la LDHQ regroupe Geneviève Manseau, Danièle Fréchette, Liliane Benhamou et Pierre Marquis.

53. En effet, en 1977 et 1978, les militantes de la LDHQ organisent plusieurs rencontres avec des groupes féministes montréalais, désireuses de mieux connaître leurs idées et de s'en inspirer pour leur propre plateforme de revendications. Les militantes du Comité Femme rencontrent ainsi tour à tour le Centre de la femme nouvelle, le comité féminin de la CSN, la Fédération des femmes du Québec, le Centre d'information féminin, Action-femmes du CSF, le Centre d'information et de référence pour femmes, Action-travail des femmes, le Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, le Centre d'auto-santé des femmes, le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF), la Ligue des femmes et le Centre d'information féminin, tous basés à Montréal. Certains de ces groupes féministes, tels que le RAIF et Action-travail des femmes, se présentent comme plus radicaux et fondent également leurs luttes féministes sur une critique du système capitaliste. LDHQ, Comité Femme, 1977 [dossier « 24P7a2-a3 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

54. LDHQ, Droits des femmes en milieu de travail, mars 1978 [dossier « 24P7b-10 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

55. L'Office des droits des femmes de la LDHQ regroupe principalement Patricia Hannigan, Gervaise Bouchard, Danièle Fréchette, Liliane Benhamou, Louise Desmarais, Monique Turcot, Marie-Andrée Julien, Louise Vernier, Denise Leblanc et Renée Frigon.

56. LDHQ, Office des droits des femmes (O.D.F.), 1978 à 1979, [dossier « 24P7 a/4 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

57. LDHQ, Office des droits des femmes (O.D.F.), 1978 à 1979, [dossier « 24P7 a/4 », fonds de la Ligue des droits et libertés. A.-UQAM].

58. Cela nous ramène d'ailleurs à un des débats entourant l'origine du concept d'intersectionnalité, généralement attribué aux travaux de féministes afro-américaines, et plus particulièrement à Kimberley Crenshaw. Plusieurs chercheuses soulignent que cette association, entre intersectionnalité et féminisme afro-américain, ne reconnaît pas la contribution des féministes sociales et marxistes européennes et américaines qui analysaient déjà, dans les années 1970, l'intersection des rapports sociaux sexués et des rapports de classe. S. Bilge, 2009, p. 70.; Cf. K. Crenshaw, 1991.

le Front de libération des femmes du Québec et ensuite le Centre des femmes de Montréal intégraient des analyses de classes à leurs revendications⁵⁹. Il en va de même pour certains des groupes rencontrés par les militantes du Comité Femme en 1977, notamment le comité féminin de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ainsi que le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF). En contact avec ces idées, les militantes de la LDHQ se les réapproprient pour les intégrer à leurs revendications. Sans être réellement comparable, du point de vue théorique, à l'idée d'intersectionnalité, la position de la Ligue à la fin des années 1970 ne réduit pas non plus les femmes à une catégorie unifiée ou à un groupe monolithique⁶⁰. La Ligue, consciente du fait que les rapports d'inégalités ne s'appliquent pas à toutes les femmes de la même manière, tente d'en tenir compte dans la formulation de ses revendications.

La défense des droits des femmes : une action plus symbolique ?

Envisagés principalement dans une perspective légaliste et de manière ponctuelle, les droits des femmes sont par la suite présentés comme l'un des dossiers prioritaires de la Ligue dès le début des années 1970. Loin de se limiter au traitement de cas particuliers ou de plaintes individuelles, les sous-comités de la Ligue dédiés à la défense des droits des femmes définissent un programme consacré à la condition féminine. Il s'agit de remettre en question les inégalités fondées sur le genre en proposant un projet collectif et un ordre social nouveau pour la société québécoise. Les années 1970 représentent ainsi le moment fort de la défense des droits des femmes à la Ligue québécoise, période au cours de laquelle on peut constater une réelle prise de conscience des rapports de genre présents au sein de la société québécoise. Le discours de la Ligue, influencé à la fois par le système international de défense des droits de la personne et par les revendications des groupes féministes québécois, analyse ainsi en profondeur les mécanismes sociaux et culturels à l'œuvre dans la production des inégalités subies par les femmes. Néanmoins, l'énonciation de revendications ne garantit en rien l'effectivité des moyens développés pour les mettre en œuvre. L'analyse du discours de la Ligue concernant les droits des femmes soulève ainsi de nombreuses questions en ce qui concerne l'efficacité de ses pratiques concernant les droits des femmes ou plus encore sur la place qu'elle fait au militantisme féminin au sein de ses propres structures institutionnelles.

En effet, la prise en compte des droits des femmes au sein de la Ligue semble rester le fait des femmes qui y

militent en vue de les inscrire dans son programme de défense des droits de l'« homme ». Ces militantes portent, selon nous, un véritable projet féministe au sein de la Ligue. Mais qu'en est-il de la reprise de ce projet hors des sous-comités et des structures qu'elles mettent sur pied au fil des ans ? Il importe également de dégager les mécanismes de pouvoir, parfois subtils, qui sont susceptibles de limiter ou de faciliter la participation des femmes, ainsi que la visibilité donnée à leurs revendications au sein de la LDHQ. Il serait ainsi possible de voir si la structure même de la Ligue et la place qui y est réellement laissée au militantisme féminin permettent de traduire ses prises de position en faveur des droits des femmes en actions concrètes et durables.

SOURCES

Archives

Fonds de la Ligue des droits et libertés (24P), Service des archives et de la gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Dossiers 24P1 : Procès-verbaux, Charte, statuts et règlements, lettres patentes, 1963 à 1985.

Dossiers 24P7 : Office des droits des femmes, 1963 à 1985.

Dossiers 24P7, a : Procès-verbaux, Office des droits des femmes, 1963 à 1985.

Dossiers 24P62 : Conseil d'administration, 1963 à 1985.

Dossiers 24P162/3 : Assemblée générale, 1963 à 1985.

Dossiers 24P64 : Conseil exécutif, 1963 à 1985.

Publications de la Ligue des droits de l'homme du Québec

Ligue des droits de l'homme (1972), *Les droits de l'homme dans la société actuelle : manifeste*, Montréal, LDH, 39 p.

LIGUE des droits de l'homme (1974), *La société québécoise face à l'avortement*, Montréal, Leméac, 180 p., coll. « Dossiers ».

Conventions et chartes internationales des droits et libertés

Organisation des Nations unies. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Genève, 10 décembre 1948, 5 p.

ÉTUDES

Histoire et théorie des droits de l'homme

AGRIKOLIANSKY, Eric (1997), *La Ligue des Droits de l'Homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, thèse de doctorat (science politique), Institut d'études politiques de Paris, 387 p.

BANGARTH, Stephanie D. (2003), « "We are not asking you to open wide the gates for Chinese immigration": The Committee for the Repeal of the Chinese Immigration Act and early human rights activism in Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. 84, n° 3 (septembre), p. 395-422.

59. V. O'Leary et L. Toupin, 1982; M. Blais et collab., 2007, p. 151.

60. M. Blais et collab., 2007, p. 151.

CLÉMENT, Dominique (2004), «It is Not the Beliefs but the Crime that Matters: Post-War Civil Liberties Debates in Canada and Australia», *Labour History*, vol. 86 (mai), p. 1-32.

CLÉMENT, Dominique (2008a), *Canada's Rights Revolution, Social Movements and Social Change, 1937-82*, Vancouver, UBC Press, 281 p.

CLÉMENT, Dominique (2011), «A Sociology of Human Rights: Rights through a Social Movements Lens», *Revue canadienne de sociologie*, vol. 48, n° 2 (mai), p. 121 à 135.

CRANSTON, Maurice (1973), *What Is a Human Right?*, New York, Basic Books, 170 p.

DONNELLY, Jack (1989), *Universal Human Rights in Theory and Practice*, Ithaca, Cornell University Press, coll. «Cornell Paperbacks», 295 p.

GORDON LAUREN, Paul (1998), *The Evolution of International Human Rights: Visions Seen*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, coll. «Pennsylvania Studies in Human Rights», 385 p.

HENKIN, Louis (1990), *The Age of Rights*, New York, Columbia University Press, 220 p.

HUNT, Lynn (2007), *Inventing Human Rights: A History*, New York, W. W. Norton & Company, 272 p.

IGNATIEFF, Michael (2000), *The Rights Revolution*, Toronto, House of Anansi Press, coll. «CBC Massey Lecture Series», 170 p.

LAMBERTSON, Ross (2004), «The Black, Brown, White and Red Blues: The Beating of Clarence Clemons», *Canadian Historical Review*, vol. 85, n° 4, p. 755-776.

LAMBERTSON, Ross (2005), *Repression and Resistance. Canadian Human Rights Activists, 1930-1960*, Toronto, University of Toronto Press, 523 p.

LAURIN, Lucie (1985), *Des luttes et des droits: antécédents et histoire de la Ligue des droits de l'homme de 1936 à 1975*, Montréal, Éditions du Méridien, 167 p.

MACLENNAN, Christopher (2003), *Toward the Charter: Canadians and the Demand for a National Bill of Rights, 1929-1960*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 234 p.

Droits des femmes / Droits de l'homme

BUNCH Charlotte, Claudia HINOJOSA et Niamh REILLY (2000) (dir.), «*Les voix des femmes et les droits de l'Homme*»: la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes, Nouveau-Brunswick, Center for Women's Global Leadership Rutgers, 234 p.

CALLAMARD, Agnès (2000), «"Droits de l'Homme" ou "Droits humains"? Qu'y a-t-il dans un mot?», dans Charlotte BUNCH, Claudia HINOJOSA et Niamh REILLY (dir.), *Les voix des femmes et «les droits de l'Homme»*: la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes, Nouveau-Brunswick, Center for Women's Global Leadership Rutgers, p. 23-30.

CLÉMENT, Dominique (2008b), «"I Believe in Human Rights, Not Women's Rights": Women and the Human Rights State, 1969-1984», *Radical History Review*, vol. 101, p. 107-129.

COOK, Rebecca J. (1994), «Women's International Human Rights Law: the Way Forward», dans Rebecca J. COOK (ed.), *Human Rights of Women: National and International Perspectives*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, p. 3-36.

DAY, Shelagh (2000), «The Indivisibility of Women's Human Rights», *Canadian Woman Studies*, vol. 20, n° 3, p. 11-14.

KERR, Joanna (1993), *Ours by Right: Women's Rights as Human Rights*, Ottawa, North-South Institute, 180 p.

REILLY, Niamh (2000), «Pour un resserrement des responsabilités au titre des droits humains des femmes», dans Charlotte BUNCH, Claudia HINOJOSA et Niamh REILLY (dir.), «*Les voix des femmes et les droits de l'Homme*»: la Campagne internationale pour l'affirmation des droits humains des femmes, Nouveau-Brunswick, Center for Women's Global Leadership Rutgers, p. 169-191.

REILLY, Niamh (2009), *Women's Human Rights: Seeking Gender Justice in a Globalizing Age*, Cambridge, Polity Press, 203 p.

Histoire des femmes / Histoire du genre

BILGE, Sirma (2009), «Théorisations féministes de l'intersectionnalité», *Diogenes*, vol. 1, n° 225, p. 181-198.

BLAIS Mélissa, Laurence FORTIN-PELLERIN, Ève-Marie LAMPRON et Geneviève PAGÉ (2007), «Pour éviter de se noyer dans la (troisième) vague: réflexions sur l'histoire et l'actualité du féminisme radical», *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, p. 141-162.

COLLECTIF CLIO (1992), *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 646 p.

CRENSHAW, Kimberle (1991), «Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence Against Women of Color», *Stanford Law Review*, vol. 43, n° 6, p. 1241-1299.

DELPHY, Christine (2008), *Classer, dominer: qui sont les «autres»?*, Paris, La Fabrique, 227 p.

FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Dominique et collab. (2005), «Introduction: féminismes penser la pluralité», *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 39, p. 5-12.

FRAISSE, Geneviève (2010), *À côté du genre: sexe et philosophie de l'égalité*, Latresne, Bord de l'eau, 469 p.

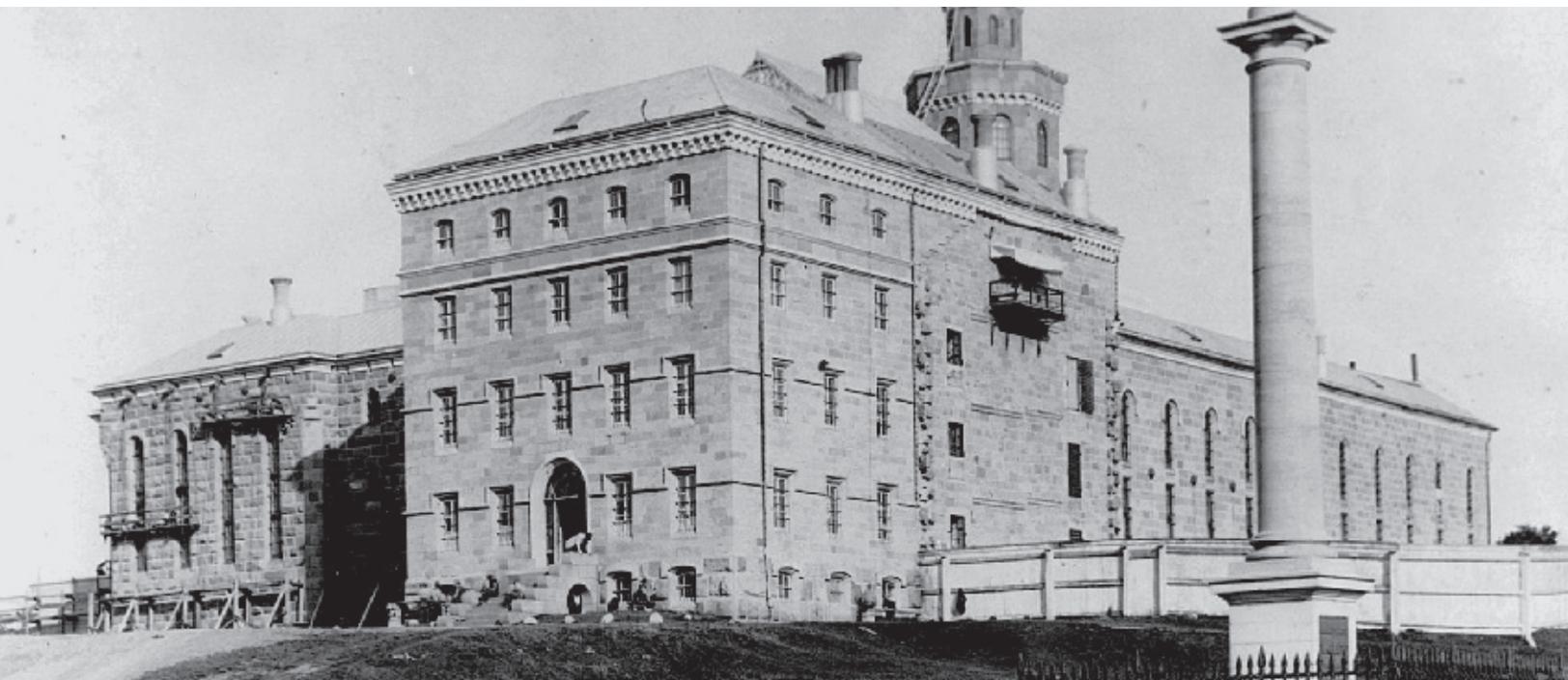
MARQUES-PEREIRA, Béangère (2004), «Citoyenneté», dans Helena HIRATA (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 16-21.

O'LEARY, Véronique, et Louise TOUPIN (1982), *Québécoises debout! Tome 1: une anthologie des textes du Front de libération des femmes, 1969-1971 et du Centre des femmes, 1972-1975*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 212 p.

PATEMAN, Carole (1988), *Le Contrat sexuel*, Paris, La Découverte, 2010, 332 p.

VARIKAS, Eleni (2004a), «Universalisme et particularisme», dans Helena HIRATA (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition (2000), Paris, Presses universitaires de France, p. 254-258.

VARIKAS, Eleni (2004b), «Égalité», dans Helena HIRATA (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, 2^e édition (2000), Paris, Presses universitaires de France, p. 53-60.



Prisonniers: un cadre de vie totalement encadré

Étude d'histoire du droit comparé entre la France et le Québec, XIX^e siècle

Carole Chabanon

Doctorante en histoire du droit, Université d'Auvergne
et doctorante en histoire, Université Laval

Carole Chabanon réalise depuis 2008 une thèse de doctorat en cotutelle internationale avec l'Université Laval et l'Université d'Auvergne dont le titre est «L'emprisonnement préventif et pénal de courte durée, 1791-1911: étude d'histoire du droit comparé, France-Québec», sous la codirection de Donald Fyson et de Florent Garnier.

Dans les années 1970, le président de la République française, Valérie Giscard-d'Estaing, déclarait: «La prison doit être la privation de liberté et rien d'autre¹.» En France une «prison» contient des individus incarcérés au

nom d'une décision de justice. Dans son acception plus particulière, il s'agit des actuelles maisons d'arrêt réservées aux emprisonnements de courte durée², ressemblant aux prisons canadiennes administrées par une province et destinées aux condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans³.

La prononciation d'une mesure d'incarcération a deux causes: une procédure civile, pour non-règlement de dettes par exemple, ou une procédure pénale ou criminelle qui nous intéresse ici. Elle comprend les détentions préventives comme garanties de la présence du suspect lors de sa comparution et l'emprisonnement résultant

1. Cité par J.-C. VIMONT, 2004, p. 84.

2. G. CORNU, 2007, p. 722, «prison».

3. H. REID, 1994, p. 448, «prisons».

d'une condamnation pénale. Le XIX^e siècle marque l'avènement de l'emprisonnement comme clef de voûte de la répression criminelle remplaçant les peines spectacles de la période précédente⁴. Sa principale qualité, pour cette époque faste du libéralisme politique⁵, est de priver l'individu de son bien devenu le plus précieux : la liberté.

Cette privation de liberté est modulée en fonction de la gravité de l'infraction commise : plus elle est considérée comme légère, plus l'emprisonnement sera court et inversement. Les prisonniers français touchés par une « courte durée » d'emprisonnement sont détenus pour une période maximale d'un an et un jour, comparés aux prisonniers québécois⁶ incarcérés jusqu'à deux années. Ces derniers sont enfermés dans une prison commune ou *common gaol*, comme l'établissement de la ville de Québec examiné en l'espèce⁷. Les condamnés français sont détenus dans les maisons de correction⁸ comme celles du Puy-de-Dôme formant la base de cette recherche⁹.

La comparaison historique et juridique des prisonniers condamnés provenant de ces deux régions du monde est une démarche inédite¹⁰. C'est aussi une initiative pertinente grâce à l'analogie de leurs histoires du droit criminel. Au cours de l'Ancien Régime, la France et sa colonie de la Nouvelle-France ont appliqué la Grande Ordonnance criminelle de 1670, regroupant la quasi-totalité du droit criminel de l'époque¹¹. Toutefois, au terme du XVIII^e siècle, ces deux régions connaissent l'application du droit criminel anglais, mais dans des circonstances dissemblables. Le Québec, devenu colonie anglaise en 1760, se voit imposer l'application intégrale

du droit criminel de sa nouvelle métropole¹² quand les révolutionnaires français de 1789 s'inspirent du droit criminel anglais pour bâtir le Code pénal de 1791¹³.

Malgré certaines disparités dans les contenus des droits criminels et pénaux de ces deux régions, les prisonniers français et québécois subissent chacun une privation de leur liberté concrétisée par l'encadrement de leur vie quotidienne. Étymologiquement, l'action d'encadrer signifie mettre dans un cadre, en l'espèce il s'agit d'un cadre créé par la discipline de cette institution « totale¹⁴ ». Appareil « disciplinaire exhaustif [...] elle doit prendre en charge tous les aspects de l'individu¹⁵ » prisonnier. Selon Michel Foucault, elle est « ce “réformatoire” intégral¹⁶ » basé sur une discipline « omniprésente », « incessante » et « despotique¹⁷ ». Pour remodeler l'existence des individus, elle n'applique pas une « pure privation juridique de liberté¹⁸ », mais une séquestration totale.

L'objectif de cette recherche est de mesurer l'intensité de cette dépossession de liberté en nous questionnant sur l'application concrète du totalitarisme normatif¹⁹.

En utilisant la méthode juridique²⁰, nous allons présenter un tour d'horizon de la vie de ces prisonniers²¹ durant la seconde moitié du XIX^e siècle qui voit la remise en question de l'efficacité de la prison au Canada²² et en France²³.

4. En France, J.-M. CARBASSE, 2000, p. 260-297 et p. 378-382, comme en Nouvelle-France, A. CELLARD, 2000, p. 4-14.

5. J.-O. BOUDON, 2007, p. 735-737.

6. Dans cette étude, le terme « québécois » désigne soit la province de Québec, soit ses résidents, c'est une simple facilité de rédaction.

7. Certaines des situations décrites existent aussi dans d'autres établissements comme la prison de Montréal, voir F. FENCHEL, 2007, et J.-M. FECTEAU, 1985, p. 499-521.

8. Les maisons de correction sont destinées aux condamnés à une peine correctionnelle, elles font partie des prisons départementales créées après la Révolution qui comptent aussi les maisons d'arrêt destinées aux prévenus de délits et les maisons de justice réservées aux accusés de crimes, voir J.-C. VIMONT, 2004, p. 16-17.

9. Il s'agit des établissements des villes de Thiers, de Clermont-Ferrand et de Riom.

10. Même si des chercheurs les évoquent en parallèle, F. FENCHEL, 2007, p. 24-27, il n'existe pas encore d'étude générale d'histoire du droit comparé sur les prisonniers en préventive et les condamnés pour une courte peine.

11. J.-M. CARBASSE, 2000, p. 126 et suiv. et A. CELLARD, 2000, p. 2-3.

12. A. CELLARD, 2000, p. 8.

13. J.-M. CARBASSE, 2000, p. 377.

14. P. O'BRIEN, 1988, p. 309.

15. M. FOUCAULT, 1975, p. 273.

16. M. FOUCAULT, 1975, p. 274.

17. M. FOUCAULT, 1975, p. 273.

18. M. FOUCAULT, 1975, p. 274.

19. La citation des normes françaises provient des ouvrages de L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE 1845, 1856 et de L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, qui rassemblent les principaux textes ayant régi le fonctionnement des prisons au cours du XIX^e siècle, mais qui n'ont pas d'équivalent pour la province de Québec.

20. La méthode juridique repose notamment sur l'analyse de textes normatifs comparés aux cas concrets formant la base du contenu de l'étude et sur des exigences formelles, comme une longue introduction ainsi qu'un plan apparent divisé en deux parties et deux sous-parties qui sont systématiquement annoncées par des phrases « annonce de plan ».

21. Cette étude n'est pas exhaustive car elle est issue d'une thèse en cours : « L'emprisonnement préventif et pénal de courte durée, étude d'histoire du droit comparé entre la France et le Québec entre 1791 et 1911 ».

22. La Confédération recherche des solutions de rechange à l'emprisonnement. A. CELLARD, 2000, p. 15-16.

23. Dès les années 1830, la France perd ses illusions sur la prison et durcit les réglementations tout en recherchant des solutions de rechange au carcéral. J.-C. VIMONT, 2004, p. 33-49.

Le contrôle de la vie des prisonniers s'étend à quatre domaines du quotidien, formant les quatre côtés du cadre carcéral, rassemblés en deux grands objets que sont l'encadrement du contexte carcéral et celui de l'individu incarcéré.

L'encadrement contextuel

Le contrôle de l'environnement du prisonnier se manifeste par un encadrement de son espace et de son temps.

De l'encadrement spatial

Une prison est caractérisée par des murs dont l'agencement est influencé par les normes et la réalité.

Les murs normatifs

L'aménagement des murs détermine l'application du type de discipline ayant cours dans l'enceinte de l'établissement²⁴. La France et le Québec adoptent la démarche similaire de visiter des établissements pénitentiaires aux États-Unis dans les années 1830²⁵. En France, l'ouvrage d'Alexis de Tocqueville popularisera leurs deux protocoles d'enfermement que sont le système de Philadelphie, appliquant un isolement des prisonniers dans une cellule nuit et jour, et le système d'Auburn adoptant un isolement cellulaire nocturne et une vie en communauté le jour²⁶.

L'engouement et les débats suscités par ces deux régimes ne se limiteront pas à la seule doctrine²⁷. Ainsi le gouvernement français lance son programme de construction des prisons départementales cellulaires en 1841²⁸. Cependant l'avènement du Second Empire marque le renoncement au cellulaire, trop coûteux à mettre en place, au bénéfice des « quartiers séparés²⁹ » selon les catégories de prisonniers. La situation perdure jusqu'à la loi de 1875 introduisant l'emprisonnement individuel inspiré du système de Philadelphie dans les maisons de correction³⁰.

L'aménagement spatial des prisons canadiennes se révèle plus simple qu'en France, comme nous le montre le cas de la prison de la ville de Québec. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'ancienne prison commune de cette ville ferme ses portes à la suite de la construction et de la mise en service d'un nouvel établissement : la prison des plaines d'Abraham³¹. Bâtie sur le modèle d'Auburn, elle devait être exemplaire dans sa mission de « punir, contenir et amender³² ». Par conséquent, elle devait assurer la sécurité, la surveillance des prisonniers en prévenant les évasions et leur moralisation pour limiter la récidive. Toutefois, la prison ne se limite pas aux seules normes qui la façonnent. La réalité de leurs pratiques est à prendre en considération pour appréhender l'espace prison dans sa globalité.

La réalité des murs

Si la prison des plaines d'Abraham satisfait les grands jurys eu égard à la salubrité du bâtiment³³, elle n'est pas exemplaire pour autant. Ainsi, avant même sa mise en service, elle est déjà surpeuplée : il y a trop de prisonniers par rapport au nombre de cellules disponibles³⁴. De plus, elle ne remplit pas parfaitement son office de surveillance puisqu'une vingtaine d'évasions ont été recensées, parmi lesquelles le cas de Joseph T., évadé le 17 mai 1875 à cause d'une surveillance déficiente³⁵. La situation n'est pas sans rappeler celle des maisons de correction du Puy-de-Dôme touchées par une dizaine d'évasions, comme celle du détenu C. parti avec un sac de vêtements³⁶. Cependant, toutes les évasions ne sont pas imputables au défaut de surveillance. L'état général des bâtiments est aussi en cause.

En France, selon un rapport de 1893 destiné au préfet du Puy-de-Dôme, la situation n'a cessé de s'aggraver depuis la loi de 1875 : la prison de Clermont-Ferrand a été « établie dans de mauvaises conditions » rendant difficile « sinon impossible » de la transformer en prison cellulaire³⁷. La prison de Thiers « n'a rien de commun avec une prison³⁸ ».

24. M. FOUCAULT, 1975, p. 166-183.

25. M. PERROT, 2001, p. 109-158 et A. CELLARD, 2000, p. 11-14.

26. M. MIMEAULT, 2007, p. 33-45 et J.-G. PETIT, C. FAUGERON, M. PIERRE, 2002, p. 58.

27. M. PERROT, 1988.

28. L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE, 1845, p. 322-324, arrêté ministériel du programme de construction de prisons départementales cellulaires, 9 août 1841, et C. DHAUSSY, 2004, p. 7-16.

29. L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE, 1856, p. 285-290, circulaire relative à la construction et à l'appropriation des prisons départementales du 17 août 1853 et p. 341-342, circulaire portant envoi du programme des conditions réglementaires et légales que comporte le système des quartiers séparés substitué au système cellulaire dans les prisons départementales du 13 mai 1854.

30. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 71, Loi sur le régime des prisons départementales, 5 juin 1875, article deux et C. CARELIER, 2009.

31. M. MIMEAULT, 2007, p. 51-71.

32. Wolfred Nelson cité par P. LANDRY, 2005, p. 16.

33. Sur le délabrement des autres bâtiments voir notamment M. MIMEAULT, 2007, p. 32-33.

34. P. LANDRY, 2005, p. 16 et J.-M. FECTEAU, 2004, p. 136-137.

35. BANQ, E 17 1630, p. 17.

36. ADPDD, Y 129-1, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Puy-de-Dôme, Paris, le 18 août 1883.

37. ADPDD, Y 129-1, lettre adressée au préfet du Puy-de-Dôme, Riom, le 11 avril 1893.

38. ADPDD, Y 129-1, lettre adressée au préfet du Puy-de-Dôme, Riom, le 11 avril 1893.

Il y existe « tout juste » une séparation entre les sexes et il n'y a pas de quartiers spéciaux pour les condamnés³⁹. Concrètement, cela signifie que depuis près de vingt ans les prisons départementales du Puy-de-Dôme, en ne mettant pas en place l'emprisonnement individuel prescrit par la loi de 1875, se sont auto-exemptées d'appliquer la législation nationale comme nombre d'autres prisons à l'époque⁴⁰, sans avoir été inquiétées pour autant jusqu'à l'avènement de la nouvelle loi de 1893⁴¹.

Bien que les circonstances et les degrés soient divers, nous percevons l'existence d'un décalage partagé entre la lettre des textes normatifs et l'effectivité de leur application dans les prisons du Puy-de-Dôme et de Québec, mais que dire des autres domaines de contrôle, comme le temps ?

De l'encadrement temporel

La routine carcérale est façonnée par l'emploi du temps dont l'effectivité n'est pas systématique.

La normativité de la routine quotidienne

L'écoulement du temps *intra-muros* est « monotone et écrasant⁴² ». Cette routine « réglée avec une rigueur tatillonne⁴³ » caractérise le découpage temporel de la prison commune de Québec et celui des maisons de correction du Puy-de-Dôme. Leurs emplois du temps obéissent à un schéma quasi identique de découpage des journées fondé sur trois éléments communs que sont le travail, les repas et l'ouverture-fermeture de l'établissement⁴⁴.

Une journée *intra-muros* standard est bornée par deux actions fixant ses extrémités : l'ouverture ou le lever des prisonniers jusqu'à la fermeture et leur coucher. Identiquement, les deux régions concernées appliquent trois horaires saisonniers, mais les maisons de correction françaises ouvrent plus tôt⁴⁵ par rapport à la prison de

Québec⁴⁶. Si les heures de fermeture sont systématiques, elles surviennent plus tôt pour la prison de Québec⁴⁷ que dans les prisons du Puy-de-Dôme⁴⁸.

Si nous accédons plus avant au contenu de la routine carcérale, nous remarquons que le travail est l'activité prépondérante des prisonniers condamnés⁴⁹, comme le montrent les emplois du temps des établissements visés. Cependant leurs quantums de temps de travail sont dissemblables puisque la sollicitation des détenus français peut atteindre 14 heures par jour⁵⁰ contre seulement 6 heures pour les prisonniers québécois⁵¹. Malgré tout, le travail reste la clef de voûte de la journée *intra-muros* en tant qu'outil de maintien de la discipline et comme « agent de la transformation carcérale⁵² », faisant des prisonniers des « individus-machines⁵³ ». Le troisième affaiblissement rythmant la journée est la prise de repas. Si les prisonniers québécois se sustentent trois fois par jour⁵⁴, les prisonniers français, quant à eux, s'alimentent uniquement le matin et le soir⁵⁵. De cette comparaison, nous constatons que le traitement normatif des condamnés français est plus dur que celui des prisonniers québécois, sans que nous puissions l'expliquer, mais est-ce que la réalité confirme cette situation ?

39. ADPDD, Y 129-1, lettre adressée au préfet du Puy-de-Dôme, Riom, le 11 avril 1893.

40. C. CARELIER, 2009.

41. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 112-114, Loi relative à la réforme des prisons pour courtes peines, 4 février 1893.

42. P. MICHAUD, 1993, p. 377.

43. P. LANDRY, 2005, p. 24.

44. M. FOUCAULT, 1975, p. 183-190.

45. Le lever des prisonniers est à 6 h 30 entre décembre et février, à 6 h pour les mois de mars-avril et octobre-novembre et à 5 h entre mai et septembre. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 653, 656-657, règlement, 11 novembre 1885, articles 53 et 66.

46. La prison commune ouvre à 7 h du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, puis à 6 h 30 du 1^{er} au 13 avril et à 6 h du 13 avril au 1^{er} novembre. BANQ, E 17 1630, p. 10, 16-17.

47. La prison commune ferme à 18 h peut-être en raison du climat rigoureux. P. LANDRY, 2005, p. 25-26.

48. Les prisonniers français se couchent entre 20 h et 22 h selon les saisons. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 653, 656-657, règlement, 11 novembre 1885, articles 53 et 66.

49. J.-M. CONRAUD, 2009, p. 42.

50. En nous fondant partiellement sur le règlement intérieur des maisons centrales, pour pallier les lacunes du règlement de 1885, nous avons constaté que les prisonniers français travaillent d'abord de l'ouverture de la prison jusqu'à 9 h puis retravaillent entre 10 h et 16 h, puis de 17 h à 20 h du 1^{er} octobre au 30 avril et jusqu'à 21 h du 1^{er} mai au 30 septembre, avec la possible organisation de veillées portant le travail jusqu'à 22 h. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 653, 656-657, règlement du 11 novembre 1885, articles 53 et 66 et J.-G. PETIT, C. FAUGERON et M. PIERRE, 2002, p. 91-93.

51. Les prisonniers travaillent entre 8 h et 11 h puis entre 13 h et 16 h. P. LANDRY, 2005, p. 25-26.

52. M. FOUCAULT, 1975, p. 278.

53. M. FOUCAULT, 1975, p. 281.

54. Le petit déjeuner a lieu à 8 h du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, du 1^{er} au 13 avril il est à 7 h et à 7 h 30 entre le 13 avril et le 1^{er} novembre; le déjeuner est à 11 h 30 et dure trente minutes; le souper se déroule entre 17 h et 18 h. P. LANDRY, 2005, p. 25-26.

55. Le repas du matin se déroule de 9 h à 10 h et le repas du soir de 16 h à 17 h. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 653, 656-657, règlement du 11 novembre 1885, articles 53 et 66.

La réalité de l'emploi du temps

En constatant la répétition annuelle systématique des changements d'horaires saisonniers indiqués dans les *Orderly Books*⁵⁶ de la prison de Québec, nous en concluons qu'il y a un réel respect des heures d'ouverture et de fermeture. Néanmoins, ce respect des horaires ne s'applique pas nécessairement aux autres activités, comme le travail.

En France, le respect du temps de travail est litigieux, car il est confié à un entrepreneur général. Cette personne privée passe un contrat avec l'État, dont les obligations sont contenues dans le cahier des charges, comme l'entretien des détenus et la fourniture d'un travail aux condamnés dont les bénéficiaires lui reviennent⁵⁷. En tant qu'entrepreneur, son objectif premier (voire unique) est le profit pour la poursuite duquel il a tout intérêt à faire travailler les prisonniers un maximum de temps⁵⁸. Il existe deux sortes d'abus touchant à la durée du labeur : soit l'entrepreneur fait travailler les prisonniers bien au-delà du temps normativement imparti, soit, au contraire, il les laisse sans aucun labeur. Le fait est que durant le XIX^e siècle ce sont surtout les pensionnaires des maisons centrales, véritables « manufactures pénales »⁵⁹, qui ont connu des excès en la matière⁶⁰. À l'opposé, les maisons de correction subissent des pénuries de travail plaçant les prisonniers dans le dénuement, la paresse et l'oisiveté⁶¹. Cette situation se justifie par la courte durée d'emprisonnement qui ne laisse pas le temps nécessaire aux détenus pour être formés et rentables. Ainsi, ils sont cantonnés aux besognes les moins qualifiées, seules accessibles dans les maisons de correction, comme les travaux textiles⁶².

Le travail forcé exercé à la prison de Québec connaît une situation analogue même si les activités proposées ne dépendent pas d'un entrepreneur général unique. Originellement, le travail carcéral a été conçu comme un moyen de réforme morale et de lutte contre la fainéantise des délinquants⁶³. Les prisonniers, n'ayant eu accès qu'à des travaux occasionnels peu qualifiés, risquent davantage

de devenir des chômeurs une fois sortis de prison, donc de récidiver⁶⁴.

Si l'encadrement de l'environnement carcéral, constitué par un bornage spatiotemporel, a été intégralement normalisé, il est aussi marqué par son application partielle, mais qu'en est-il de l'encadrement de la personne du prisonnier ?

L'encadrement individuel

Le prisonnier subit un encadrement corporel et un encadrement de son esprit au nom de la discipline de la prison.

De l'encadrement du corps

L'encadrement du corps du prisonnier se manifeste par une norme de désappropriation dont la réalité nuance les effets.

Une désappropriation corporelle normée

C'est au nom de la purification des prisonniers que le carcéral s'est donné pour mission de rendre leurs « corps dociles »⁶⁵. Cette limitation de la libre disposition de leurs personnes intéresse autant l'apparence que ce qu'ils ingèrent. Plus précisément, cette désappropriation se traduit par le transfert de propriété corporelle exercée par l'individu à la prison signalée par des marques physiques. Ces stigmates sont autant de preuves discriminantes d'appartenance au carcéral et d'éloignement de la société extérieure. À l'exception des marques permanentes, telles les mutilations, il y a aussi des signes conjoncturels touchant à l'apparence physique générale.

Le port d'une tenue particulière est un des signes matérialisant la possession carcérale. En France, le prisonnier condamné à plus de trois mois d'emprisonnement a l'obligation de porter le costume pénal⁶⁶. De même, tous les condamnés nouvellement arrivés à la prison de Québec revêtent l'habillement mis à leur disposition⁶⁷. L'appropriation carcérale se manifeste aussi par l'encadrement de l'hygiène : les nouveaux entrants québécois sont

56. Les *Orderly Books* sont des cahiers tenus par le personnel de surveillance qui relatent le quotidien de la prison. BANQ, E 17 1630.

57. J.-G. PETIT, C. FAUGERON et M. PIERRE, 2002, p. 41-46.

58. P. O'BRIEN, 1988, p. 169-171.

59. J.-C. VIMONT, 2004, p. 19.

60. J.-G. PETIT, C. FAUGERON et M. PIERRE, 2002, p. 76-81.

61. J.-C. VIMONT, 2004, p. 25.

62. C. SAINT-MARTIN, 2010.

63. M. MIMEAULT, 2007, p. 11.

64. M. MIMEAULT, 2007, p. 115-116, et C. SAINT-MARTIN, 2010.

65. M. FOUCAULT, 1975, p. 159-166.

66. Le costume pénal pour homme se compose notamment de caleçons, de chemises en toile de fil ou de coton, de bonnets de toile, de cravates de couleur et d'une paire de bretelles. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 655, règlement du 11 novembre 1885, articles 60-61, et p. 701-702, cahier des charges, mars 1893, article 34.

67. La livrée est composée de sous-vêtement en coton gris, d'une chemise de coton bleu, d'une veste, d'un pantalon coupé dans un lainage à rayures noires et grises, de bretelles, de bas de laine, de bottes et d'un chapeau de paille. P. LANDRY, 2005, p. 22.

systématiquement baignés⁶⁸ et la barbe des condamnés français est rasée une ou deux fois par semaine⁶⁹.

Cependant cette institution ne limite pas son contrôle à l'apparence, elle s'autorise aussi à déterminer les substances pouvant être absorbées par le corps du prisonnier en encadrant les repas⁷⁰ dont la mauvaise réputation n'est plus à faire⁷¹. Inversement, des substances, comme le tabac et l'alcool, sont prohibées dans les prisons départementales françaises⁷² comme dans la prison commune de Québec⁷³ au nom du maintien de l'ordre.

Mais si les velléités normatives d'appropriation corporelle carcérale sont considérées comme « totalitaires », sont-elles pour autant appliquées ?

La désappropriation corporelle réelle

Concrètement, la prison ne s'empare pas complètement du corps des prisonniers, comme le montre la fourniture déficiente d'effets vestimentaires pour les femmes de la maison de correction de Riom. La faute incombe aux carences d'investissement de l'entrepreneur général qui, malgré les remontrances encourues, refuse de fournir des effets supplémentaires⁷⁴.

L'application contingente des normes est également perceptible dans l'encadrement des substances prohibées, comme le tabac régulièrement accessible aux prisonniers par un commerce illicite impliquant des gardes de la prison de Québec⁷⁵. Dans le cas des prisons françaises, les prisonniers placés en détention préventive peuvent faire venir des vivres de l'extérieur, comme du tabac et de l'alcool⁷⁶. Étant détenus dans les mêmes bâtiments que les condamnés, les prévenus leur transmettent ces

victuailles avec ou sans l'intervention des personnels de surveillance⁷⁷.

Somme toute, si la norme chosifie le corps du prisonnier pour obtenir « l'uniformisation et l'homogénéisation des comportements⁷⁸ », l'existence de violations des règlements nuance l'efficacité de cette entreprise, rendant à l'individu la quasi-libre disposition de sa personne. Cependant, un individu ne se circonscrit pas à sa seule réalité corporelle ; il est aussi une entité intellectuelle.

De l'encadrement de l'esprit

Même si la norme carcérale a pour objectif de contrôler l'esprit, la réalité vient apporter des nuances à cet objectif.

La normativité du contrôle de la pensée

En matière d'intellect, la nécessité du contrôle se justifie par la réformation et l'assainissement⁷⁹ des prisonniers dont l'effectivité impose la limitation des connaissances et de la communication. L'encadrement des savoirs, c'est d'abord la désignation d'ouvrages composant les bibliothèques *intra-muros*⁸⁰ réservées à la seule minorité des prisonniers lettrés⁸¹. C'est aussi l'obligation de pratiquer sa religion pour les seuls condamnés français jusqu'à l'avènement de la III^e République⁸² et la célébration d'un office le dimanche dans la prison de Québec⁸³.

La communication est encore plus étriquée par la règle du silence inspirée du système d'Auburn. Cette mesure est entrée en vigueur pour empêcher la formation d'une communauté de prisonniers et éradiquer la récidive⁸⁴. En France, les « chants et les cris », « toute conversation à voix haute » durant « le repas, le travail et dans les dortoirs⁸⁵ »

68. P. LANDRY, 2005, p. 22.

69. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 656, règlement du 11 novembre 1885, articles 64-65.

70. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 690-691, cahier des charges mars 1893, articles 11 et 12 (le pain) et pour le Québec, voir M. MIMEAULT, 2007, p. 108-109.

71. P. LANDRY, 2005, p. 25-26, et J.-C. VIMONT, 2004, p. 25.

72. L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 654-655, règlement du 11 novembre 1885, articles 57 et 58.

73. BANQ, E 17 1689, lettre du gouverneur Bernier, Québec, le 30 juillet 1897, p. 5, portant interdiction aux gardes d'« amener des boissons enivrantes, du tabac » aux prisonniers.

74. ADPDD, Y 132, dossier maison d'arrêt, port des effets réglementaires par les filles publiques, lettre du directeur de la 27^e circonscription pénitentiaire au préfet du Puy-de-Dôme, Riom, 3 août 1880: le 20 juillet, l'entrepreneur général est mis en demeure de fournir les vêtements manquants en cinq jours sous peine d'amende.

75. BANQ, E 17 1630, p. 5.

76. J.-M. CONRAUD, 2009, p. 59.

77. J.-M. CONRAUD, 2009, p. 68.

78. J.-F. BERT, 2007, p. 39.

79. M. FOUCAULT, 1975, p. 269-273.

80. L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE, 1845, p. 357, règlement du 30 octobre 1841, article 120 et L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 662-663, règlement du 11 novembre 1885, article 90.

81. P. LANDRY, 2005, p. 31.

82. L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE, 1845, p. 357, règlement du 30 octobre 1841, article 117 et L. BARTHOU et F. DUFLOS, 1896, p. 663, règlement du 11 novembre 1885, article 91.

83. M. MIMEAULT, 2007, p. 111-112.

84. M. MIMEAULT, 2007, p. 10, et J.-C. VIMONT, 2004, p. 33-42.

85. L.-M. MOREAU-CHRISTOPHE, 1845, p. 355, règlement du 30 octobre 1841, article 100.

sont prohibés dans l'enceinte des prisons départementales au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle⁸⁶. De même « tous cris, sifflages, acclamations et les langages impropres⁸⁷ » sont punissables dans la prison de Québec.

Le bornage de la communication inclut de même les écrits rédigés par et pour les incarcérés. La norme française détermine les jours, les destinataires autorisés ainsi que la lecture et le visa du directeur ou du gardien chef pour tous les courriers personnels entrants et sortants⁸⁸. Bien qu'une incarcérée en la prison de Québec se plaigne que le gouverneur ait lu sa correspondance⁸⁹, nous n'avons pas pu déterminer si un tel comportement était conforme aux règlements en vigueur. Nous en sommes donc réduits à des conjectures pour la province de Québec.

Si la norme française, ou québécoise, fait de la prison « une machine à modifier les esprits⁹⁰ », est-ce effectivement réaliste et surtout réalisable?

La réalité de l'encadrement de la pensée

Le quotidien *intra-muros* effrite l'application de la règle du silence parce qu'elle nécessite une surveillance trop contraignante pour un XIX^e siècle souffrant d'un manque chronique de personnel. L'obligation de mutisme, souvent inefficace, n'entame pas la liberté d'expression des prisonniers, qui la contournent⁹¹, comme le constate un rapport d'inspection des prisons départementales du Puy-de-Dôme⁹².

La communication écrite s'affranchit aussi de la censure par l'utilisation du trafic de correspondances⁹³. Même si nous ne pouvons déterminer l'ampleur du trafic, cela n'en est pas moins un signe que le prisonnier « manifeste un véritable génie dans la pratique de l'interdit, une virtuosité inouïe dans l'improvisation à partir de rien⁹⁴ ».

L'encadrement individuel du corps et de l'esprit du prisonnier connaît donc une application en demi-teinte, contrairement à ses normes si précises et contraignantes.

86. L. BARTHOUS et F. DUFLOS, 1896, p. 649, règlement du 11 novembre 1885, article 37.

87. BANQ, E 17 1689, lettre du gouverneur Bernier, Québec, le 30 juillet 1897, p. 5.

88. L. BARTHOUS et F. DUFLOS, 1896, p. 651-652, règlement du 11 novembre 1885, article 50.

89. BANQ, E 17 1689, lettre pour « *my dearest Henry* » de F. L. C., Québec, le 26 décembre 1889.

90. M. FOUCAULT, 1975, p. 148.

91. P. OLIVER, 1998, p. 160.

92. ADPDD, Y 132, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Puy-de-Dôme, Paris, 25 octobre 1850.

93. Par exemple: BANQ, E 17 1689, lettre pour « *my dearest Henry* ».

94. ANONYME, 2001, p. 80.

De ce tour d'horizon normatif et réel des prisons, nous constatons de nombreuses convergences entre la France et le Québec en matière de privations appliquées aux prisonniers. Ainsi, le « totalitarisme » de la prison, tel qu'il ressort des textes disciplinaires, est limité à cause de son caractère trop exigeant et trop complexe à mettre en œuvre dans les deux régions susmentionnées. La liberté normativement confisquée est matériellement reprise par les prisonniers⁹⁵, même au prix de sanctions disciplinaires, cantonnant le totalitarisme carcéral à n'être qu'une théorie.

Cela entraîne des questionnements sur le lien existant entre le totalitarisme normatif carcéral et son application trop souvent défailante. Notre étude démontre que la norme, fondée sur une extrême précision, semble à l'origine de son application fragmentaire car elle est impossible à mettre en œuvre. Pourtant, c'est aussi parce que son application est parcellaire que les normes sont de plus en plus minutieuses. Faut-il en conclure que la prison crée à la fois une confiscation totale de liberté et une liberté persistante? Ainsi la prison, française et québécoise, ne serait pas uniquement un lieu de privation puisqu'elle conjugue les deux concepts, pourtant fondamentalement opposés, que sont la privation et la liberté.

Et que dire de l'enfermement dans les camps d'extermination nazis au XX^e siècle, où il ne s'agit plus d'encadrer la vie, mais d'encadrer la mort?

BIBLIOGRAPHIE

France

ANONYME (2001), « La rééducation, point de vue d'un détenu (avril 1955) », dans Monique Seyler (dir.), *La prison immobile*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Société », 75-89.

BERT, Jean-François (2007), « Rationalisation et histoire des corps dans le parcours de Michel Foucault », dans Marco CICCHINI et Michel PORRET (dir.), *Les sphères du pénal avec Michel Foucault*, Lausanne, Antipode, p. 29-43.

BOUDON, Jacques-Olivier (2007), « Libéralisme », dans Madeleine AMBRIÈRE (dir.), *Dictionnaire du XIX^e siècle européen*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige dicos poche », p. 735-737.

CARBASSE, Jean-Marie (2000), *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, Presses universitaires de France, 445 p.

CARELIER, Christian (2009), « La maison d'arrêt de Loos », [en ligne] <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article519.html> (page consultée le 13 février 2010).

CONRAUD, Jean-Marie (2009), *Charles III une prison en ville, l'histoire de l'enfermement à Nancy*, Nancy, Serpenoise, 136 p.

95. « Le régime des prisons vous incite [...] à la tricherie quotidienne » alors « rien n'est impossible à l'homme en prison ». ANONYME, 2001, p. 80.

CORNU, Gérard (dir.) (2007), *Vocabulaire juridique*, 8^e édition, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige dicos poche », 986 p.

DHAUSSY, Catherine (2004), « La réforme pénitentiaire sous la monarchie de Juillet ou l'indépassable "génie national" français », *Romantisme*, 2004/4, n° 126, p. 7-16.

FOUCAULT, Michel (1975), *Surveiller et punir: naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tell », 360 p.

MICHAUD, Patrice (1993), « Place de l'épistolaire dans la vie des détenus: tentative de compréhension et d'interprétation psychologique », dans André MAGNAN (dir.), *Expériences limites de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enfermement, de folie. Actes du Colloque de Caen. 16-18 juin 1991*, Paris, Honoré Champion, p. 375-384.

O'BRIEN, Patricia (1988), *Correction ou châtement, histoire des prisons en France au XIX^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les chemins de l'histoire », 342 p.

PERROT, Michelle (1988), « Criminalité et système pénitentiaire au XIX^e siècle: une histoire en développement », *Les Cahiers du Centre de recherches historiques*, 1, [en ligne], <http://ccrh.revues.org/index2967.html> (page consultée le 2 février 2010).

PERROT, Michelle (2001), « Tocqueville méconnu », dans Michelle Perrot, *Les ombres de l'histoire, crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », p. 109-158.

PETIT, Jacques-Guy, Claude FAUGERON et Michel PIERRE (2002), *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, Privat, coll. « Hommes et communautés », 254 p.

SAINTE-MARTIN, Céline (2010), « A Dieppe, au dix-neuvième siècle, le travail dans la prison », [en ligne], <http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article618.html> (page consultée le 2 février 2010).

VIMONT, Jean-Claude (2004), *La prison à l'ombre des hauts murs*, Paris, Gallimard, 127 p.

Canada

CELLARD, André (2000), « Punir, enfermer et réformer au Canada, de la Nouvelle-France à nos jours », *La Société historique du Canada*, brochure n° 60, Ottawa, 26 p.

FECTEAU, Jean-Marie (1985), « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du XIX^e siècle (1791-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 4, p. 499-521.

FECTEAU, Jean-Marie (2004), *La liberté du pauvre crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Québec, VLB, 455 p.

FENCHEL, François (2007), *Entre petite criminalité et grande misère: la prison des hommes à Montréal et sa population (1836-1912)*, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophia Doctor (Ph. D.) en criminologie, Université de Montréal, Montréal, 258 p.

LANDRY, Pierre (2005), *Prison, auberge et musée, le pavillon Charles-Baillairgé*, Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 60 p.

MIMEAULT, Martin (2007), *La prison des plaines d'Abraham 1863-1877*, Sillery, Septentrion, 150 p.

OLIVER, Peter (1998), « *Terror to Evil-doers* », *Prison and punishments in nineteenth-Century Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 575 p.

REID, Hubert (dir.) (1994), *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, Montréal, Wilson et Lafleur, 770 p.

SOURCES IMPRIMÉES

France

MOREAU-CHRISTOPHE, Louis-Mathurin (1845), *Code des prisons ou recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêts, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines, placées sous l'autorité du ministre de l'Intérieur*, tome I, de 1670 à 1845, Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 507 p.

MOREAU-CHRISTOPHE, Louis-Mathurin (1856), *Code des prisons ou recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêts, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines, placées sous l'autorité du ministre de l'Intérieur*, tome II, de 1846 à 1856, Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 457 p.

BARTHOU, Louis, et Fernand DUFLOS (dir.) (1896), *Services pénitentiaires, recueil de lois, décrets, règlements et circulaires*, Melun, imprimerie administrative, 866 p.

Canada

ANONYME (1985), « Document: premier rapport annuel du bureau des inspecteurs de prisons, asiles, etc., de la province de Québec pour les années 1867 et 1868 », *Criminologie*, vol. 18, n° 1, p. 68-71.

SOURCES MANUSCRITES

Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

E17 - Versement 1960-01-036/1630, « Orderly Book. Gaol Guard Quebec », juin 1874-janvier 1890.

E17 - Versement 1960-01-036/1689 (323) « Québec Gaol Orderly Book », 1881-1906.

France

Archives départementales du Puy-de-Dôme (ADPDD).

Série 1 Y, fonds de la préfecture (cotation provisoire).

Administration pénitentiaire, correspondance, Y 129/1, correspondance, 1881-1937.

Commissions de surveillance, Y 129/1, police intérieure, 1821-1884.

Inspections, Y 129/1, inspections générales, 1880-1881.

Population, correspondance et dossiers de détenus, Y 132, détenus, effets vestimentaires, alimentation: correspondance, 1857-1895.



CHAPITRE 2

Identités

CENSUS OF CANADA, 1891. Province of *Québec* District No. *178, Québec Est* S. District *Jacques-Cartier (U) No. 1*
 SCHEDULE No. 1.—Nominal Return of the Living Enumerated by Sex on the day of *12th* day of *April* 1891.
 TABLEAU No. 1.—Dénombrement des Vivants. Enuméré par sexe et par jour de *12* jour de *Avril* 1891. *J. J. Gauthier* Enumérateur. PAGE *34*

No. of Family	Name of Head of Family	Sex	Age	Marital Status	Profession, Occupation, or Trade	Place of Birth	Place of Birth of Mother	EDUCATION	Profession, Occupation, or Trade	Education	Wages	Value of Real Estate	Value of Personal Property	Total		Total	
														Male	Female	Male	Female
	<i>Simon Wilford</i>	<i>M.</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>R</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>	<i>C. A</i>						<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Bergeron Emery</i>	<i>F</i>	<i>16</i>	<i>-</i>	<i>L</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>1187/174</i>	<i>Bergeron Joseph</i>	<i>M</i>	<i>30</i>	<i>M</i>	<i>-</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>		<i>Comptable</i>	<i>1</i>			<i>3</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Thibault</i>	<i>F</i>	<i>17</i>	<i>-</i>	<i>R</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Pauline</i>	<i>F</i>	<i>15</i>	<i>-</i>	<i>R</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Thompson Amanda</i>	<i>F</i>	<i>50</i>	<i>V</i>	<i>B</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>		<i>Comptable</i>	<i>1</i>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Thibault Marie</i>	<i>F</i>	<i>30</i>	<i>-</i>	<i>B</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Thompson Sarah</i>	<i>M</i>	<i>70</i>	<i>V</i>	<i>L</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>		<i>Comptable</i>	<i>1</i>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>1187/174</i>	<i>Thibault Emery</i>	<i>M</i>	<i>28</i>	<i>M</i>	<i>-</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>		<i>Comptable</i>	<i>1</i>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Marie</i>	<i>F</i>	<i>30</i>	<i>-</i>	<i>E</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Marie</i>	<i>F</i>	<i>3</i>	<i>-</i>	<i>E</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Marie</i>	<i>F</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>E</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Harold</i>	<i>M</i>	<i>72</i>	<i>-</i>	<i>E</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Pauline</i>	<i>F</i>	<i>74</i>	<i>-</i>	<i>L</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>1173</i>	<i>Robinson Joseph</i>	<i>M</i>	<i>40</i>	<i>V</i>	<i>-</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>		<i>Comptable</i>	<i>1</i>				<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
	<i>Josephine</i>	<i>F</i>	<i>18</i>	<i>-</i>	<i>E</i>	<i>Q</i>	<i>Q</i>							<i>1</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

Recensement et population canadienne-française

Catégories, références et identités

Marie-Ève Harton

Candidate au doctorat en sociologie,
 Université Laval

Marie-Ève Harton est candidate au doctorat en sociologie à l'Université Laval. Sa thèse, réalisée sous la supervision de M. Richard Marcoux (Département de sociologie, Université Laval) et de M^{me} Lisa Dillon (Département de démographie, Université de Montréal), vise à comparer les régimes démographiques canadiens-français en contextes industriels nord-américains au tournant du xx^e siècle. Ses principaux intérêts de recherche portent sur les questions de population dans le passé, tout particulièrement dans le contexte du Canada français des xix^e et xx^e siècles, et sur les recensements anciens du point de vue tant de l'étude

de leur contexte de production que de l'exploitation des données qui en sont issues¹.

Les vagues et les remous causés par la décision rendue publique à l'été 2010 du gouvernement conservateur de Stephen Harper de ne retenir que huit questions au recensement – dans sa forme obligatoire – nous ont replongés dans un vif débat sur ce qui devait

1. L'auteure tient à remercier madame Lisa Dillon et monsieur Marc St-Hilaire pour leurs judicieux conseils formulés lors de la préparation d'une communication présentée le 3 mai 2012 lors du colloque étudiant du CIEQ à l'origine de ce texte. Des remerciements vont également aux membres étudiants et à la coordination du CIEQ qui ont lu et commenté la première version de ce manuscrit. Les propos ici tenus n'engagent toutefois que l'auteure.

ou non figurer dans le recensement. Les questions ayant trait aux langues (parlées à la maison, maternelles et officielles) – exclues au départ – ont quant à elles mobilisé beaucoup d'attention lors du débat public autour de la « crise du recensement » attisée par l'abandon du questionnaire long, débat ravivé à la sortie, au printemps 2012, des chiffres issus du recensement court du printemps 2011. Bon nombre de commentateurs ont souligné et commenté la diminution du poids démographique du Québec au sein du Canada, la vitalité de la langue française au Québec ainsi que les pertes d'effectifs des minorités francophones hors Québec. Tous ces discours touchent de près ou de loin à la notion d'identité. Dans un article intitulé « New census speaks to old concerns in Quebec: its political influence² », Andy Blatchford, de la Presse canadienne, souligne que les discours à propos des résultats du recensement de 2011 ont des racines profondément ancrées dans la pratique censitaire canadienne datant de plus d'un siècle et demi.

Puisque le Canada détient un long historique en matière de pratique censitaire – le premier recensement nominatif datant de 1852 –, pourquoi ne pas en tirer profit afin de jeter un peu d'éclairage sur la crise actuelle? Quel lien peut-on tracer entre le recensement et les discours collectifs en matière d'identité? À l'instar de C. Gaffield et de C. Bellavance et ses collaborateurs, nous pensons qu'une analyse de discours touchant à la production (élaboration du questionnaire et visées politiques et sociales sous-jacentes) ainsi qu'à la diffusion et à l'interprétation des résultats chiffrés issus des recensements permet d'interpréter la pratique censitaire d'un point de vue sociologique³.

Ce lien entre mise en discours et recensement, nous avons choisi de l'explorer à partir d'une analyse de discours autour de la notion d'identité canadienne-française à la fin du XIX^e siècle. D'après F. Dumont, le terme « Canadien français » en tant que référence identitaire reposant sur un imaginaire collectif en émergence est employé après l'Acte d'Union (1840) et surtout après la Confédération (1867), moment où se consolide la pratique censitaire canadienne⁴. V. Piché circonscrit précisément la période allant de 1860 à 1960 comme étant l'apogée des catégories ethniques de recensement élaborées et utilisées dans un contexte politique et idéologique de survivance⁵. Le cas particulier de l'avènement de l'identité canadienne-française nous semble conséquemment être une piste pertinente à explorer à partir d'une analyse de discours centrée sur la pratique censitaire.

2. A. Blatchford, 2012.

3. C. Gaffield, 2007; C. Bellavance et collab., 2007.

4. F. Dumont, 1993.

5. V. Piché, 2011.

Recensement et population canadienne-française

Afin de bien saisir les tenants et aboutissants des recensements anciens, il nous faut aller au-delà de la perception selon laquelle les résultats chiffrés issus du recensement seraient le reflet de la réalité pure. Selon B. Curtis, la pratique censitaire canadienne s'est développée en concomitance avec la formation de l'État libéral⁶. En faisant la genèse du recensement, il a démontré que les recensements ne sont pas tenus, mais construits. Les compilations, les conclusions et les chiffres issus du processus de recension sont présentés sous forme de relations sociales inscrites au sein de catégories et de processus de classification préalablement conçus (les questions posées, les réponses acceptées et celles qui ne le sont pas, les données compilées et celles qui ne le sont pas). Ainsi, contrairement à M. Foucault qui soutient que l'ère politique moderne, l'ère de la démocratie libérale, correspond à la découverte de l'objet qu'est la population, B. Curtis soutient que la population est « construite », qu'elle n'est pas une donnée⁷. Idée que nous pouvons également associer à B. Anderson qui soutient qu'à partir du milieu du XIX^e siècle le recensement fut un élément central dans la manière dont l'État a « imaginé » la nation⁸. Contextualiser la production du recensement, tant dans son canevas initial que dans sa forme achevée et publiée, permet de saisir les principaux enjeux et visées ainsi que les multiples interprétations (publications officielles, débats politiques, écrits médiatiques, etc.) qui ont tous servi à forger des représentations individuelles et collectives⁹. Ce sont ces mêmes représentations individuelles et collectives qui subséquemment façonneront en retour les conditions et la production des recensements suivants. C'est en ce sens que le savoir issu du recensement est un savoir réflexif (B. Curtis) ou imaginé (B. Anderson)¹⁰.

D'après S. Langlois, ce caractère imaginé de la nation se rapproche de ce que Fernand Dumont a défini comme « référence¹¹ ». Celle-ci est un ensemble de signes et de symboles qui se diffusent à travers le discours au moyen de l'histoire, de la littérature, des idéologies – sans oublier les médias, selon S. Langlois, et sans oublier le recensement, selon B. Anderson – formant « [...] des mécanismes qui fixent des repères partagés et des univers

6. B. Curtis, 2001.

7. M. Foucault, 1976; B. Curtis, 2001.

8. B. Anderson, 1991.

9. Ce que Bellavance et ses collaborateurs (2007) nomment des intermédiaires culturels (en anglais dans le texte: « cultural intermediaries »).

10. B. Curtis, 2001; B. Anderson, 1991.

11. S. Langlois, 2002.

symboliques communs essentiels à l'émergence des communautés nationales¹²».

En nous inspirant des thèses des auteurs cités précédemment, nous nous questionnons à savoir si le recensement a pu contribuer à l'édification d'une référence canadienne-française durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Une question unique en 1891 :

Êtes-vous Canadien français ?

À l'instar de B. Curtis, mais avec une envergure beaucoup plus modeste, notre objectif général est de tracer des liens entre les visées politiques à l'origine de la construction des recensements et la construction de références identitaires nationales canadiennes-françaises durant la seconde moitié du XIX^e siècle¹³. À partir d'un survol des transformations (ajouts et retrêts) des questions relatives à l'origine des individus depuis le recensement de 1852 jusqu'au début du XX^e siècle et de la mise en évidence des discours émanant de la publication des données chiffrées et des pratiques censitaires en elles-mêmes, nous désirons illustrer comment le recensement a pu nourrir un imaginaire collectif en essor. Plus particulièrement, nous nous pencherons sur le cas du recensement de 1891 et de la seule question ayant trait à l'origine des individus qui y fut posée de la manière suivante : « Êtes-vous Canadien français ? »

À quel type de réaction cette question a-t-elle donné lieu ? Comment les réponses à cette question ont-elles été compilées ? Analysées ? À quels types de discours peut-on l'associer ? Nous illustrerons nos propos à partir de deux exemples tirés de la littérature : celui de Rameau de St-Père dans son ouvrage *Le recensement canadien de 1891. Ses inexactitudes et ses altérations au point de vue français* et celui des publications de recensement qui rend compte du discours des répondants.

Ces deux exemples de discours ont été retenus parce qu'ils témoignent de deux imaginaires collectifs, au sens où F. Dumont l'entend, et à partir desquels, entre autres, s'est forgée l'identité canadienne-française. La première est de conception essentialiste et lie l'identité canadienne-française à la filiation généalogique des descendants des ancêtres français et catholique¹⁴. La seconde rend plutôt compte de la transformation inhérente du référent « canadien-français ».

Les recensements modernes au Canada

Poursuivons en situant, non plus théoriquement, mais contextuellement, l'essor des recensements modernes au Canada au XIX^e siècle. Le premier recensement mené

en sol nord-américain remonte à 1666 et fut réalisé par l'intendant Jean Talon. Environ 3 000 personnes furent recensées. La pratique censitaire n'était néanmoins ni courante ni régulière à cette époque. D'autres tentatives furent réalisées au cours du XVIII^e siècle, mais c'est réellement au XIX^e siècle que se met en place cette pratique. Dès 1825, 1831 et 1842, des recensements ont lieu afin de compiler des informations concernant les chefs de famille et les caractéristiques des ménages¹⁵. C'est néanmoins en 1852 que le Canada procède à son premier recensement nominatif, c'est-à-dire où tous les individus sont recensés¹⁶. Un second recensement nominatif est tenu en 1861. Sous le gouvernement de l'Union, le recensement servait essentiellement à la distribution de subventions de part et d'autre du Canada-Uni, notamment en matière d'éducation¹⁷. Les résultats chiffrés de ces deux recensements seront également au cœur des revendications politiques d'une représentation proportionnelle selon la population (la fameuse « Rep by Pop »), tantôt par les habitants du Canada-Est, plus nombreux au début de l'Union, et tantôt par ceux du Canada-Ouest, plus nombreux selon les chiffres de 1861. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en 1867, prévoit la réalisation d'un recensement aux dix ans (sauf exception pour l'Ouest qui se développe à un rythme effréné et dont on prend le pouls tous les cinq ans). Cette fréquence est maintenue jusqu'au milieu du XX^e siècle, où, à partir des années 1950, le recensement est tenu tous les cinq ans.

De 1851 à 1966, la collecte des informations se faisait par du porte-à-porte. Des agents recenseurs se rendaient dans chacun des foyers afin de recueillir des informations sur chacune des personnes résidentes. En plus des noms et prénoms, l'agent devait également recueillir des informations concernant plusieurs autres attributs tels que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la religion, l'occupation, la fréquentation scolaire et l'origine. D'un recensement à l'autre, des modifications (ajouts, retrêts, variations des

12. F. Dumont, 1993; B. Anderson, 1991; S. Langlois, 2002, p. 8-9.

13. B. Curtis, 2001.

14. F. Dumont, 1993.

15. Breton, 1975.

16. Il est à noter que le Canada emboîte le pas dans un mouvement international d'essor des statistiques. L'Angleterre (1841) et les États-Unis (1850) adoptent la recension nominative à la même époque sous l'influence des grandes rencontres internationales où l'on discute de la scientificité des méthodes de collecte et de la standardisation des procédés de manière à faciliter les comparaisons. Les pays n'adoptent néanmoins pas tous le même canevas. Par exemple, en Angleterre, sous la gouverne de William Farr, les statistiques sociosanitaires seront mises en avant-plan, alors qu'au Canada les données colligées visent à dresser un portrait de la situation en matière d'agriculture et d'immigration. M.-A. Gagnon, 2000; B. Curtis, 2001.

17. B. Curtis, 2001.

réponses acceptées) ont été apportées¹⁸. Voici quelques exemples de modifications apportées : à partir de 1891, le lien avec le chef de ménage fut ajouté comme question ; lors du recensement de 1901 sont intégrées des questions sur les langues parlées, sur le fait d'être né en milieu rural ou urbain (jamais reprise par la suite) et sur la nature de l'emploi occupé (patron, employé, à son compte) ; en 1911, on collecte désormais des informations concernant le lieu de travail des individus. De plus, à elle seule, la question de l'origine des individus a été l'objet de modifications, concernant soit la manière de poser la question, soit les réponses acceptées, à presque chaque recensement depuis son introduction en 1871. Nous les détaillerons dans la section suivante.

Afin de standardiser le plus possible les informations issues du recensement et de faciliter la compilation des données, l'énumérateur recevait un livret d'instructions. D'entrée de jeu, quelques paragraphes d'introduction précisaient les visées et les objectifs du recensement. L'énumérateur était ainsi en mesure de rappeler aux personnes interrogées que le recensement n'était pas tenu dans le but de prélever des taxes (la plus grande crainte à l'égard du recensement à l'époque...). L'essentiel du feuillet consistait néanmoins à indiquer les informations qui devaient être colligées : le sens de la question, les réponses attendues, les modalités et les abréviations avec lesquelles celles-ci devaient être inscrites sur le formulaire. Pour quiconque s'intéresse à la production des données censitaires, anciennes ou récentes, ces instructions aux énumérateurs sont riches d'enseignement.

Quelques mois, parfois quelques années après, étaient publiés les résultats¹⁹. Présenté sous forme de tabulation, le dénombrement était ventilé selon les informations recueillies (pas toutes, mais selon celles qui étaient jugées opportunes à chaque recensement par les statisticiens en chef de l'époque), pour l'ensemble du Canada, par province et par comté. Ce sont précisément ces résultats chiffrés qui alimentèrent les imaginaires collectifs et les débats publics au XIX^e siècle. Aux recensements de 1852 et de 1861, les résultats chiffrés étaient compilés au sein des comtés régionaux et diffusés à la pièce par les commissaires au niveau local. Cette pratique avait pour conséquence de créer des attentes et de donner lieu à certains exercices de spéculation sur les chiffres globaux,

ce qui, à l'époque de l'Union notamment, attisait les animosités entre les deux Canadas²⁰.

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, un des enjeux fort connus du milieu du XIX^e siècle qui enchevêtra les discours collectifs et le recensement est celui de la « Rep by pop ». Or, après 1867, ce ne sont plus seulement les résultats, mais la construction elle-même des recensements, notamment sous l'égide de Joseph-Charles Taché²¹ en 1871 et en 1881, qui fut étroitement liée à des discours désormais plus identitaires que politiques. Conséquemment, les questions ayant trait à l'origine acquièrent une importance et une sensibilité accrue au cours du dernier tiers du XIX^e siècle.

Petit historique de l'origine des individus dans le recensement

Afin de mieux cerner les tenants et aboutissants de la question ayant trait à l'origine en 1891 et qui dichotomisait la population canadienne en, d'une part, les Canadiens français, et d'autre part, les « autres », il importe de la situer par rapport à l'ensemble des questions qui se rattachaient directement ou indirectement à l'origine au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle.

Le **tableau 1** illustre l'ensemble des changements apportés aux questions posées concernant le lieu de naissance, l'origine et la langue des individus d'un recensement à l'autre, pendant un siècle²². Lors des deux premiers recensements nominatifs, seules les informations relatives au lieu de naissance des individus furent colligées. Le manuel d'instruction aux énumérateurs de 1871 nous informe que l'introduction de la question « origine » fut juxtaposée à celle du lieu de naissance afin de créer une distinction claire entre l'origine (filiation généalogique) et la citoyenneté ou la nationalité (lieu de naissance). En termes concrets, cela permettait principalement de distinguer les Canadiens français et les Irlandais nés au Canada

18. Notons que le dénombrement des individus est une partie de ce que l'on nomme communément le recensement : celui-ci couvrirait également les biens, les morts et la production agricole et industrielle.

19. Ces données publiées (agrégées) sont à distinguer des micro-données dont font état plusieurs chercheurs contemporains. Celles-ci sont relativement récentes, elles sont exploitées depuis les années 1960-1970, et sont issues de la saisie informatique des manuscrits originaux.

20. *Ibid.*, 2001.

21. Joseph-Charles Taché, un ultramontain canadien-français, fut ministre de l'Agriculture et de la Statistique de 1864 à 1888. Selon B. Curtis, il est l'architecte de la statistique et du recensement au Canada. Il est celui qui a élaboré les structures et les protocoles d'observation uniformes (découpage géographique, standardisation des mesures, formation des énumérateurs, uniformisation des critères d'observation et de catégorisation des réponses, etc.) pour l'ensemble des informations colligées en ce qui a trait tant aux individus qu'à l'agriculture. La pratique censitaire ainsi structurée est dès lors considérée comme étant une pratique scientifique qui sert, sous l'égide de Joseph-Charles Taché, à l'édification d'un imaginaire proprement canadien-français caractérisé par l'accroissement naturel de sa population et par sa propension à cultiver la terre. *Ibid.*, 2001.

22. Il est à noter qu'une question ayant trait à la religion figurait à chacun des recensements.

Année	LIEU DE NAISSANCE			LANGUE			
	Individu	Mère	Père	Maternelle	Anglais	Français	Communément parlée
1852	X						
1861	X						
1871	X						
1881	X						
1891	X	X	X				
1901	X			X	X	X	
1911	X						X
1921	X	X	X	X	X	X	
1931	X	X	X	X	X	X	
1941	X			X	X	X	
1951	X			X	X	X	

ORIGINE

Année	Origine	Canadien français	Nationalité	LN* Rural/ urbain	Immigration naturalisation
1852					
1861					
1871	X				
1881	X				
1891		X			
1901	X		X	X	X
1911	X		X		X
1921	X		X		X
1931	X		X		X
1941	X		X		X
1951	X		X		X

Tableau 1 Lieu de naissance, langues et origine dans les recensements de 1852 à 1951

* LN : Lieu de naissance. Cette question n'était posée qu'aux individus nés au Canada.

À noter qu'en 1921 et 1931 la langue maternelle déclarée devait être autre que le français ou l'anglais.

Sources: Recensements canadiens de 1852 à 1951, feuillets des énumérateurs.

(ce qui au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle était de plus en plus fréquent) puisqu'ils étaient tous d'obédience catholique et que seule la question de l'origine les départageait²³. En termes un peu plus abstraits, cela constituait le premier pas vers la création d'une mémoire collective canadienne-française, projet porté par Joseph-Charles Taché lui-même, ou encore d'un discours de totalisation du fait français au Canada.

As one consequence of splitting « Britain » into England, Ireland Scotland, and Wales, the « French », were now the largest nationality in Canada. In its

concern with placing people in categories of national origin, the 1871 census was a totalizing project that worked a new economy of « national » difference²⁴.

En 1891, la question « origine » fut supprimée, momentanément car elle sera reprise au recensement suivant, et remplacée par trois questions: le lieu de naissance de la mère, le lieu de naissance du père et le fait d'être Canadien français ou non. Au recensement de 1901, en plus de l'origine, on recueille désormais des informations concernant la « nationalité » des individus, c'est-à-dire qu'on leur demande s'ils sont nés au Canada ou à

23. C. Gaffield, 2007.

24. B. Curtis, 2001, p. 251.

l'étranger (et, si tel est le cas, s'ils ont été naturalisés), et concernant le fait d'être nés en milieu rural ou en milieu urbain pour tous les individus nés au Canada. Qui plus est, on s'intéresse désormais, en ce début de xx^e siècle, aux langues parlées (c'est-à-dire à la langue maternelle et à la capacité à parler les deux langues officielles, soit le français et l'anglais). Dix ans plus tard, la formule est modifiée et seule la langue la plus couramment parlée fait partie du questionnaire. Cette formule est néanmoins abandonnée dès le recensement suivant.

Pourquoi tant de changements? Quelles étaient les visées de la recension de toute cette panoplie d'information ayant trait à l'origine et à la langue?

Avant 1921 et la publication d'une monographie de recensement portant spécifiquement sur l'origine des Canadiens, les documents officiels publiés, c'est-à-dire les instructions aux énumérateurs et l'introduction aux données publiées, n'offrent que très peu d'informations sur ce qui, globalement, était recherché à partir de telles questions.

La monographie de 1921 permet néanmoins de mettre en évidence les visées sous-jacentes au fait de questionner chacun des Canadiens et chacune des Canadiennes sur leur origine²⁵. Dans un premier temps, cela permettait de prendre le pouls de l'immigration sous trois angles: quantitatif (chiffrer le phénomène), qualitatif (provenance et « assimilation » à partir de 1901 en croisant cette variable avec d'autres ayant trait, par exemple, à la langue ou encore au processus de naturalisation) et géographique (localiser où s'établissaient les immigrants). Dans un second temps, cela permettait de suivre l'évolution de la population établie au Canada depuis plusieurs générations et de comparer la croissance naturelle des Canadiens avec l'apport quantitatif issu de l'immigration. Ce que ne souligne pas J. Kralt et que B. Curtis met en évidence, c'est que la question « origine », dès 1871, avait pour but – dans l'esprit de J.-C. Taché – de permettre la comparaison entre deux groupes désormais clairement distincts: les Canadiens anglais et les Canadiens français²⁶.

« Êtes-vous Canadien français? »

Tel que le souligne C. Gaffield, l'introduction de trois nouvelles questions au recensement de 1891 devait permettre de résoudre l'épineux problème lié au fait qu'à la question « origine » il n'était pas permis de se déclarer ni « Canadien » ni « Américain²⁷ ». Or, en cette fin de xix^e siècle, bon nombre d'individus indiquaient être « Canadiens » ou « Américains » d'origine puisqu'ils étaient des descendants de personnes nées au Canada (ou aux États-Unis) un siècle, voire deux siècles plus tôt.

25. J. Kralt, 1980.

26. *Ibid.*, 1980; B. Curtis, 2001.

27. C. Gaffield, 2007.

Conséquemment, c'est afin de distinguer les immigrants et les enfants d'immigrants que les questions sur le lieu de naissance de chacun des parents remplacèrent la question de l'origine. Parallèlement à cette nouveauté, la question « Êtes-vous Canadien français? » fut introduite pour distinguer les Canadiens français du reste des individus d'obédience catholique nés au Canada de parents également nés au Canada, dont la très grande majorité était d'origine irlandaise à cette époque²⁸.

Si cette solution permettait de résoudre en théorie les problèmes d'identification de l'origine des individus, dans la pratique, l'opérationnalisation de la question « Êtes-vous Canadien français? » ne fut pas sans embûche²⁹. La compilation des réponses données à cette question se fit dans la controverse. D'aucuns, à la sortie des chiffres, ont dénoncé le sous-dénombrement des Canadiens français. Notre objectif est d'illustrer, à partir de deux exemples, comment les résultats du recensement de 1891 ont nourri des discours qui ont alimenté un imaginaire collectif canadien-français en pleine mouvance à la fin du xix^e siècle.

Deux discours, deux visions du fait français au Canada

À la fin du xix^e siècle, deux types de discours ayant trait à l'identité étaient tenus: l'un essentialiste par lequel l'identité était donnée par filiation, l'autre, constructiviste, par lequel les individus choisissaient de se définir selon des caractéristiques qui leur étaient significatives³⁰. Nous proposons ici un exemple de chacun de ces deux discours entourant les chiffres issus de la compilation des données provenant de la question « Êtes-vous Canadien français? » posée lors du recensement de 1891. Le premier est tiré d'un ouvrage d'Edmé Rameau de St-Père nommé *Le recensement canadien de 1891. Ses inexactitudes et ses altérations au point de vue français*. Le second est tiré de la publication officielle des données faisant état notamment

28. À ce propos C. Gaffield écrit: « The solution devised for the 1891 census had been to drop the origin question in favour of a birthplace-of-parents question and a special « French-Canadian » column, a version of which had tried earlier in the 1861 census (souligné par nous) ». C. Gaffield, 2007, p. 425. Or, les feuillets de recensement distribués au Canada-Est ainsi que les instructions aux énumérateurs ne font pas état d'une telle dichotomisation de la population. Nous avons néanmoins retracé cette « colonne » au sein des données publiées. Il semble donc que cette catégorie fut construite *a posteriori* lors du recensement de 1861. CANADA, Bureau d'agriculture et de la statistique. Département du recensement, 1863-1864.

29. C. Gaffield, 2007.

30. *Ibid.*, 2007.

de la mise en discours des individus vivant au sein de communautés canadiennes-françaises hors du Québec³¹.

Rameau de St-Père

C'est en 1894 que l'historien et sociologue français Rameau de St-Père, auteur de *La France aux colonies*, publie sa virulente attaque à l'endroit du recensement canadien de 1891³². Il y critique tant le contenu et les résultats publiés que les procédures et les artisans « anglais » qui ont compilé les données. L'ouvrage entier est dédié à la démonstration du fait qu'il y a eu sous-dénombrement des Canadiens français « volontairement orchestré par les Anglais » au recensement de 1891. Par un procédé doublement efficace, Rameau accuse les Anglais d'avoir procédé à ce qu'il nomme des « virements de population », signifiant que tous les Canadiens français non identifiés comme tels à la question ont conséquemment gonflé le nombre de Canadiens anglais. Rameau de St-Père procède au décompte des Canadiens français, comté par comté où les « virements eurent lieu », dans le but de chiffrer le grand total de Canadiens français « perdus » ou, pire même, « volés » lors de ce recensement. Cette opération témoignait du coup des intentions malveillantes des élites anglaises. Ainsi, Rameau de St-Père conclut que ce sont plus de 60 000 Canadiens français qui n'ont pas été identifiés correctement en 1891.

Nous désirons ici illustrer notre propos à partir de quelques exemples tirés de l'ouvrage.

Dès la collecte des informations, il semble à Rameau de St-Père que l'opération était déjà empreinte de subterfuge. Il écrit ceci, dès les premières pages de l'ouvrage :

L'application de ce changement [c'est-à-dire l'introduction de la question « Êtes-vous Canadien français? »] en révéla bientôt les inconvénients: les énumérateurs, en effet, en interrogeant les Canadiens sous une forme plus ou moins ambiguë, parvenaient souvent à les faire passer dans le contingent anglais: de même pour les Canadiens émigrés temporairement aux États-Unis; si leur maison était fermée, on les rayait du contrôle, ainsi que leur famille, sans s'inquiéter de savoir s'ils avaient ou non l'intention de retour. On réduisait ainsi le nombre des Canadiens par une action double: ceux qui étaient présents étaient victimes de leur propre déclaration, et ceux qui étaient absents étaient rayés de la liste canadienne, faute de déclaration³³.

Avec beaucoup de verve et tout au long de l'ouvrage, il s'attarde, avec grande précision, à démontrer comment M. Johnson (fonctionnaire anglophone à la tête du

recensement ayant succédé à Joseph-Charles Taché) en est arrivé à fausser les résultats du recensement.

M. Johnson aura vu dès le principe que le recensement se présentait mal; que l'affaiblissement énorme de l'immigration européenne allait diminuer, au-delà de toute mesure, la progression ordinaire des Anglo-Canadiens, tandis que les Canadiens-Français, qui n'avaient rien à espérer ni à craindre de cette absence d'immigration, conservaient intégralement la quotité de leur augmentation ordinaire. Dans cet état de choses, faire passer un grand nombre de Canadiens sous la rubrique anglo-saxonne, c'était du même coup réduire le nombre des Français, accroître celui des Anglais, et dissimuler ainsi, au moins sur le papier, le fâcheux effet de la décroissance qui commençait à menacer ses compatriotes³⁴.

Il est à noter que, dans cette seconde missive, la critique ne porte non plus sur les énumérateurs, donc sur les informations telles qu'elles étaient collectées, mais bien sur la compilation des données qui s'ensuivit.

De plus, soulignons que ces « virements de population » dont fait état Rameau de St-Père eurent lieu essentiellement à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick. À ce sujet, il écrit :

Dans la province de Québec, la population française, très compacte et très bien organisée, déjouait d'avance toute visée abusive et toute tentative de supercherie; aussi le recensement s'y est-il effectué avec régularité et exactitude; les quelques critiques qu'il pourrait susciter sont donc réellement négligeables [...] ³⁵.

L'ensemble des propos mis de l'avant dans cet ouvrage s'inscrit parfaitement au sein du discours de la survivance autour duquel s'est cristallisée la référence canadienne-française au sens où F. Dumont l'entend³⁶. L'accroissement de la population canadienne-française constituant dès lors l'assise de la survivance, l'objectif de Rameau de St-Père était pas moins de réparer les torts qui lui étaient ainsi faits.

C'est même là une des causes qui ont amené les fraudes; on était désireux de masquer dans l'ensemble la dépression des populations anglaises et on espérait y parvenir par des virements opérés au détriment des populations françaises; mais nous avons coupé court à cette manœuvre, en restituant chacun à son origine naturelle. Ce travail a naturellement déterminé une réduction dans le nombre des catholiques anglais, parmi lesquels on avait placé les Canadiens sommairement transformés en Anglo-Saxons³⁷.

31. CANADA, Département de l'agriculture et de la statistique, 1893-97.

32. E. Rameau de St-Père, 1859; E. Rameau de St-Père, 1894.

33. E. Rameau de St-Père, 1894, p. 7.

34. *Ibid.*, 1894, p. 8.

35. *Ibid.*, 1894, p. 26.

36. F. Dumont, 1993.

37. E. Rameau de St-Père, 1894, p. 52.

Enfin, il conclut l'ouvrage en affirmant :

L'accroissement des Canadiens [français] et sa juste constatation, constituent en effet la force vitale de leur nationalité³⁸.

En somme, le discours de Rameau de St-Père repose sur une conception essentialiste de l'identité canadienne-française, à savoir tous ceux qui descendent d'un ancêtre français, qu'ils aient migré ou non, changé leur nom ou qu'ils parlent français ou non³⁹. Cette identité qui repose sur la filiation généalogique est conséquemment appelée à perdurer tant et aussi longtemps que se maintient la croissance naturelle « typique » des Canadiens français.

Sommes-nous Canadiens français? Le discours des individus dans le recensement de 1891

Le second discours auquel a donné lieu le recensement est celui dont témoigne l'introduction aux données compilées et publiées. À la suite de B. Curtis, qui lui-même s'appuie sur la notion de bio-pouvoir développée par M. Foucault, nous percevons la participation individuelle au recensement comme étant l'un des deux axes (individualisation et totalisation) d'édification de la norme⁴⁰. Ainsi, nous postulons que les conclusions et les résultats publiés font écho à la mise en discours à laquelle s'est adonnée chacune des personnes recensées. Contrairement au discours de Rameau de St-Père, ce second discours fait état des transformations inhérentes à la référence canadienne-française. Cette perception du caractère changeant de la référence correspond à la définition que donne B. Anderson de la nation⁴¹.

Selon les données compilées dans le tableau III, « État civil », le recensement avait permis de dénombrer 1 404 000 Canadiens français, totalisant 29,1 % de l'ensemble de la population canadienne (Rameau de St-Père estimait quant à lui que les Canadiens français devaient être 1 473 000)⁴². D'entrée de jeu, les responsables de la publication officielle des données ont pris soin d'indiquer que ces chiffres devaient être considérés moyennant certaines explications. En principe, ce sont tous les Canadiens français et les Acadiens qui devaient y être dénombrés. L'objectif était de recenser tous les Canadiens d'origine française. Le critère de distinction reposait, dans

l'esprit de ceux qui avaient élaboré le questionnaire du recensement, sur la filiation généalogique. En théorie, cette conception était tout autant essentialiste que celle de Rameau de St-Père. Mais, en pratique, les résultats ont mis au grand jour une tout autre conception du fait français au Canada. Ainsi, tous ne se définissaient plus en fonction de ce critère généalogique, tant et si bien qu'il apparaît que, dès 1891, le référent « canadien-français » a été associé davantage aux Canadiens français du Québec. Cela donne un sens au fait que bien des Acadiens, bien des Métis du Manitoba et de l'Ouest comme autant de descendants français installés en Ontario ne se soient pas identifiés en tant que « Canadiens français ». Voilà une tout autre explication à ce que Rameau de St-Père avait perçu comme un vol!

À l'instar de C. Gaffield, nous entrevoyons que ce ne sont donc pas tous les descendants d'un ancêtre français qui ont déclaré faire partie de cette « communauté imaginée » canadienne-française. En témoignent les propos du député LaRivière du Manitoba qui, à l'époque, suggère que les Canadiens français soient ultérieurement distingués selon trois groupes dans les recensements: les Acadiens, les Canadiens français du Québec et les Canadiens français métissés de l'Ouest⁴³.

On aurait ainsi tort d'occulter le fait que, sous le couvert d'une longue et lente survivance, des forces de changements étaient bel et bien en action au sein du Canada français. À cet égard, S. Langlois souligne que la communauté par référence repose sur la *reconnaissance* des caractères identitaires communs⁴⁴. Ces propos nous ramènent à ceux de Fernand Dumont dans un texte intitulé « Essor et déclin du Canada français » dans lequel il situe « le » Canada français qui a contribué à définir le Québec moderne et où il démontre comment chacune des communautés canadiennes-françaises hors du Québec s'est édiflée (ou non) une référence collective propre et distincte, notamment par la distance géographique et généalogique perçue et imaginée avec le Québec, ce qui a eu pour conséquence de circonscrire au sein des frontières du Québec le référent « canadien-français » dès la fin du XIX^e siècle⁴⁵.

À la suite des travaux de B. Curtis et de B. Anderson, nous avons voulu illustrer comment les recensements par-

38. *Ibid.*, 1894, p. 56.

39. Ce type de discours était également véhiculé par Thomas Côté, un assistant-commissaire au recensement de 1891. Selon ce dernier, les Canadiens français hors Québec n'ont pas été recensés avec justice puisque bon nombre d'entre eux furent recensés en tant que Canadiens anglais, parce qu'ils parlaient anglais à la maison et avaient changé leur nom. C. Gaffield, 2007, p. 432.

40. B. Curtis, 1992 et 2001; M. Foucault, 1976.

41. E. Rameau de St-Père, 1894; B. Anderson, 1991.

42. CANADA, Département de l'agriculture et de la statistique, 1893-97; E. Rameau de St-Père, 1894.

43. C. Gaffield, 2007.

44. S. Langlois, 2002.

45. F. Dumont, 1997.

icipent à la création et à la transformation d'imaginaires collectifs. Plus précisément encore, nous avons voulu mettre en lumière une petite parcelle de la concomitance entre l'avènement des recensements modernes canadiens et la construction d'une référence nationale canadienne-française au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. En nous penchant de plus près sur les questions ayant trait à l'origine posées lors des recensements, nous avons présenté un pan de la « construction » de la population canadienne-française, au sens de B. Curtis, ou encore de l'avènement de cette communauté imaginée canadienne-française, au sens de B. Anderson⁴⁶.

Dans ce qui constitue l'amorce d'une réflexion, nous nous sommes intéressée à deux discours émanant des résultats du recensement de 1891. Le premier, celui de Rameau de St-Père, est un discours essentialiste dans lequel la référence canadienne-française a des assises généalogiques⁴⁷. Ce discours s'inscrit dans ce qui globalement fut caractérisé de discours de la survivance. Le second, celui qui est véhiculé par l'ensemble des répondants au recensement de 1891, est un discours qui témoigne de la mouvance de la référence identitaire canadienne-française⁴⁸. Ainsi, bien des descendants d'origine française vivant à l'extérieur des frontières du Québec, que ce soit en Acadie, dans l'Ouest ou en Ontario, ne se définissaient plus sous le vocable de « Canadiens français » à la fin du XIX^e siècle. Cela constitue une illustration de la distance généalogique et géographique à laquelle fait référence F. Dumont et qui a donné lieu à une transformation de la référence canadienne-française et à la création de nouvelles références, dont témoigne l'exemple des Acadiens et des Franco-Ontariens⁴⁹.

À l'instar des travaux de C. Gaffield et de C. Bellavance et ses collaborateurs, d'autres exemples de discours pourraient aussi être analysés ultérieurement pour appuyer nos propos⁵⁰. Qu'en disait la presse écrite de part et d'autre des frontières provinciales? Les élites politiques? Les élites locales? Faute de temps, et compte tenu de l'objectif de ce court article, nous nous sommes ici limitée à la présentation de deux discours. Nous voulions simplement illustrer, par ces deux exemples, la pertinence de mettre

en relation la pratique censitaire et les discours qui lui sont rattachés.

Finalement, dans la foulée des tumultes liés à la crise actuelle du recensement que nous vivons au Canada, cette petite incursion dans l'historique des recensements et des imaginaires collectifs pourrait-elle apporter un bref éclairage sur la situation contemporaine? Plusieurs boucliers ont été brandis depuis l'été 2010 afin de lutter contre cette incapacité inhérente à la réduction substantive des questions posées lors du recensement à recenser certaines sous-populations, principalement en regard des diverses politiques et subventions publiques. Or, ne peut-on pas également avancer que ce sont de multiples références, de multiples imaginaires collectifs qui seront désormais privés d'un point d'ancrage important?

BIBLIOGRAPHIE

Source électronique

BLATCHFORD, Andy (2012), « New census speaks to old concerns in Quebec: its political influence », *Global News, Global Montreal*, Montréal, The Canadian Press, 4 avril 2012.

Autres sources

ANDERSON, Benedict (1991), *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London, New York, Verso.

BELLAVANCE, Claude, France NORMAND et Evelyn S. RUPPERT (2007), « Census in Context. Documenting and Understanding the Making of Early-Twentieth-Century Canadian Censuses », *Historical Methods*, été 2007, vol. 40, n° 2, p. 92-103.

BRETON, André (1975), « Les recensements du XIX^e siècle », *L'Ancêtre*, vol. 2, n° 4, p. 175-182.

CANADA, Bureau d'agriculture et de la statistique. Département du recensement (1863-64), *Recensement des Canadas, 1860-61*, Québec, Imprimé par S.B. Foote.

CANADA, Département de l'agriculture et de la statistique (1893-97), *Recensement du Canada, 1890-91*, Ottawa, Imprimé par S.E. Dawson.

CURTIS, Bruce (1992), « Révolution gouvernementale et savoir politique au Canada-Uni », *Sociologie et Société*, vol. 24, n° 1, p. 169-179.

CURTIS, Bruce (2001), *The Politics of Population. State Formation, Statistics, and the Census of Canada, 1840-1875*, Toronto, University of Toronto Press.

DUMONT, Fernand (1993), *Genèse de la société québécoise*, Boréal, Montréal.

DUMONT, Fernand (1997), « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.

FOUCAULT, Michel (1976), *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, coll. « TEL », Gallimard.

46. B. Curtis, 2001; B. Anderson, 1991.

47. E. Rameau de St-Père, 1894.

48. CANADA, Département de l'agriculture et de la statistique, 1893-97.

49. F. Dumont, 1997.

50. C. Gaffield, 2007; C. Bellavance et collab., 2007.

GAFFIELD, Chad (2007), « Language, Ancestry, and the Competing Constructions of Identity in Turn-of-the-Century Canada », dans Éric SAGER et Peter BASKERVILLE, *Household Counts. Canadian Households and Families in 1901*, Toronto, University of Toronto Press, p. 423-440.

GAGNON, Marc-André (2000), « Les réseaux de l'internationalisation statistique (1885-1914) », dans J.-P. BEAUD et J.-G. PRÉVOST (dir.), *L'ère du chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales. The Age of Numbers. Statistical Systems and National Traditions*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 189-220.

KRALT, John (1980), « Ethnic Origin in Canada in Census, 1871-1981 », dans W.R. PETRYSHYN, *Changing Realities. Trends among Ukrainian Canadians*, Edmonton, The Canadian Institute of Ukrainian Studies, p. 18-49.

LANGLOIS, Simon (2002), « Refondation de la nation au Québec », dans Michel Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, p. 5-27.

PICHÉ, Victor (2011), « Catégories ethniques et linguistiques au Québec : quand compter est une question de survie », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 40, n° 1, p. 139-154.

RAMEAU DE ST-PÈRE, Edmé (1859), *La France aux colonies, étude sur le développement de la race française hors de l'Europe*, Paris, A. Jouby.

RAMEAU DE ST-PÈRE, Edmé (1894), *Le recensement canadien de 1891. Ses inexactitudes et ses altérations du point de vue français*, Paris, Revue française.



Qu'est-ce qu'une femme et comment devrait-elle le devenir?

Conflits intergénérationnels sur les modèles féminins durant la Seconde Guerre mondiale au Québec, 1939-1945

Éliane Trottier

Candidate à la maîtrise en histoire, Université Laval

Éliane Trottier est candidate à la maîtrise en histoire à l'Université Laval, sous la direction d'Aline Charles. Ses études cherchent à croiser deux critères d'analyse historique: l'âge et le genre. C'est dans cet esprit que ses recherches portent sur l'histoire des Québécoises au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans une perspective d'âges de la vie. Son mémoire de maîtrise se penche sur les questions des seuils d'âges, des cycles de vie et des rapports générationnels chez les femmes de la province entre 1939 et 1945, dans un contexte où les modèles féminins sont modifiés par l'effort de guerre et les discours patriotiques.

Comme dans plusieurs sociétés ayant été touchées de près ou de loin par la Seconde Guerre mondiale, le conflit a été, au Québec, un vecteur de mutations sociales, notamment chez les femmes. En effet, plusieurs études ont déjà démontré les conséquences de la guerre – et en particulier de l'effort de guerre – chez des citoyennes qui, en partie, ont vu leur place au sein de la société ou du foyer familial se modifier. Des études qui font maintenant figure de classiques dans cette historiographie, comme celles de Pierson¹ ou d'Auger et Lamothe², ont

1. R. R. Pierson, 1986.

2. G. Auger et R. Lamothe, 1981, 232 p.

bien démontré l'articulation entre guerre et genre au Québec. Compte tenu des éléments qui sont désormais bien documentés, on peut certainement se questionner sur les répercussions de ces transformations sur l'identité féminine : comment perçoit-on, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale au Québec, l'évolution de cette identité ? Dans ce contexte, que croit-on être une femme et comment s'imagine-t-on qu'elle devrait le devenir ?

Au fil de la participation canadienne au conflit, plusieurs revues et journaux témoignent des débats entourant l'épineuse question des activités féminines de guerre, mais aussi, de façon plus large, à propos du rôle des femmes dans la société canadienne-française. Les réflexions qui s'y trouvent cherchent souvent à justifier sa propre approbation ou réprobation de l'effort de guerre féminin. Dans le journal *L'Action catholique*, le courrier des lecteurs et lectrices de la page féminine fait place à de nombreuses discussions, notamment à partir de 1942, alors que l'effort de guerre s'intensifie au point d'exiger explicitement des femmes une plus grande participation. La responsable de la page, Françoise Michel, invite ses lecteurs et lectrices à quelques reprises, pendant la guerre, à se prononcer sur des questions comme le rôle des Canadiennes françaises en temps de guerre, le travail féminin ou même sur ce que seront les grands-mères de demain. Bien qu'ils n'échappent pas à la sélection de l'équipe éditoriale du journal, les textes qui y sont publiés font foi d'opinions assez variées en ce qui concerne l'identité féminine pendant le conflit. Si une bonne partie des positions sont extrêmement campées et témoignent d'une forte polarisation des idées, d'autres lecteurs et lectrices interviennent, au contraire, de façon à nuancer l'argumentaire sur le sujet.

Néanmoins, l'Action catholique est une organisation sociale, gérée par l'Église catholique, qui promeut, à travers ses diverses ramifications, une certaine vision de l'organisation sociale. Par exemple, certaines branches spécialisées adoptent, à partir des années 1930, une approche visant à regrouper les fidèles selon des groupes sociaux relativement homogènes (âge, sexe, milieu socio-économique³). Le journal *L'Action catholique*, qui cherche à atteindre un public plus large, s'inscrit aussi dans un esprit de mission sociale et morale, sans toutefois se présenter comme une publication religieuse, mais plutôt comme un journal d'information. Il valorise toutefois un point de vue assez conservateur par rapport à l'effort de guerre. Si, à la fin des années 1930, le journal ne censure plus les nouvelles issues des agences de presse, on s'efforce tout de même de les commenter de façon à perpétuer les principes moraux de *L'Action catholique*⁴. Les positions qui y sont donc prises, que ce soit dans les éditoriaux ou

les articles, témoignent d'une certaine réticence face à plusieurs mesures de guerre qui risquent de bouleverser les mœurs catholiques, voire d'entrer en contradiction avec certains aspects de la société canadienne-française de l'époque.

La plupart des études sur l'effort de guerre québécois sont fondées sur une analyse du discours véhiculé par *La Presse*, qui était alors un des organes officiels de la propagande au Québec⁵. *L'Action catholique*, très peu étudiée pour la période de la Seconde Guerre mondiale, propose une tout autre vision des choses : la propagande y est minimale et on encourage peu la participation aux nombreuses mesures d'effort de guerre, dont plusieurs sont d'ailleurs tuées. Pourtant, malgré la ligne éditoriale du journal, ses rédacteurs n'échappent pas au contexte social dans lequel ils baignent. Plusieurs types d'articles y traitent de l'effort de guerre féminin, en particulier les lettres d'opinion publiées dans la page féminine du journal et, dans une moindre mesure, les éditoriaux, qui abordent les questions entourant l'identité féminine. Le contexte de la guerre constitue une période propice à la contestation des modèles, notamment des modèles féminins, et, dans *L'Action catholique*, un véritable débat a cours sur le sujet, particulièrement à partir de l'intensification de l'effort de guerre féminin en 1942. On peut penser que, sans la guerre, ce débat n'aurait pas eu lieu de façon aussi marquée.

En outre, la période du conflit a certes un effet mobilisateur et solidarisateur, qui contribue à forger l'identité de la jeunesse d'alors, dont la quête identitaire se structure aussi en termes générationnels⁶. Ainsi, la question de la définition de ce qu'est une femme, mais également de la manière dont elle devrait le devenir, se pose aussi selon ces critères inter et intra générationnels.

De plus, les discours publiés dans le quotidien s'inscrivent fréquemment dans une valorisation du « modèle » familial traditionnel canadien-français ou encore dans une critique de la modernité⁷. Conséquemment, ce sont ces deux thèmes qui ont été retenus pour analyser les débats sur l'identité féminine dans *L'Action catholique* pendant la Seconde Guerre mondiale, dans une pers-

3. L. Bienvenue, 2003, p. 71.

4. D. Marquis, 2004, p. 132.

5. G. Auger et R. Lamothe, 1981, p. 9.

6. L. Bienvenue, 2003, p. 73.

7. Pour Linteau et Durocher, la modernité est un phénomène qui, au Québec, débute dès les années 1930 et qui se rattache à « une période d'accélération et d'intensification » qui s'ancre dans tous les domaines. « Deux traits généraux caractérisent cette modernisation : la contestation et le rejet des idéologies et des formes liées au traditionalisme conservateur, et l'ouverture aux grands courants internationaux de l'avant-garde artistique et intellectuelle. » Linteau et Durocher et collab., 1989 (1979), p. 401. Afin de faciliter la compréhension d'éléments présentés dans *L'Action catholique*, cette brève définition sera ici retenue, dans une optique de simple référent conceptuel.

pective qui croise les dimensions de genre et d'âges de la vie. Au fil des pages qui suivent, nous verrons que la plupart des propos qui y sont tenus témoignent d'une perception négative des conséquences de l'effort de guerre sur le quotidien des jeunes femmes, mais également d'une inquiétude à propos de l'avenir du foyer canadien-français, qu'on dit menacé par la modernité. Cette situation met de l'avant un véritable conflit générationnel, au cours duquel on dissocie la jeunesse féminine des autres générations, puisque le contexte de guerre modifierait le parcours de vie habituel des femmes.

La Seconde Guerre mondiale: un conflit qui n'épargne pas les foyers et les futures familles de la province

Au début du conflit, l'effort de guerre n'est pas soutenu et, pour bien des femmes, il s'agit là d'un sujet politique – donc masculin – ayant bien peu de répercussions sur leur vie personnelle. Dans *L'Action catholique*, est alors valorisée l'image de la «Canadienne sans histoire⁸» s'accomplissant au sein du foyer chrétien. En 1940, Françoise Michel sollicite ses lectrices de tout âge et de toutes situations afin qu'elles se prononcent à leur tour sur «le rôle de la canadienne-française en temps de guerre, au triple point de vue individuel, familial et social⁹». Pour la grande majorité des répondantes, le rôle des femmes doit être passif et est surtout orienté vers leur rôle maternel, qui consisterait principalement à apprendre aux enfants les vertus chrétiennes et la charité. Les femmes doivent s'efforcer de conserver la vie la plus habituelle possible du foyer et cette forme de patriotisme doit passer par le respect de l'autorité, par le soutien des hommes dans cette épreuve qu'est la guerre ainsi que par la prière. Comme le résumait Françoise Michel elle-même en août 1940: «Faisons donc d'abord, de chacun de nos foyers de petites forteresses religieuses et sociales¹⁰.»

Par contre, alors que la guerre perdure et qu'on demande une participation accrue de tous et chacun, le discours change légèrement pour devenir plus protecteur, voire paternaliste. À partir de 1942, on sollicite directement les femmes pour le travail en usines, entre autres. Bien que le travail salarié féminin ne représente

absolument pas une nouveauté dans la province, les appels à l'industrie par l'État créent des remous. En effet, ce changement de cap contribue à modifier le ton éditorial de *L'Action catholique*: désormais, on émet directement des inquiétudes sur l'avenir des familles chrétiennes du Québec. Selon Gonzalve Poulin¹¹, un éditorialiste du journal, ce sont les arts domestiques et l'éducation morale qui constituent les meilleures preuves de l'influence féminine sur la société canadienne-française¹². Or, tout cela serait menacé par le contexte qui écarte les femmes du foyer et leur permettrait difficilement de bien se préparer à la vie familiale.

La perception du «danger» que peut représenter le travail féminin est toutefois différente selon l'âge des participantes aux consultations populaires: les femmes dans la fleur de l'âge ou plus âgées ont beaucoup plus tendance à craindre pour la déchéance des jeunes filles que les femmes plus jeunes, qui sont plus enclines à y voir des bénéfices. Ces dernières voient plusieurs avantages à cette situation: liberté, confort et affranchissement personnels accrus, mais aussi un effet sur l'effort de guerre plus important. Conséquemment, ces jeunes femmes ont moins tendance à voir la sortie du foyer comme une compromission de leurs capacités maternelles. En 1943, un participant à la page féminine apporte une autre nuance, en rapportant les propos de son confesseur à propos de sa petite amie qui travaille à l'arsenal: «Dès lors, avec le peu d'argent qu'elle va économiser, j'en suis sûr, elle va acquérir une certaine expérience du travail et plus tard l'argent que vous gagnerez, elle y pensera mieux avant de le dépenser¹³.» Ainsi, le travail rémunéré pourrait être bénéfique pour une jeune fille responsable, qui ne pourra ensuite que mieux reconnaître la valeur de l'argent gagné par l'époux et, ainsi, le dépenser plus judicieusement. Par contre, dans le même ordre d'idées, d'autres affirment que la salariée devient plus indépendante, égoïste, qu'elle développe un goût du luxe, tend à gaspiller et saisit moins bien les grands principes d'économie familiale. Le curé Albert Tessier, cinéaste et visiteur provincial des écoles ménagères supérieures, participe à ce débat et déclare, en 1944, que «la femme évolue avec une rapidité peu rassurante¹⁴», ce qui l'éloigne de sa «nature»: le foyer et la maternité. À son avis, les Canadiennes françaises devraient plutôt se retourner vers les «vrais» modèles

8. L'expression apparaît telle quelle dans le quotidien, dans le résumé d'une conférence donnée par le révérend père Antonin Lamarche, qui fait l'éloge d'une Canadienne française humble et pieuse. «La canadienne sans histoire et sans nom, nous la trouvons engloutie dans la tradition, mais vivant en nous par les vertus religieuses, familiales et sociales qu'elle nous a transmises, et autour de nous par ce climat de piété, de distinction, de fraternité qu'elle a créé et qui fait, sans que nous sachions trop comment, [que] nous sommes catholiques et canadiens [s.a.], 7 novembre 1939, p. 18.

9. Françoise Michel, 15 juin 1940, p. 6.

10. Françoise Michel, 10 août 1940, p. 6.

11. Le père Gonzalve Poulin est un diplômé en sciences sociales s'intéressant particulièrement à la question de la famille. Plutôt moderne, il considère que l'intervention de l'Église dans les affaires familiales doit se faire de concert avec l'État, le bien-être social n'étant pas, à ses yeux, une prérogative religieuse. Pour davantage de détails au sujet de sa vision de la famille, voir Joyal et Chatillon, 1993, p. 141.

12. Gonzalve Poulin, 21 avril 1942, p. 4.

13. [s.a.], 27 mars 1943, p. 6.

14. [s.a.], 1er février 1944, p. 3.

féminins, telles Marguerite Vienne ou Marie Rollet, les deux premières femmes du pays¹⁵. Elles seraient de véritables exemples, contrairement à Madeleine de Verchères à qui il reproche l'esprit guerrier et chicanier, caractéristiques qu'il associe au modèle masculin¹⁶. Au contraire, Marguerite Vienne et Marie Rollet « furent nos véritables héroïnes, d'abord pour avoir bravé la traversée, ensuite pour avoir fait tout leur devoir de mère dans une vie simple et obscure. Ce sont des mères comme ça qui nous ont donné notre peuple¹⁷ ».

Certains commentaires émis dans la page féminine vont jusqu'à signaler une modification du rapport au mariage chez les jeunes filles, dont le travail en usine serait responsable. En avril 1943, une certaine Liliane rédige tout un plaidoyer en faveur de l'éducation ménagère :

Et nous jeunes filles, qui rêvons de foyer à nous, savons-nous nous y préparer? Malgré notre similibagage de connaissances et tout le bon vouloir que nous croyons apporter à l'horizon nouveau, ne l'oublions pas, on ne s'improvise pas ménagère encore moins maman du jour au lendemain. Si notre âge, nous [apporte] plaisirs [et] indépendance soyons assez diplomates pour mater notre esprit et fixer notre volonté dans la préparation de notre bonheur futur. Tâchons d'acquérir des habitudes d'ordre, d'économie, familiarisons-nous aux principes d'art culinaire tout en ne négligeant pas les premiers éléments de la couture ce qui sera tout à l'avantage de notre petite personnalité. La voie de l'usine ne peut donc nullement nous initier à notre rôle¹⁸.

Cet exemple souligne les difficultés techniques reliées à la vie de femme au foyer, qui exige certains savoir-faire, mais sous-entend également l'importance d'un savoir-être à acquérir.

En effet, au-delà de la question des aptitudes des femmes à tenir une maison ou à élever des enfants, c'est aussi la personnalité même des femmes qui est perçue comme étant en transition pendant cette période, ce qui, inévitablement, pourrait avoir d'importantes répercussions sur la vie familiale de demain. Cette idée s'inscrit tout à fait dans la philosophie des écoles ménagères, dont le programme est profondément repensé à la fin des années 1930. Plutôt que d'insister uniquement sur la formation technique des jeunes filles, le programme

se concentrera dorénavant davantage sur leur formation morale et intellectuelle¹⁹. La question morale préoccupe plusieurs participants et participantes de la page féminine, comme en fait foi le témoignage d'Adda, publié lors d'une consultation populaire sur ce que seront les grands-mères du futur. Elle y condamne la perte de sens moral des jeunes filles, de même que la disparition de la prudence, de la dignité, de la pudeur et de la retenue, disparitions qui seraient difficilement conciliables avec les responsabilités « augustes et si sérieuses » de la vie familiale²⁰. Elle craint aussi que la maternité ne devienne pour les jeunes filles une servitude, marquée par le dégoût, la révolte et la haine, plutôt que la douceur, le respect, la soumission et l'amour dont devrait faire preuve une mère²¹.

Pour une grande majorité des répondants et répondantes, l'identité féminine doit être directement liée au foyer, où le rôle des femmes est de rayonner, d'instruire, d'aimer et de prier. Or, la guerre contribuerait à la destruction de ce foyer, non seulement en faisant couler le sang des pères et des fils, mais en supprimant de surcroît la présence des mères et des jeunes filles, qui se retrouvent à l'usine, chassées de la vie sédentaire qui est valorisée²². Ce phénomène aurait de graves conséquences :

La participation des femmes aux œuvres stratégiques, la pénurie des berceaux, la violation du devoir pédagogique : trois monstres hideux qui, progressivement, transportent nos belles traditions ancestrales vers le plus sombre des dénouements²³.

Malgré ses propos assez durs, ce lecteur résume assez bien ce que prétendent penser une bonne partie des répondants et répondantes de la page féminine, mais aussi des éditorialistes de *L'Action catholique*. Pour eux, les femmes constituent le cœur et la gardienne du foyer chrétien et canadien-français. Celui-ci serait en danger, puisque la guerre détournerait les femmes de la maison, de l'enfantement et de l'instruction des enfants. Plusieurs lecteurs et lectrices sont d'avis qu'il s'agit là de l'unique rôle féminin dans la société, à un point tel où, en réponse à la consultation d'opinions de 1944 à propos des futures grands-mères, ils tiennent un discours rassurant, soutenant qu'il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. En effet, à leur avis, celles qui travaillent et qui, en outre, suivent les modes modernes ne peuvent pas être intéressées par l'idée de fonder une famille un jour. On avance qu'il n'y

15. Marguerite Vienne et Marie Rollet figurent parmi les premières femmes à s'établir en Nouvelle-France, en compagnie de leurs époux Michel Colin et Louis Hébert, en 1616 et 1617.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

18. [s.a.], 10 avril 1943, p. 6.

19. Nicole Thivierge, 1982, p. 215.

20. [s.a.], 17 juin 1944, p. 6.

21. *Ibid.*

22. [s.a.], 15 juillet 1944, p. 6.

23. *Ibid.*

a pas de futures grands-mères en elles et que les autres jeunes femmes pourront suivre les traces de leurs aïeules sans soucis²⁴.

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, les propos sont donc devenus plus durs au sein de la page féminine de *L'Action catholique* et, plutôt que de vouloir seulement protéger une certaine tradition canadienne-française chez les jeunes filles, on en vient à véritablement condamner les nouvelles attitudes, quitte à qualifier la jeunesse féminine de désaxée. Pour en venir à ce constat, on conclut qu'il y a forcément quelque chose qui les détourne du droit chemin et, en ce sens, une accusation est récurrente : la modernité.

La modernité: chamboulement des mœurs et maux divers

Dans l'imaginaire de bien des femmes, la question de la modernité est intimement liée au travail salarié. Au début du conflit, cette question est relativement marginale dans *L'Action catholique*, puisqu'on désapprouve considérablement le travail des mères, et ce jusqu'à la fin de la guerre. Lorsque les jeunes filles se mettent à quitter les campagnes pour venir profiter des nouveaux emplois en ville, on s'inquiète rapidement de leurs conditions de logement, principalement à partir de 1942, alors que les chambres et les refuges affichent complets. On souligne l'importance de loger les jeunes filles dans ce qui s'apparente le plus possible au foyer, en évitant à tout prix les baraques militaires, afin de préserver au maximum la moralité des travailleuses²⁵. Elles pourraient, de cette façon, accomplir leur « sacrifice » de guerre d'une manière plus acceptable.

Par contre, il s'est avéré que, pour plusieurs jeunes femmes en quête d'emploi, il ne s'agissait pas là d'un sacrifice, mais bien d'une chance de vivre une expérience différente. Au-delà du contexte politique patriotique qui stimule alors l'emploi féminin, le contexte socio-économique est encore plus significatif. Les femmes ne souhaitent pas mettre en péril leur stabilité financière par l'absence des hommes et veulent éviter l'ennui²⁶. Comme le précise Pierrette, dans la page féminine, en 1943, « [...] en général, les jeunes filles quittent leur village, attirées par l'appât du gain et les charmes de la liberté que leur promet la grande ville²⁷ ». Secondées par leurs consœurs de la ville, elles formeraient une nouvelle génération, qu'on qualifie de plus émancipée, mais aussi à demi

païenne²⁸. Au cours des dernières années de guerre, la page féminine de *L'Action catholique* devient pratiquement un tribunal de la jeunesse féminine, où sont recensés les avantages et inconvénients de sa vie moderne. Si certains et certaines sont d'avis qu'il s'agit là de jeunes filles vaillantes, que la modernité rendra plus fortes, on reconnaît toutefois de façon assez unanime une véritable coupure entre les âges, en ce sens où cette nouvelle génération vivrait d'une façon différente des précédentes, davantage en vase clos, en côtoyant moins les autres groupes d'âge. La rupture générationnelle se fait de plus en plus sentir et, en 1944, une lectrice – ou un lecteur – anonyme se disant d'« âge moyen » déclare : « Il faut plus que jamais non pas “énoncer” mais “inculquer” des principes, à la jeunesse²⁹. » Plus loin, elle – ou il – déclare qu'il y a une véritable révolution chez la jeunesse féminine et que celle-ci a besoin d'un véritable coup de barre³⁰. À la lecture des divers témoignages publiés dans la page féminine, il est possible de présumer qu'il s'agit surtout du fait qu'on perçoive cette nouvelle génération comme étant différente des précédentes, au point où ces dernières se confondent dans les esprits, afin de mieux établir une distance entre elles et la jeunesse.

À ce titre, la façon de vivre et la mode chez les jeunes femmes créent des scandales et contribuent à les dissocier de leurs aînées. Le vernis à ongle rouge, les jupes plus courtes, les chaussures ouvertes, les jambes nues et les chapeaux plus discrets – voire absents – qui sont en vogue font jaser jusque dans *L'Action catholique*. Dans la page féminine, plusieurs considèrent qu'une jeune fille adoptant ces tendances ne peut assurément pas espérer devenir un jour une vraie femme ou, du moins, une *bonne* femme. L'apparence de la jeune génération devient un sujet de discord de plus en plus important, au fur et à mesure que le phénomène se généralise : on exerce un sévère jugement sur les jeunes filles et jeunes femmes en fonction de leur tenue et l'on considère même qu'elles ne peuvent, forcément, qu'« arriver femme avec pas grand-chose³¹ ». On va jusqu'à déclarer qu'elles sont sans conviction religieuse, grivoises et vulgaires³². Ne pensant qu'à s'amuser, les jeunes femmes – et on pointe particulièrement du doigt les salariées qui ont les moyens du divertissement – s'accorderaient une trop grande liberté personnelle, que ce soit dans leur langage ou dans leurs relations avec les hommes : quelques jeunes filles accepteraient les « relations isolées », par simple envie de se

24. Plusieurs témoignages prônent en effet davantage d'indulgence, prétendant que le temps fera bien son temps et que les jeunes filles modernes s'assagiraient en devenant mères et grand-mères. [s.a.], 30 juin 1944, p. 6; [s.a.], 8 juillet 1944, p. 6; [s.a.], 15 juillet 1944, p. 6; [s.a.], 22 juillet 1944, p. 6; [s.a.], 29 juillet 1944, p. 6; [s.a.], 12 août 1944, p. 6.

25. L.-P. Roy, 7 mai 1942, p. 4.

26. Jeff Keshen, 2002, p. 253.

27. [s.a.], 3 avril 1943, p. 6.

28. [s.a.], 23 juin 1944, p. 6.

29. [s.a.], 30 juin 1944, p. 6.

30. *Ibid.*

31. [s.a.], 10 juin 1944, p. 6.

32. [s.a.], 15 juillet 1944, p. 6.

marier³³. À l'époque, la sexualité des filles est jugée plus sévèrement que celle des garçons, ces derniers ne risquant pas de compromettre leurs futures citoyenneté et paternité par une aventure de jeunesse, par exemple. Pour une jeune fille, au contraire, « une sexualité corrompue menac[e] [...] la procréation du groupe canadien-français et donc, au moins ultimement, la survivance de la nation³⁴ ». Ce type d'accusations consolide la perception de distance entre la jeunesse féminine et les générations précédentes, dont les mœurs semblent soudainement moralement idéales. Le contexte est propice à l'apparition de la *youth culture*, dont les fréquentions ou les flirts sans conséquence seraient symptomatiques³⁵. Certaines femmes, qui se sentent visiblement concernées par les reproches, participent à la page féminine pour nuancer ce type de propos ou pour apporter des justifications. On dit, par exemple, que les jeunes filles se baladent les jambes nues parce que le coût des bas de nylon est très élevé par rapport au salaire des ouvrières³⁶, que le costume imposé dans les couvents est rétrograde et trop sévère, d'où la véritable rébellion de couleurs³⁷ ou encore que le rythme de vie s'est trop accéléré et que, dans une véritable course au mariage, tout devient précipité.

Une partie du courrier des lecteurs rappelle que l'habit ne fait pas le moine et qu'une partie de la jeunesse féminine peut sembler dépravée sans que la génération entière soit perdue pour autant. Une lectrice anonyme souligne, en 1944, que, malgré la mode et le manque de répit de la jeunesse, on observe une belle générosité et une belle solidarité chez les jeunes³⁸. Mieux encore, une autre lectrice en arrive à la conclusion suivante : « La jeune fille moderne, la vraie, non pas la tête de linotte qui a été de tous les temps, sait s'adapter aux circonstances lorsqu'il le faut³⁹. » Une autre abondait dans le même sens, en déclarant que cette jeunesse féminine saura, en vieillissant, mieux comprendre :

[...] les problèmes de la petite génération montante, parce qu'elles-mêmes auront vécu la vraie vie. Elles auront développé et affirmé leur personnalité au contraire de la vieille génération qui a été étouffée, comprimée, mal orientée, dirigée vers le mariage à tâtons, ou poussée vers le cloître sans trop savoir pourquoi⁴⁰.

33. [s.a.], 12 août 1944, p. 6.

34. Jeffery Vacante, 2012, p. 92.

35. Éric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot, 2007, p. 52.

36. [s.a.], 30 juin 1944, p. 6.

37. *Ibid.*

38. [s.a.], 29 juillet 1944, p. 6.

39. [s.a.], 22 juillet 1944, p. 6.

40. [s.a.], 29 juillet 1944, p. 6.

Ainsi, malgré les critiques très sévères, il n'en demeure pas moins que plusieurs considèrent qu'une bonne partie des jeunes femmes savent conserver les caractéristiques faisant d'elles des femmes respectables, soit la dignité, l'âme sereine ou la foi chrétienne⁴¹.

Parallèlement aux discours des femmes sur la modernité, *L'Action catholique* publie des réactions masculines sur le même phénomène. Un nombre considérable de lettres publiées lors des consultations d'opinion menées par Françoise Michel sont effectivement rédigées par des lecteurs. Certes, certaines lectrices ont pu avoir préféré signer avec un prénom masculin pour assurer leur anonymat, mais, dans la plupart des cas, l'histoire racontée témoigne du fait qu'il s'agit bel et bien d'un auteur masculin. La page féminine n'intéresse donc pas exclusivement les femmes, contrairement à ce qu'on pourrait croire, et ne constitue pas un espace qui leur est exclusivement réservé.

Les lecteurs qui participent aux consultations se montrent généralement très critiques envers la modernité et expriment une crainte pour leur propre futur foyer, pensant risquer devoir partir en famille avec une femme connaissant mal son métier de mère et d'épouse. En 1943, un jeune homme s'inquiète même pour l'identité de la société, d'un point de vue global : « [...] le travail de guerre à l'usine finit toujours par tuer un peu et même beaucoup l'âme féminine et par elle de l'âme canadienne-française⁴² ». D'un autre côté, plusieurs lectrices rejettent le blâme sur les hommes, qu'on accuse d'apprécier la frivolité des jeunes femmes modernes. L'une d'elles affirme que, malgré leurs bonnes paroles à propos de la sagesse et de la distinction qu'ils recherchent chez une future épouse, c'est avant tout la coquetterie qui les attire⁴³. Une autre invoque même la responsabilité des hommes en demandant :

Mais si les jeunes gens qui désirent de bonnes filles pour être leur compagne de demain et aussi d'après-demain, pourquoi ne [les] aideraient-ils pas à rester bonne ou à le devenir? Car l'homme n'a-t-il pas été nommé par la Providence le gardien de la femme? Combien y en [a-t-il] qui restent dignes de ce titre qui leur a été assigné? Combien plutôt ne cherchent qu'à les pervertir?⁴⁴

Que les jeunes femmes soient perçues comme victimes ou complices de la modernité, tous sentent que la société est en train de changer et que l'apprentissage de vie d'une femme risque d'être désormais bien différent.

41. [s.a.], 8 juillet 1944, p. 6.

42. [s.a.], 27 mars 1943, p. 6.

43. [s.a.], 15 juillet 1944, p. 6.

44. [s.a.], 29 juillet 1944, p. 6.

Les lettres publiées dans la page féminine de *L'Action catholique* pendant la Seconde Guerre mondiale reflètent toute l'importance de la notion du foyer et de la vie familiale dans l'identité féminine de l'époque. Nul ne remet cette idée en question et, même pour les partisans et partisanses de l'effort de guerre féminin, l'expérience de vie des femmes doit contribuer à la construction d'une identité s'articulant autour des rôles matrimoniaux. Bien que la plupart des volontaires s'étant prêtés au jeu des consultations d'opinion de Françoise Michel reconnaissent le caractère exceptionnel du conflit dans lequel ils sont plongés, la majorité d'entre eux ne considèrent toutefois pas comme étant légitime de détourner les femmes de leur rôle établi. Ainsi, une femme modèle a sans aucun doute le sens du devoir, du patriotisme et de l'abnégation, afin d'accepter avec héroïsme les épreuves de la guerre, mais, pour plusieurs, c'est exclusivement au sein du foyer que ces qualités doivent être mises à profit. Le modèle familial canadien-français doit demeurer intact malgré la nouvelle situation économique et politique. Les lecteurs et lectrices vont même jusqu'à dire, devant les changements dans le comportement des jeunes filles, qu'il vaudrait mieux se sauver soi-même comme nation avant de penser à sauver les autres. Une partie du lectorat de la page féminine de *L'Action catholique* semble aussi penser que l'apprentissage de la vie féminine doit se faire à la maison paternelle, sous la tutelle d'autres modèles féminins, comme la mère ou la grand-mère, et, par conséquent, à l'abri des conséquences néfastes de la modernité. Pour plusieurs participants et participantes, les nouvelles mœurs modernes pourraient définitivement compromettre l'avenir des jeunes filles, en les préparant mal à la vie familiale qui les attend.

Malgré la certaine partialité des sources utilisées pour cette analyse, compte tenu de la ligne éditoriale de *L'Action catholique* qui continue de se présenter comme un journal d'information catholique⁴⁵, des nuances sont présentées aux critiques prônant une trajectoire de vie plus traditionnelle pour les jeunes femmes. En effet, certaines lectrices sont d'avis que le contexte de guerre pourrait contribuer à les rendre plus fortes, ou encore que le travail salarié pourrait les sensibiliser à la gestion financière. Néanmoins, de façon générale, on croit que l'accroissement de la liberté féminine ne constitue pas un effet positif de la guerre et qu'il s'agit plutôt d'un changement concourant à détourner les femmes de leur véritable rôle. Il ressort d'ailleurs des témoignages publiés

dans la page féminine que ce dernier n'est pas inné et que les conditions doivent favoriser son apprentissage. De façon pratiquement unanime, on souligne qu'il faut apprendre à devenir une femme telle qu'on la conçoit – on parle parfois même directement de formation féminine – et que c'est précisément cette initiation que la Seconde Guerre mondiale vient compromettre.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de journaux

- MICHEL, Françoise (15 juin 1940) « Votre opinion, mesdames », *L'Action catholique*, vol. 33, n° 10 312, p. 6.
- MICHEL, Françoise (10 août 1940) « Notre deuxième consultation d'opinion – Synthèse des réponses », *L'Action catholique*, vol. 33, n° 10 358, p. 6.
- POULIN, Gonzalve (21 avril 1942) « Conditions changeantes de la femme canadienne », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 872, p. 4.
- ROY, Louis-Philippe (7 mai 1942) « Encore le travail féminin », *L'Action catholique*, vol. 35, n° 10 887, p. 4.
- [S.A.] (7 novembre 1939) « La Canadienne : celle qui n'a pas d'histoire... », *L'Action catholique*, vol. 32, n° 10 128, p. 18.
- [S.A.] (27 mars 1943) « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 154, p. 6.
- [S.A.] (3 avril 1943) « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 160, p. 6.
- [S.A.] (10 avril 1943) « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 36, n° 11 166, p. 6.
- [S.A.] (1^{er} février 1944) « Un million de femmes auraient quitté définitivement le foyer », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 140, p. 3.
- [S.A.] (10 juin 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 521, p. 6.
- [S.A.] (17 juin 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 527, p. 6.
- [S.A.] (23 juin 1944) « Le travail féminin et la guerre », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 532, p. 6.
- [S.A.] (30 juin 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 537, p. 6.
- [S.A.] (8 juillet 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 543, p. 6.
- [S.A.] (15 juillet 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 549, p. 6.
- [S.A.] (22 juillet 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 555, p. 6.
- [S.A.] (29 juillet 1944) « Le Courrier de Françoise », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 561, p. 6.
- [S.A.] (12 août 1944) « Que seront les grand-mères de demain? : CONSULTATION D'OPINIONS », *L'Action catholique*, vol. 37, n° 11 578, p. 6.

45. D. Marquis, *Un quotidien pour l'Église: L'Action catholique, 1910-1940*. Montréal, Leméac, 2004, p. 135.

Études

AUGER, Geneviève, et Raymonde LAMOTHE (1981), *De la poêle à frir à la ligne de feu: la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45*, Montréal, Boréal, 232 p.

BIENVENUE, Louise (2003), *Quand la jeunesse entre en scène: L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 291 p.

DESCHAVANNE, Éric, et Pierre-Henri TAVOILLOT (2007), *Philosophie des âges de la vie: pourquoi grandir? Pourquoi vieillir?*, Paris, Grasset, 540 p.

JOYAL, Renée, et Carole CHATILLON (1993), « Charles-Édouard Bourgeois et Gonzalve Poulin. Deux visions différentes des services à l'enfance dans le Québec des années quarante », *Service social*, vol. 42, n° 3, p. 137-149.

KESHEN, Jeff (2002), « Revisiting Canada's Civilian Women during World War II », dans Adele PERRY (ed.), *Rethinking Canada: The Promise of Women's History*, quatrième édition, Toronto, Oxford University Press, p. 249-267.

MARQUIS, Dominique (2004), *Un quotidien pour l'Église: L'Action catholique, 1910-1940*, Montréal, Leméac, 220 p.

LINTEAU, DUROCHER, ROBERT et RICARD (1989), *Histoire du Québec contemporain*, tome II, *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 834 p.

PIERSON, Ruth Roach (1986), *They're Still Women after All: The Second World War and Canadian Womanhood*, Toronto, McClelland and Stewart, 301 p.

THIVIERGE, Nicole (1982), *Histoire de l'enseignement ménager-familial au Québec, 1882-1970*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 475 p.

VACANTE, Jeffery (2012), « Sexualité et identité nationale dans les années 1940 », dans Jean-Philippe Warren (dir.), *Une histoire des sexualités au Québec au XX^e siècle*, Montréal, VLB éditeur, p. 87-100.

LES DERNIERS MASSACRES A LONDRES

Détails plus complets—Affreux état des victimes

Londres, 2.—Les deux nouvelles victimes, comme dans les premiers cas, sont des prostituées de la plus basse catégorie. Il est évident que l'assassin n'a pas le vol pour mobile car les cadavres ne sont dépouillés d'aucun des objets qui pourraient tenter un voleur.

Le premier assassinat a été commis dans une cour étroite, près de Berners street, sous les croisées du cercle socialiste des étrangers. Les personnes qui se trouvaient encore dans le cercle au moment du crime n'ont absolument rien entendu. Le crime a été commis de la même manière que les précédents. L'assassin a saisi la victime à la gorge pour l'empêcher de crier et lui a coupé le cou d'une oreille à l'autre. En entrant dans le cercle, l'un des membres a buté contre le cadavre, qui ne se trouvait qu'à deux mètres de la rue. Un ruisseau de sang chaud coulait encore du corps. L'assassin avait été évidemment dérangé et il n'avait pas eu le temps de mutiler sa vic-

LES HORREURS DE LONDRES

Une nouvelle victime. Le cadavre horriblement mutilé

Un député demande à la chambre le renvoi du chef de police Warren

LONDRES, 9.—On a découvert du nouveau, ce matin à 11 heures, le corps d'une femme coupé en morceaux. Cette nouvelle victime se trouvait dans une maison, rue Dorset, Spitalfields. La police est à la recherche du meurtrier avec des chiens limiers.

Le corps de la victime était mutilé de la même horrible manière que l'étaient les victimes de Whitechapel. L'aspect du cadavre était affreux, et la mutilation encore plus affreuse que dans les cas précédents. La tête avait été tranchée et on l'avait placée entre l'un des bras. Le nez et les oreilles ont été coupés, le corps éventré et la chair enlevée aux cuisses. La matrice et autres organes manquent. Le pénis a été enlevé sur le front et les Jones; une main avait été enfoncée dans l'épaule.

Fits about.—La femme qu'on a trouvée assassinée a dit à quelqu'un qu'elle n'avait pas d'argent et que si elle ne pouvait pas en obtenir elle se suiciderait. On a appris qu'un homme bien mis a croisé cette femme et lui offrit de l'argent. Il se rendit à sa résidence, sur lequel était d'une maison de la rue Dorset.

On n'entendit aucun bruit durant la nuit et rien ne troubla du lugubre drame avant que le propriétaire de la maison se rendit à la chambre de la victime de bonne heure ce matin pour lui demander de payer ses loyers.

Le premier chose que le propriétaire demanda au chef de police Warren, a été

THE DEED OF A DEVIL.

Details of the Murder of the Latest Whitechapel Victim.

A Horrible Butchery—Crowning Crime of a Most Atrocious Series.

LONDON, November 9.—Dorset street is one of the narrowest, dirtiest little alleys of all those that go to make up the labyrinth known as the East end of London. To get there, a cabman has to ask questions, a rare thing, while his passenger on the journey loses all idea of location, and wonders whether the cab horse's head or tail is pointing toward the north. Until to-day only a very few out of every million of Londoners knew that Dorset street in the East end existed. But they know it now, and with all other Englishmen, will talk about it for weeks. To-day was Lord Mayor's show, and all interest was taken from that senseless pageant by ragged boys struggling through the crowds with bundles of newspapers, and yelling that another horrible Whitechapel murder had occurred in Dorset street. You have read about these

Quebec Morning Chronicle

AFTERNOON REPORTS.

ATROCIOUS MURDER IN LONDON.

LONDON, Sept. 8.—The mutilated body of a lewd woman was found early this morning in the yard attached to a common lodging house in Spitalfields. The throat was cut from ear to ear, the body was ripped open, the towels and heart were lying on the ground and a portion of the entrails were tied around the neck. This is the fourth murder of a similar character that has been committed recently in this neighborhood. All the victims were of low character. The author of the atrocities remains undiscovered and the excitement in the immediate vicinity borders upon panic.

LES MEURTRES A LONDRES

Les recherches se continuent. — On croit sur la piste du meurtrier

LONDRES, 5.—Sir Charles Warren, chef de la police métropolitaine, a déch-

Jack l'éventreur et la presse québécoise

Gina Pilote

Candidate à la maîtrise en histoire, Université Laval

Gina Pilote a obtenu son baccalauréat en histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en 2009 ainsi qu'un certificat en sciences politiques de cette même institution en 2010. Sous la supervision de Donald Fyson, elle effectue présentement une maîtrise en histoire à l'Université Laval et s'intéresse à l'étude de la violence dans nos sociétés. Son mémoire porte sur la représentation des homicides québécois et étrangers dans la presse québécoise et les récits imprimés entre 1885 et 1915.

Dans les années 1880, grâce à des innovations techniques et à l'élévation du niveau de vie en Europe et en Amérique, la presse se démocratise. De plus en plus, la lecture de journaux fait désormais partie de la vie quotidienne des gens. C'est à cette époque qu'apparaît

la *penny press* (la presse à 1 sou) qui, bon marché, vise une clientèle plus « populaire¹ » où le fait divers occupe une place de choix². On assiste alors à une diffusion accrue de nouvelles internationales grâce au télégraphe et

1. P. Chassigne, 2005, p. 267.

2. Selon l'historienne Michelle Perrot, le fait divers est un élément sélectionné pour son caractère exceptionnel et surprenant, les affaires criminelles se situant dans cette catégorie. Celui-ci a tout d'abord fait son apparition dans les publications de type « canard », feuilles volantes populaires considérées à l'époque comme peu crédibles. Les canards ont été publiés à la fin du Moyen Âge et ont connu leur apogée au cours de la première moitié du XIX^e siècle pour graduellement disparaître de la circulation. Cependant, le fait divers du canard est récupéré par le journal. M. Perrot, 1983, p. 911-919.

à l'essor des agences de presse internationales. Le Québec de l'époque n'échappe pas à cette tendance. Tout comme en Europe et aux États-Unis, nous assistons à l'arrivée du média de masse³. Pour être rentable, il faut attirer la clientèle et soutenir son attention. Il est donc nécessaire de traiter l'actualité de manière sensationnelle, de rechercher du contenu exclusif⁴. C'est ce que l'on appelle le « nouveau journalisme »⁵. Dans ce contexte, les histoires de crimes, particulièrement les homicides, occupent une place de choix puisque ce type de nouvelles attire des gens de toutes les classes sociales⁶. Parmi les cas d'homicides les plus médiatisés de l'époque tant au Québec qu'à l'étranger, il y a celui de Jack l'éventreur. Entre août et novembre 1888, celui-ci s'en est sauvagement pris à des prostituées d'un des plus pauvres quartiers londoniens, Whitechapel. À l'époque, les meurtres de Jack l'éventreur ont enflammé la presse britannique, ce qui a contribué à rendre cette série de meurtres encore célèbre de nos jours.

À ce sujet, les études de toutes sortes abondent. La majorité de ces études sont adressées à un public friand de détails macabres qui veut en connaître davantage sur l'affaire de façon générale⁷ alors que d'autres se servent de l'éventreur pour étudier les répercussions culturelles de ses crimes et pour analyser la société londonienne ainsi que la culture victorienne. Depuis les années 1970, quelques travaux académiques se sont intéressés à cette affaire sous un angle qui dépasse le simple fait rapporté. Ils sont le fruit d'une réflexion plus large englobant plusieurs angles disciplinaires tels que l'histoire, la criminologie, la psychologie, etc. À ce titre, un important séminaire a été organisé en 2011 à la Drexel University à Philadelphie où des chercheurs de diverses disciplines se sont réunis pour discuter des dernières recherches universitaires concer-

nant Jack l'éventreur⁸. La recherche à ce sujet est vaste et c'est pourquoi cette revue de la littérature académique, bien qu'elle soit sommaire, ne s'attarde principalement que sur le lien entre les homicides britanniques à la période victorienne, leur représentation dans les médias et leurs répercussions sur la société. Un des principaux chefs de file en matière de représentation des homicides britanniques à l'époque victorienne est Richard D. Altick, reconnu comme un pionnier dans les études sur la société victorienne, qui, en 1970, a publié *Victorian Studies in Scarlet: Murders and Manners in the Age of Victoria*. Dans son étude, Altick a analysé une quinzaine d'affaires d'homicides très médiatisées entre 1849 et 1903⁹. Selon ce chercheur, la curiosité des victoriens pour les meurtres serait le reflet du vide intellectuel et émotionnel causé par les contraintes sociales et économiques qui caractérisent cette période. Leur intérêt envers les histoires de meurtre serait le fruit d'une sorte d'évacuation de leurs passions refoulées¹⁰. Quelques années plus tard, Steve Chibnall a aussi étudié les nouvelles du crime dans la presse londonienne. Il s'est intéressé au rôle social du reportage criminel dans la presse, qui, selon lui, illustre un système de croyances et de valeurs. D'après lui, les journalistes de l'époque se servaient de ces nouvelles pour convaincre les lecteurs qu'un malaise affectait la société¹¹. Cette théorie a été reprise et confirmée par d'autres chercheurs au cours des années 2000, tel que Christopher A. Casey qui a observé l'effet de panique que pouvait provoquer ce genre de nouvelles dans la population¹². Plus près du sujet qui nous concerne, en 1987, l'historien Roland Marx s'est aussi attardé aux répercussions des homicides de Jack l'éventreur sur la société dans son ouvrage *1888, Jack l'éventreur et les fantasmes victoriens*. Dans cet ouvrage, l'auteur explique les raisons pour lesquelles les crimes de l'éventreur ont servi à canaliser les craintes et les fantasmes inavoués des Londoniens¹³. L'historien Philippe Chassaigne s'est également penché sur le lien entre les médias et les homicides dans la Grande-Bretagne victorienne dans son ouvrage *Ville et violence: tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)* publié en 2005 où il offre un bon aperçu de la représentation de la violence dans la littérature et la presse de cette période. En ce qui concerne le traitement particulier de

3. J. De Bonville, 1988, p. 227.

4. *Ibid.*, p. 171.

5. Le concept de « nouveau journalisme » est associé à divers changements sur le plan tant technique (techniques d'impression, progrès dans la production du papier, essor des moyens de transports, utilisation du téléphone et du télégraphe, extension ferroviaire, etc.) que social (réduction d'heures travaillées, régression de l'analphabétisme, forte urbanisation, etc.) qui ont permis à la presse de se démocratiser en Occident. Pour attirer ce nouveau lectorat plus ou moins pressé, il fallait retenir leur attention en misant sur des titres accrocheurs. Désormais, concurrence oblige, les éditeurs se doivent de rechercher du contenu exclusif, ce qui oblige le journaliste à devenir une sorte d'enquêteur, d'où la naissance de cette expression. J. De Bonville, 1988, p. 9-34; P. Chassaigne, 2005, p. 267-268.

6. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 56.

7. Certains ouvrages de cette catégorie sont par contre reconnus comme étant de sérieuses études sur le sujet tel que l'ouvrage de P. Begg, 1989.

8. Drexel University, *Jack the Ripper comes to Academia*, [en ligne] <http://www.drexel.edu/now/news-media/releases/archive/2011/September/Jack-the-Ripper-Comes-to-Academia/> (page consultée en février 2013).

9. R. D. Altick, 1970.

10. R. D. Altick, 1970, p. 10.

11. S. Chibnall, 1977.

12. C. A. Casey, 2010, p. 367-391.

13. R. Marx, 2007.

Jack l'éventreur dans la presse, l'un des ouvrages phares est celui de Lewis Perry Curtis Junior, historien britannique, *Jack the Ripper and the London Press*, publié en 2001. À l'instar de plusieurs autres chercheurs, il perçoit les nouvelles de meurtres présentées dans les quotidiens comme une construction sociale et culturelle susceptible d'influencer les comportements¹⁴. Selon cet historien, les meurtres sont des actes sociaux et la façon dont en parle la presse est le reflet de ce que les journalistes de l'époque pensaient et de ce que le public voulait savoir. Toujours selon lui, les histoires d'homicides transmettent un message puissant sur la moralité, la respectabilité et la normalité d'une société¹⁵. Ainsi, selon lui, la couverture de presse sur les meurtres de Jack l'éventreur nous en apprend davantage sur la culture victorienne¹⁶.

Qu'en était-il au Québec alors colonie britannique? La représentation des homicides dans la presse à l'époque dite victorienne¹⁷ est un sujet bien documenté chez les chercheurs européens et américains. Cependant, dans la province de Québec, il en est tout autrement. Quelques études ont utilisé la presse comme outil de recherche sur les homicides, mais peu l'ont utilisée comme principale source pour l'époque qui nous concerne¹⁸. Concernant, Jack l'éventreur, aucune étude ne s'est attardée au traitement de ses crimes dans la presse québécoise et c'est la raison pour laquelle nous nous y sommes intéressées. En effet, une série de crimes dont on fait encore mention quelque cent années plus tard ne peut que susciter notre curiosité sur le rapport que pouvait entretenir la société québécoise de l'époque avec ce type de crime très violent et choquant pour la culture puritaine de l'époque. Ainsi, de façon plus générale, cette étude nous permettra de mieux cerner la manière dont les journaux anglophones et francophones québécois représentaient cette série d'homicides. Sur quels éléments mettait-on l'accent au fur et à mesure que le nombre de victimes augmentait? Plus spécifiquement, nous chercherons à vérifier si les articles reflètent, comme le démontrent les chercheurs précédemment mentionnés, les peurs et les angoisses de la société québécoise face à ce type de crime très violent. Selon nous, les articles présents dans la presse québécoise, bien qu'ils soient imprégnés par les codes et les valeurs du journaliste qui les a rédigés, exposent de façon générale les

inquiétudes de la population québécoise et des autorités de l'époque face à ce type de crime. Cependant, compte tenu des pratiques journalistiques de l'époque en matière de publication de nouvelles internationales, nous sommes d'avis qu'ils représentaient le point de vue des Londoniens plutôt que celui des Québécois.

Sources utilisées

Afin d'avoir un bon aperçu de la représentation de Jack l'éventreur dans la presse québécoise en 1888, nous avons analysé le contenu de six quotidiens québécois anglophones et francophones à tirage important publiés dans les deux pôles urbains de la province, soit Montréal et Québec, de septembre à novembre 1888. Ce choix représente le début (31 août) et la fin «exacte» (9 novembre) des meurtres¹⁹. Les quotidiens sélectionnés se sont distingués par leur volume de vente puisqu'ils ont su s'adapter aux nouvelles normes journalistiques. Du côté francophone, nous avons opté pour *Le Canadien* (Québec), *L'Évènement* (Québec) et *La Presse* (Montréal). Du côté anglophone, nous avons choisi *The Morning Chronicle* (Québec), *The Gazette* (Montréal) et *The Montreal Daily Star* (Montréal). Au total, nous avons relevé 145 articles: 68 pour la presse francophone et 77 pour la presse anglophone²⁰.

Méthodologie et plan

La méthode d'analyse est inspirée de l'étude de l'historien Lewis Perry Curtis Junior qui a fait le même travail, mais avec la presse britannique²¹. Tout comme cet historien, nous avons séparé nos articles selon les victimes. Ainsi, nous avons relevé quatre évènements distincts²² et dégagé les principaux thèmes qui ressortent afin de comparer ce qui est similaire ou distinct entre chacun. Cette façon de procéder nous aidera à déterminer si les articles expriment bien la peur engendrée par ces meurtres. Notre analyse s'effectue en deux temps: une analyse des articles en tenant compte des pratiques journalistiques de l'époque

14. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 4.

15. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 9.

16. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 15.

17. Époque du règne de la reine Victoria, soit de 1837 à 1909.

18. Nous pouvons entre autres mentionner les travaux de la criminologue Joane Martel, qui, en 1991, s'est intéressée à la construction de l'image médiatique de la femme contrevenante et victime dans le journal *La Presse* entre 1886 et 1989. J. Martel, 1991, 1994.

19. Il faut préciser que les experts ne s'entendent pas sur le nombre exact de victimes à attribuer à l'éventreur. Selon certains chercheurs et les journaux de l'époque, il serait responsable d'autres assassinats. Ainsi, la première victime officielle, Mary Ann Nichols, serait en fait la troisième. En effet, selon un article du *Morning Chronicle* du 13 novembre 1888, la première serait Emma Elizabeth Stride, morte le 3 avril, et la seconde, Martha Tabram, qui fut retrouvée sans vie le 7 août.

20. Plus précisément, 21 pour *La Presse*, 25 pour *L'Évènement*, 20 pour *The Gazette*, 28 pour *The Morning Chronicle* et 29 pour *The Montreal Daily Star*.

21. L. Perry Curtis Junior, 2001.

22. Il y a eu cinq assassinats, mais deux ont été commis et ont été découverts le même jour. La couverture médiatique pour les deux crimes s'est donc effectuée simultanément et c'est la raison pour laquelle nous obtenons quatre évènements.

ainsi qu'une analyse du contenu des articles pour faire ressortir les principaux thèmes qui y sont abordés après chaque meurtre. Cette façon de procéder nous permettra de vérifier l'intérêt accru des journaux au fur et à mesure que le nombre de victimes augmentait. Ainsi, nous pourrions percevoir si l'augmentation du nombre de victimes, la brutalité toujours accrue des meurtres, le fait que les autorités soient incapables de mettre la main sur le coupable se reflètent dans les articles et, par le fait même, si ces éléments contribuent à alimenter la crainte des gens. Avant de procéder à l'analyse, il convient de décrire brièvement les meurtres perpétrés.

Les crimes

Même si d'autres assassinats lui sont parfois attribués, les historiens s'accordent généralement pour cinq meurtres : Mary Ann Nichols (31 août), Annie Chapman (8 septembre), Elizabeth Stride et Catherine Eddowes (30 septembre) et Mary Jane Kelly (9 novembre)²³.

L'espace nous manque pour décrire individuellement les victimes de Jack l'éventreur et les multiples mutilations qu'elles ont subies. Cependant, nous pouvons résumer leur situation comme suit : elles étaient toutes des prostituées, des femmes séparées ayant des enfants, alcooliques et elles étaient âgées d'une quarantaine d'années, à l'exception de la dernière victime, Mary Jane Kelly, qui avait 24 ans. Elles ont toutes été tuées avec un couteau²⁴ aux petites heures du matin et présentaient presque toutes des marques de mutilation²⁵.

Traitement de la nouvelle

Les crimes ayant été commis outre-mer, les informations que nous retrouvons dans la presse québécoise proviennent des agences de presse internationales ainsi que d'autres journaux à l'étranger. Les articles ne sont donc pas rédigés par des journalistes québécois, mais par leurs homologues britanniques. D'ailleurs, selon Jean De Bonville, chercheur spécialisé sur l'histoire de la presse québécoise entre 1884 et 1914, l'emprunt à d'autres publications, surtout européennes, était courant²⁶. Une des pratiques journalistiques courantes de l'époque était la réutilisation des articles. Ainsi, une nouvelle publiée une journée pouvait l'être à nouveau le lendemain, de façon identique ou légèrement modifiée. On se contente de

changer les titres et de réécrire certains passages. Souvent, selon le chercheur, les textes sont publiés sans vérification ni modification²⁷. Les cas du *Canadien* et de *L'Évènement* sont frappants et révélateurs de ces pratiques puisque ces deux journaux concurrents publiaient exactement les mêmes articles provenant des agences de presse, quelquefois le même jour. Les journaux anglophones publient aussi des articles qui sont présents dans les autres quotidiens et se contentent souvent de ne changer que le titre²⁸. Par contre, on perçoit un effort de réécriture. À certaines occasions, les articles sont plus détaillés et contiennent du contenu exclusif, probablement parce que ceux-ci étaient vendus plus cher²⁹ (3 sous contre 1 pour les journaux francophones).

Concernant la mise en page des articles que nous avons relevés, ceux-ci sont souvent à la première page ou à la dernière, ce qui ne reflète pas leur importance. En effet, comme le souligne Jean De Bonville, la mise en page reflète davantage l'ordre d'arrivée des articles³⁰. En Grande-Bretagne, les crimes de Jack l'éventreur pouvaient occuper une page entière³¹. Au Québec, ces histoires ne prenaient pas autant d'espace. La plupart des articles occupaient environ un quart à trois quarts de colonne. Quant aux titres, du côté tant anglophone que francophone, leur analyse a révélé que les journaux reprennent régulièrement les mêmes termes en mettant notamment l'accent sur le lieu du crime tel que « Le meurtrier de Whitechapel », « L'assassin de Whitechapel », « Les mystères de Whitechapel », « Les crimes de Londres », « Les horreurs de Londres/The London Horrors » ou « The Whitechapel Murders ». Cette pratique concernant la mention du lieu du crime dans le titre de l'article n'est pas unique au cas de Jack l'éventreur³², elle était courante, probablement pour que le lecteur pressé puisse repérer au premier coup d'œil un article qui l'intéresse concernant un homicide dont il veut suivre les derniers développements. Conséquemment, il aura probablement davantage tendance à acheter le journal puisqu'il sait instantanément de quoi il traite. De plus, les titres sont

23. P. Begg, 1989. Cet ouvrage de renom présente également les autres victimes qui pourraient aussi lui être attribuées avant (p. 31-36) et après la série de meurtres (p. 213-215).

24. L'arme du crime n'a jamais été retrouvée. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 23.

25. Elizabeth Stride n'a pas été mutilée, probablement parce que le tueur fut dérangé dans sa besogne. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 20-21.

26. J. De Bonville, 1988, p. 170.

27. J. De Bonville, 1988, p. 184.

28. Selon Jean De Bonville, cette pratique était courante à l'époque. J. De Bonville, 1988, p. 170.

29. J. De Bonville, 1988, p. 210.

30. J. De Bonville, 1988, p. 184.

31. Par exemple, les journaux britanniques *The Star* et le *Daily Chronicle* du 1^{er} octobre consacrent tous deux leur première page entièrement au deuxième crime. L. Perry Curtis Junior, 2001, p. 147.

32. Nos recherches pour notre mémoire de maîtrise actuellement en cours de rédaction démontrent que cette pratique était courante pour les homicides québécois et étrangers autant dans la presse francophone que dans la presse anglophone.

généralement accrocheurs et misent sur l'horreur suscitée par les assassinats, la peur et l'émoi qu'ils ont engendrés. Parmi quelques-uns, *The Montreal Daily Star* titre le 1^{er} septembre: «STRANGELY HORRIBLE CRIMES. Three Horrible Murders of Women That Are Exciting London» et «A PANIC IN WHITECHAPEL» dans *The Gazette* du 1^{er} octobre.

Dans les deux cas, francophones et anglophones, on ne trouve aucune image concernant les crimes de Jack l'événement, contrairement aux journaux britanniques, comme l'a démontré l'historien Lewis Perry Curtis Junior dans son étude. D'ailleurs, à cette époque, outre les publicités, il y avait très rarement des images. L'insertion de dessins ou d'images ne s'est faite que graduellement à partir des années 1890 et la photographie apparaît à la fin du siècle³³.

Thèmes et contenu des articles

Dans notre analyse, nous avons dégagé les principaux thèmes présents dans les articles. Tout d'abord, on mise sur la brutalité des crimes. Ensuite, on mentionne souvent le lieu du crime. Bien souvent, en décrivant les lieux et le crime, on met l'accent sur la dépravation et la pauvreté du quartier ainsi que sur la condition sociale peu enviable des victimes présentées comme des femmes des plus basses classes. Tous ces crimes brutaux décrits avec détails dans un quartier peu recommandable engendrent la peur et une certaine panique chez la population, ce que ne manquent pas de rapporter les journalistes. Au fur et à mesure que les meurtres se multiplient, beaucoup d'articles relatent les diverses théories sur l'identité du tueur, ses motivations de même que les principaux suspects. Cet intérêt soutenu de la part des journaux pour l'identification d'un suspect potentiel est alimenté par le fait que la police ne semble pas en mesure de l'arrêter, ce qui est ouvertement critiqué. La prédominance de ces thèmes révèle selon nous à quel point les meurtres de Jack l'événement dépassent le simple fait divers, la représentation de la presse pouvant permettre de révéler un certain malaise présent chez les Londoniens.

Afin de comprendre de quelle manière ces thèmes ont été traités et pour ainsi être en mesure de constater les différences et les similitudes entre les articles et les journaux, nous procéderons à une analyse chronologique des meurtres.

Premier meurtre (31 août): Mary Ann Nichols

Le premier quotidien à en faire mention est *The Montreal Daily Star* qui, dès le lendemain du crime, le 31 août, y consacre un article. Deux jours plus tard, soit le 3 septembre, *The Gazette* s'y intéresse. *L'Évènement*

lui succède avec une publication le 4 septembre, suivie par celle du *Canadien* le 5 septembre. *La Presse* et *The Morning Chronicle* ne s'y intéressent qu'à partir du second crime³⁴.

En général, ce premier meurtre intéresse peu les journaux, il n'est qu'un crime parmi tant d'autres. Peu d'articles y sont consacrés, ceux de *L'Évènement* et du *Canadien* n'occupent que quelques lignes. Par contre, nous pouvons déjà remarquer un intérêt plus soutenu de la presse anglophone puisque ses articles occupent plus d'espace et sont généralement publiés plus rapidement.

L'identité de la victime n'est pas dévoilée. Toutefois, deux journaux ont fait mention de son statut social, soit le *Montreal Daily Star* du 1^{er} septembre et *The Gazette* du 3 septembre qui l'ont qualifiée de femme des plus basses classes (*the lowest class*).

Bien sûr, on mentionne les mutilations subies par la victime et on qualifie le meurtre d'horrible, d'étrange, de terrible, de brutal, d'inhumain. Quant à la description des mutilations, ces deux journaux anglophones offrent un bon exemple sur la manière dont les journalistes exposaient aux lecteurs les détails macabres. Ainsi, il est écrit: «Her head was nearly severed from her body, which was literally cut to pieces, on gash reaching from the pelvis to the breastbone³⁵.»

Le thème de la peur et de la panique, qui s'installe graduellement, est aussi présent. *L'Évènement* du 4 septembre et *Le Canadien* du 5 septembre indiquent: «Les femmes timides ont raison de s'alarmer [...]. Les gens n'osent plus sortir la nuit, la police n'a pas encore mis la main dessus.» *The Gazette* du 3 septembre mentionne pour sa part que les femmes de Whitechapel ont peur de sortir le soir sans protection.

Deuxième meurtre (8 septembre): Annie Chapman

La Presse ne signale pas le second crime, pas plus que le premier. On a bien sûr un article le 9 septembre, mais il est vague et il mentionne seulement que des personnes ont été arrêtées en lien avec le meurtre de quatre femmes. Bien qu'il n'ait pas rapporté le premier meurtre, *The Morning Chronicle* est le premier qui, le 10 septembre, mentionne vraiment celui de la seconde victime avec un article reprenant les thèmes principaux: la condition

34. *La Presse* publie son premier article le 9 septembre et *The Morning Chronicle*, le 10 septembre.

35. *Montreal Daily Star*, 1^{er} septembre, et *The Gazette*, 3 septembre.

33. J. De Bonville, 1988, p. 225.

sociale peu enviable de la morte, des détails macabres³⁶, la recherche du meurtrier et une population en panique³⁷.

Concernant le nombre d'articles consacrés ainsi que l'espace occupé, *The Gazette* et *The Montreal Daily Star* se démarquent des autres quotidiens. En effet, le 11 septembre, chacun publie un long article détaillé en reprenant les principaux thèmes que nous avons mentionnés ci-dessus.

Les théories concernant l'identité et la personnalité de l'assassin occupent davantage d'espace que pour le premier meurtre. Ainsi, on suspecte un fou qui s'est échappé d'un asile³⁸. Les 18 et 19 septembre, tous les journaux mentionnent qu'un Allemand a été arrêté avec un rasoir et une paire de ciseaux dans ses poches. Plus tard, un autre suspect est arrêté, un boucher nommé Isaac Piser, qui sera relâché quelques jours plus tard³⁹. Un autre meurtrier potentiel à la fin du mois de septembre et qui est mentionné dans tous les journaux francophones, *The Morning Chronicle* et *The Gazette* du 27 septembre, serait un Américain venu voir le sous-curateur du musée pathologique anglais pour se procurer des spécimens anatomiques provenant des cadavres de femmes. Cette recherche d'un coupable n'apporte pas de résultats probants puisqu'il est spécifié que ceux-ci sont relâchés faute de preuves. Pourquoi alors présenter tous les suspects potentiels aux lecteurs alors que ceux-ci ne sont pas les auteurs de ces homicides? Probablement pour conserver l'intérêt des lecteurs qui achètent les journaux en quête d'informations nouvelles.

De plus en plus, la tension monte, les gens ont peur et cela se perçoit dans les articles. Le 12 septembre, *The Montreal Daily Star* écrit: «London is still absorbed in speculation and curiosity over the Whitechapel horrors. The strange series of brutal murders that have excited the people from one end of the city to the other is the subject of comment and suggestion.»

La peur engendre de plus en plus de critiques envers le travail de la police qui, malgré plusieurs arrestations, n'a toujours pas pu mettre la main sur le coupable. Le 11 septembre, dans un article cinglant tiré du *New York Times*, *The Gazette* rapporte: «The London police and detective force is probably the stupidest in the world.» *The Montreal Daily Star* renchérit le lendemain en expliquant que le criminel est encore au large et que la police ne semble pas être en mesure de trouver des indices.

Le double évènement (30 septembre): Elizabeth Stride et Catherine Eddowes

Ces meurtres, commis la même nuit, ont relancé l'intérêt pour l'affaire qui occupait moins d'espace médiatique les jours précédents. Après le 30 septembre, les articles sont plus nombreux, ceux-ci occupent davantage d'espace, sont plus complets et ressemblent quelque peu aux autres précédemment vus, les thèmes restant essentiellement les mêmes.

Une des raisons probables pour expliquer cet intérêt accru est causé par l'audace de commettre deux meurtres au cours de la même nuit. De plus, c'est à partir de ce moment que le meurtrier se serait supposément manifesté par des lettres envoyées à l'une des principales agences de presse, la Central News Company, trois jours avant le double meurtre. La presse britannique en fait abondamment mention et retranscrit le contenu de ces lettres, mais, ici, il n'y a pratiquement rien à propos de celles-ci, hormis un éditorial du *Montreal Daily Star* le 1^{er} octobre qui explique le contexte de réception ainsi que le contenu de la lettre. Presque un mois plus tard, on rapporte dans *L'Évènement*, *Le Canadien* et *The Morning Chronicle* que le chef d'un comité de vigilance, George Lusk, a reçu une boîte avec une lettre dans laquelle il y avait un morceau de chair sentant très mauvais. Les quotidiens rapportent aussi le contenu de la lettre dont le ton est plutôt macabre⁴⁰.

À nouveau, les lecteurs ont droit à un lot de détails sur les mutilations des victimes, *The Gazette* du 3 octobre nous offre un bon exemple en qualifiant le deuxième meurtre d'horrible boucherie:

The woman's throat was cut from ear to ear and half way round the hear. Her clothes had been raised up to the chest and the body had been completely cut open from the pelvis to the chest. In addition a portion of the right ear was cut off and the nose was slashed half way through. The face was also slashed and cut in a most brutal fashion, and a portion of the intestines was placed in the gash round the neck. Several doctors arrived and examined the body. They found a prodigious quantity of blood [...].

Dans ces deux cas, les victimes sont également décrites comme des femmes dissolues des classes les plus pauvres⁴¹, des prostituées de la plus basse catégorie⁴².

36. « Their throat was cut from ear to ear, the body was ripped open, the towels and heart were lying on the ground and a portion of the entrails were tied around the neck. »

37. « The excitement in the immediate vicinity borders upon panic. »

38. *The Montreal Daily Star*, 11 septembre.

39. *The Montreal Daily Star*, 25 septembre, et *The Gazette*, 11 septembre.

40. « Je vous envoie la moitié des reins que j'ai enlevés à l'une des femmes. J'ai conservé ce morceau pour vous. J'ai fait griller l'autre et je l'ai mangé. Il était très bon. Je pourrai vous envoyer le couteau ensanglanté dont je me suis servi si vous voulez attendre encore un peu », *L'Évènement* et *Le Canadien*, 22 octobre.

41. *The Gazette* et *The Montreal Daily Star*, 1^{er} octobre.

42. *L'Évènement*, 3 octobre.

Encore une fois, on tente de savoir qui est l'assassin et les articles mentionnent que les incisions démontrent qu'il possède une bonne dextérité⁴³. *L'Évènement* des 3 et 4 octobre ainsi que *Le Canadien* du 4 octobre titrent : « L'ASSASSIN DE WHITECHAPEL. Un étudiant en médecine. » Le milieu de la médecine commence même à donner son avis, comme en font part *Le Canadien* et *L'Évènement* du 5 octobre en citant le *British Medical Journal*. *La Presse*⁴⁴, *Le Canadien*, *L'Évènement* et le *Morning Chronicle*⁴⁵ parlent d'un nouveau suspect, un cuisinier nommé Alasks qui aurait prétendu qu'il tuerait et mutilerait toutes les prostituées de Whitechapel. Le 12 octobre, les journaux francophones mentionnent une importante arrestation, il s'agit d'un homme apportant ses habits tachés de sang chez le nettoyeur. Celui-ci a été dénoncé et a été arrêté. Une des théories les plus en vogue rapportée à partir du 12 octobre est nommée « Dr. Jekyll et M. Hyde ». Cette hypothèse fait un parallèle avec le roman et le meurtrier. Comme dans l'histoire, il serait un homme respectable de bonne société menant une double vie qui aurait de sombres desseins une fois la nuit tombée⁴⁶. À ce stade, on recense beaucoup de suspects probables, mais aucune piste n'est réellement sérieuse.

Évidemment, on comprend à quel point les gens étaient apeurés par ces nouveaux crimes et les journaux ne manquaient pas de le souligner ni d'alimenter cette crainte. Dans *L'Évènement* et *Le Canadien* du 1^{er} octobre, on écrit que la confusion dans ces deux meurtres a mis la ville en émoi. *The Montreal Daily Star* titre le 1^{er} octobre : « A Panic in the District. » Dans un éditorial du 2 octobre, *The Morning Chronicle* explique que ces terribles outrages commis depuis des mois rendent la population de Londres très craintive et qu'on peut y ressentir de la fébrilité. Le 3 octobre, *The Gazette* surnomme même Londres de « Babylone des temps modernes⁴⁷ ». *La Presse* du 5 octobre indique qu'on commence à suivre de près les allées et venues des gens.

La police est de plus en plus critiquée, l'éditorial du *Morning Chronicle* du 2 octobre mentionne que la presse britannique se moque d'elle avec ses caricatures⁴⁸. Dans un article très complet sur les détails des deux derniers

meurtres, le *Montreal Daily Star* du 3 octobre indique qu'il n'y a pas de nouveaux indices et qu'il est « évident que la police ne fera pas plus ». De plus en plus, on impute la faute au chef de la police, Charles Warren. Ainsi, le 5 octobre, *The Morning Chronicle* précise que les méthodes de Warren sont dénoncées de tous les côtés. Un autre article du même quotidien publié le 12 octobre⁴⁹ est éloquent. On y expose l'inefficacité de l'administration de Scotland Yard, on les traite d'incompétents et on reproche à Warren d'avoir effacé une inscription sur le volet d'une maison où un cadavre a été retrouvé qui serait de la main du prétendu meurtrier avant d'avoir pris une photo⁵⁰. Après tant de critiques, Charles Warren souhaite défendre publiquement le travail des policiers. Les 25 et 26 octobre, *The Montreal Daily Star*, *The Gazette* et *The Morning Chronicle* publient un article concernant la réplique de Warren qui critique le gouvernement et, surtout, accuse les journalistes d'entraver son travail. Jack l'éventreur représente désormais plus qu'un simple fait divers, il remet en question le travail des autorités policières.

À cette étape, on mentionne les quelques solutions mises en place pour mettre la main sur le coupable. Tous les quotidiens des 1^{er} et 2 octobre rapportent l'octroi d'une récompense offerte par les autorités et il est même souligné qu'une pétition a été envoyée à la reine à ce sujet. Ensuite, une des solutions intéressantes pour attraper le meurtrier est l'emploi de chiens limiers (des chiens de chasse de race bloodhound). *The Morning Chronicle* le mentionne à partir du 5 octobre, *L'Évènement* et *Le Canadien* le lendemain, *La Presse* le 8. Les résultats sont-ils concluants? Non d'après *The Morning Chronicle* du 13 octobre⁵¹.

Ce qui est intéressant à partir de ces deux derniers crimes, c'est que l'on commence à s'intéresser de plus près aux quartiers pauvres de Londres, à la misère qu'on y retrouve et aussi à la moralité douteuse qui y est présente. Dans ces articles, on mise sur la dépravation, la dégradation, la misère, la pauvreté de ces quartiers et des gens qui y vivent. Le mystère de Jack l'éventreur révèle de plus en plus les profondes inégalités sociales de la grande métropole. Il est intéressant de constater que ce type d'article n'est pas présent dans les journaux francophones. Pourquoi? Nous pouvons soumettre l'hypothèse d'une certaine barrière culturelle. En effet, les journaux anglophones québécois s'intéressaient peut-être davantage à ce qui se passait chez leur mère-patrie que les quotidiens

43. *The Gazette*, 1^{er} octobre.

44. *La Presse*, 8 octobre.

45. *Le Canadien*, *L'Évènement*, *The Morning Chronicle*, 6 octobre.

46. « Comme Dr Jekyll il vit dans un monde respectable mais comme M. Hyde il mène une existence mystérieuse et révoltante », *La Presse*, 12 octobre.

47. Cette expression commune à l'époque pour désigner la ville de Londres renvoie à la grandeur, à la prospérité et la richesse de la ville d'un côté alors que de l'autre celle-ci cache le vice et la corruption dans les quartiers pauvres. F. Bédarida, 1976, p. 38.

48. La presse québécoise ne présente pas ces caricatures.

49. Cet article est tiré du journal britannique à sensation *Pall Mall Gazette*.

50. Il était écrit : « J'ai tué quatre femmes et j'en tuerai seize autres avant de me livrer à la justice ». *La Presse*, *L'Évènement* et *Le Canadien*, 13 octobre.

51. Les chiens auraient pris la fuite et on mentionne même dans un article du 20 octobre que, malgré les recherches, ils n'ont pas été retrouvés.

francophones. Par exemple, *The Morning Chronicle* du 4 octobre ne fait pas dans la dentelle. Il note l'horrible dégradation des hommes qui fréquentent Whitechapel, de même que des jeunes filles qui sont presque des enfants et qui s'adonnent à l'alcoolisme. On qualifie les filles qui y vivent de pauvres créatures nées dans un milieu de dégradation humaine. Dans un éditorial du 9 octobre, *The Gazette* explique que les premiers meurtres commis n'ont pas été rapportés puisqu'ils ont été commis dans un quartier où le vice et l'alcoolisme cohabitent, où il n'y a presque pas de lanternes pour éclairer les rues. Le 15 octobre, dans un long article exclusif au titre évocateur: «A Social Sewer. Depraved Conditions of Whitechapel and its People», *The Morning Chronicle* explique que celles des hommes et les femmes vivent dans des conditions pires que les habitants d'Afrique centrale. Les maisons sont décrépées, fragiles, l'atmosphère est fétide et à propos des femmes: «Whitechapel contains the lowest type of women that civilisation produces.»

Dernier meurtre (9 novembre): Mary Jane Kelly

Au premier abord, ce qui est différent avec ce meurtre, c'est la rapidité avec laquelle les journaux ont rapporté la nouvelle. En effet, *La Presse* et *The Montreal Daily Star* ont publié un article le matin même où les meurtres ont été commis.

Ici encore, les journaux se font un devoir de renseigner sur l'état du cadavre qui était le plus mutilé de tous, ce que *The Montreal Daily Star* ne manque d'ailleurs pas de mentionner dès le 9 novembre. Ce quotidien montréalais est le premier à dévoiler le nom de la victime. Une fois de plus, on décrit avec détails l'état dans lequel la victime a été retrouvée et les mutilations subies:

Le corps de la victime était mutilé de la même horrible manière que l'étaient les victimes de Whitechapel. L'aspect du cadavre était affreux et la mutilation encore plus affreuse que dans les cas précédents. La tête avait été tranchée et on l'avait placée entre l'un des bras. Le nez et les oreilles ont été coupés, le corps éventré et la chair enlevée aux cuisses. La matrice et autres organes manquent. La peau a été enlevée sur le front et les joues; une main avait été enfoncée dans l'estomac⁵².

Dans ce cas, les articles décrivant les mutilations sont plus nombreux que pour les autres meurtres. Pour quelle raison? Selon nous, probablement parce que la victime de celui-ci était la plus mutilée et aussi parce que la recherche du coupable de ces meurtres durait depuis plus de deux mois.

Ce dernier crime continue d'effrayer les Londoniens, comme l'indique par exemple *The Gazette* du 10 novembre qui affirme que Londres vit dans la terreur. *The Morning Chronicle* souligne, le même jour, que Londres est à

nouveau bouleversée par l'horreur et la peur après une septième boucherie diabolique.

Charles Warren est encore mis sur le banc des accusés. Un député demande même sa démission⁵³, ce que les journaux ne manquent pas de mentionner. À la suite de ces pressions politiques et aussi journalistiques, Warren remet sa démission le 12 novembre. Malgré son retrait, on critique tout de même les méthodes de la police londonienne. Le 15 novembre, *The Morning Chronicle* rapporte les propos tenus par Warren lors d'une entrevue avec celui-ci. Il a affirmé ne pas avoir démissionné en raison de l'affaire de Whitechapel et que sa décision était prise avant le meurtre de Mary Jane Kelly.

Encore une fois, on théorise sur l'identité de l'assassin. Un médecin aliéniste, le Dr Savage, le plus réputé en Angleterre, donne son opinion. Il croit qu'on peut avoir affaire soit à un médecin, soit à plus d'une personne, à un épileptique, à un maniaque alcoolique ou un fanatique religieux⁵⁴. La recherche du coupable demeure un sujet de prédilection et on suit de près tous les nouveaux développements. Le 13 novembre, *The Morning Chronicle* publie un intéressant résumé des principales théories concernant l'identité de l'assassin: celle de Jekyll et Hyde, celle d'un gang de rue et celle du maniaque religieux. Parmi les diverses solutions proposées pour mettre la main sur l'assassin, on conseille d'utiliser un clairvoyant, de promettre le pardon au complice, d'utiliser des chiens et, surtout, de déguiser des policiers en femmes. À ce stade, on ne recense pas beaucoup de nouveaux suspects. Parmi quelques-uns, les journaux mentionnent sir George Arthur, un homme de la haute société ayant le physique qui correspondrait à celui de l'assassin⁵⁵, ainsi qu'un Russe en cavale, Nicolas Vassili, qui aurait tué cinq ou huit femmes à Paris en 1882⁵⁶.

Vers la fin du mois de novembre, la psychose est si bien installée qu'à la moindre agression une femme peut penser avoir rencontré le fameux meurtrier. Le meilleur exemple est relaté dans *La Presse* et *The Montreal Daily Star* des 26 et 27 novembre. Une femme dans un train croit avoir reçu la visite du meurtrier dans son compartiment, une autre a eu la chevelure coupée dans son sommeil et a reçu un billet de menace sur son oreiller.

Finalement, avec ce dernier crime, nous avons pu constater à quel point Jack l'éventreur commençait tranquillement à entrer dans la légende, puisque des histoires qui n'ont aucun lien avec ces homicides recevaient un titre qui faisait allusion au meurtrier de Whitechapel. À cet effet, à la fin du mois de novembre,

53. *L'Évènement*, 10 novembre.

54. *The Gazette*, 10 novembre.

55. *The Gazette* et *The Morning Chronicle*, 20 novembre.

56. *The Morning Chronicle* et *The Montreal Daily Star*, 14 novembre, et *La Presse*, 15 novembre.

52. *Le Canadien*, 10 novembre.

The Montreal Daily Star titre: «Imitating Jack the Ripper» ou «A Murder in Russia Somewhat Resembling the Whitechapel Butcheries⁵⁷».

Pour conclure, l'analyse des articles de journaux concernant les crimes d'un des tueurs en série les plus célèbres de l'histoire aide à mieux comprendre la manière dont la presse de la fin du XIX^e siècle pouvait représenter une série d'homicides violents. Malgré une diminution de 20 % du taux de crime entre 1867 et 1906⁵⁸, un cas comme Jack l'éventreur, insaisissable et commettant des meurtres d'une grande cruauté, suscitait une attention constante des médias qui, par leur représentation, alimentaient les peurs liées à l'urbanisation et aux bas-fonds⁵⁹. Les articles que nous avons recensés présentent bien cette impression d'une métropole où règnent la violence, le crime et le vice. Plus qu'un simple fait divers, Jack l'éventreur est devenu un phénomène social qui a suscité une remise en question des méthodes policières pour résoudre ce type de crime. Il a également permis de lever le voile sur une réalité que la société londonienne préférait cacher: la misère de certains quartiers par opposition au modernisme de la métropole. Par le regard du journaliste, le chercheur actuel peut avoir une idée de ce qui intéressait les lecteurs des journaux de l'époque, des craintes de ceux-ci par rapport à cette série de crimes. Il convient par contre de faire preuve de prudence puisque la nouvelle est rapportée par une personne possédant ses propres valeurs, ce qui peut donc déformer quelque peu les faits en fonction de l'effet que le journaliste cherche à créer chez ses lecteurs. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les mêmes thèmes étaient constamment réutilisés afin de créer une panique plus grande qu'elle ne l'était peut-être en réalité.

En quoi cette recherche informe-t-elle sur le rapport entretenu par la société québécoise à cette forme de violence? La plupart des articles présentés par la presse québécoise étant bien souvent le fruit d'un emprunt à la presse britannique, ils ne démontrent pas de façon directe ce que pouvait ressentir la population québécoise. L'éloignement géographique apporte probablement une certaine barrière psychologique. Les Québécois, n'étant

pas directement touchés, ne devaient certainement pas ressentir les mêmes angoisses que leurs compatriotes londoniens. Cependant, dans la presse tant anglophone que francophone, on a assisté à une présence médiatique constante des crimes de Jack l'éventreur. Ici comme ailleurs, ces meurtres avaient de quoi surprendre les gens et étaient un bon sujet pour vendre des journaux. La presse québécoise était le reflet de ce qui se faisait dans la presse londonienne, mais dans une moindre mesure. Malgré tout, l'intérêt des journaux d'ici était bel et bien présent, ces meurtres brutaux et peu communs suscitaient chez les Québécois leur lot de curiosité, la violence faisant ici figure de spectacle⁶⁰. Cette tendance était-elle unique au simple cas de Jack l'éventreur? Les autres homicides internationaux présentés aux lecteurs québécois étaient-ils représentés de cette manière? À ce sujet, des études restent à faire.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

- ALTICK, Richard D. (1970), *Victorian Studies in Scarlet: Murders and Manners in the Age of Victoria*, Londres, Dent, 336 p.
- BÉDARIDA, François (1976), *La société anglaise – 1851-1975*, Paris, Arthaud, 382 p.
- BEGG, Paul (1989), *Jack the Ripper. The Uncensored Facts: A Documented History of the Whitechapel Murders of 1888*, Londres, Robson Books, 256 p.
- CASEY, Christopher A (2010), «Common Misperceptions: The Press and Victorian Views of Crime», *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 41, n° 3 (hiver), p. 367-391.
- CHASSAIGNE, Philippe (2005), *Ville et violence: tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 369 p.
- CHIBNALL, Steve (1977), *Law-and-Order News: An Analysis of Crime Reporting in the British Press*, Londres, Tavistock, 288 p.
- DE BONVILLE, Jean (1988), *La presse québécoise de 1884 à 1914: genèse d'un média de masse*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 416 p.
- MARTEL, Joane (1991), *La reconstruction de la criminalité à travers La Presse (1886-1889): l'image de la femme contrevenante et de la femme victime*, mémoire de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1991, 135 p.
- MARTEL, Joane (1994), «Femme battue et mari batteur: une reconstruction médiatique dans *La Presse* au XIX^e siècle», *Criminologie*, vol. 27, n° 1, p. 117-134.
- MARX, Roland (2007), *1888, Jack l'éventreur et les fantasmes victoriens*, Bruxelles, Éditions Complexe, 189 p.

57. *The Montreal Daily Star*, 27 et 29 novembre.

58. P. Chassaigne, 2005, p. 52.

59. Le thème de l'*underworld* ou des *bas-fonds* fit son apparition au cours des années 1880-1890. Il renvoie à l'idée d'un monde caché, en dessous de la misère, du vice et du crime. P. Chassaigne, 2005, p. 55-57. Ainsi, le quartier de Whitechapel représente bien ce monde où règnent, pour les Londoniens des quartiers aisés, le crime, la pauvreté et le vice.

60. Cette idée de violence spectacle est également mentionnée dans l'ouvrage de P. Chassaigne, 2005, p. 283 et 337.

PERROT, Michelle (1983), «Faits divers et histoire au XIX^e siècle», *Annales. Histoire, sciences sociales*, vol. 38, n° 4 (juillet-août), p. 911-919.

PERRY Curtis Junior, Lewis (2001), *Jack the Ripper and the London Press*, New Haven and London, Yale University Press, 354 p.

Internet

Drexel University, *Jack the Ripper comes to Academia*, [en ligne] <http://www.drexel.edu/now/news-media/releases/archive/2011/September/Jack-the-Ripper-Comes-to-Academia/> (page consultée en février 2013).

Journaux

Le Canadien, septembre-novembre 1888.

L'Évènement, septembre-novembre 1888.

La Presse, septembre-novembre 1888.

The Gazette, septembre-novembre 1888.

The Montreal Daily Star, septembre-novembre 1888.

The Morning Chronicle, septembre-novembre 1888.

CHAPITRE 3

Territoire





Le territoire selon elles: expériences territoriales des femmes inuites

Laurence Simard-Gagnon

Candidate à la maîtrise en science géographique
Université Laval

Laurence Simard-Gagnon est étudiante à la maîtrise au Département de géographie de l'Université Laval, sous la direction de Caroline Desbiens. Elle complète présentement un mémoire intitulé *Gestion du système alimentaire traditionnel par les femmes inuites: le cas des petits fruits*. Ses intérêts de recherche portent sur les pratiques quotidiennes et les territorialités des femmes autochtones du Nord en contexte contemporain. Son travail est centré en outre sur les processus d'appréhension et de mobilisation des savoirs et des expériences des femmes autochtones au sein de rencontres interculturelles – notamment dans le contexte de projets de recherche académiques.

Le genre a toujours été un concept problématique au sein des études inuites. Celles-ci sont souvent ancrées dans une compréhension des peuples inuits comme représentant un des derniers archétypes du modèle économique chasseur-cueilleur¹. Cette compréhension engendre un enthousiasme académique certain pour les pratiques de chasse des hommes inuits en tant que symboles d'un système de subsistance basé sur le territoire². Néanmoins, les analyses et les récits fondés dans

1. Saladin d'Anglure, 2001; Wenzel, 2000.

2. Desbiens, 2007, 2010; Shannon, 2006.

cette perspective tendent à omettre les expériences, les pratiques et les territoires des femmes inuites³.

Cet article a pour but de proposer une lecture critique d'idées et de représentations largement répandues au sein de la communauté académique par rapport au genre et aux expériences territoriales. Plus particulièrement, il tente de déconstruire certains concepts et réflexes analytiques binaires qui limitent la reconnaissance de la territorialité des femmes inuites. Cette réflexion est issue de mon travail de recherche de maîtrise portant sur les activités de subsistance des femmes inuites de la communauté d'Inukjuak, au Nunavik.

Contexte théorique

Les lacunes par rapport à l'appréhension et à l'analyse des expériences et des perspectives territoriales des femmes semblent particulièrement problématiques à cette étape de la recherche en milieu autochtone, notamment dans le Nord.

Depuis les dernières décennies, la recherche dans le Nord est l'objet de changements profonds de paradigmes épistémologiques et méthodologiques – notamment en ce qui a trait aux relations entre universitaires et communautés nordiques. Ces changements émanent en partie d'un mouvement global de réflexion et de prise en charge des communautés autochtones vis-à-vis de la présence de la recherche académique au sein de leurs communautés⁴. Les communautés autochtones du Nord revendiquent maintenant un droit de regard sur la recherche académique, incluant une participation accrue, des retombées sensibles et une certaine propriété intellectuelle⁵. L'approche dite participative préconisée par les Premières Nations fait écho à une méthodologie de recherche développée dans des projets d'économie rurale en milieu pauvre (le Participatory Rural Appraisal, ou PRA). Cette méthodologie vise à favoriser la prise en charge des communautés, et éventuellement la justice sociale⁶. Des préoccupations similaires sont maintenant exprimées par certains chercheurs œuvrant dans le Nord, de sorte que les méthodologies de recherche associées à l'approche participative en communautés nordiques sont devenues un sujet d'étude et de publication en soi⁷.

La recherche participative présente néanmoins quelques difficultés. Selon le but visé, les projets développés selon ce paradigme tendent à prioriser certains aspects des

identités, des priorités, des besoins et des savoirs locaux⁸. Une telle démarche mène souvent à une simplification – voire à l'omission – des divergences intracommunautaires, et tend à perpétuer la marginalisation des savoirs et des expériences des femmes⁹. Cette marginalisation peut être exacerbée par la rapidité de l'établissement du partenariat entre chercheurs et communauté, particulièrement lorsque le projet a pour but de répondre à une situation politique pressante¹⁰. Le consensus créé au sein de la communauté pour les besoins de la recherche peut alors devenir un lieu d'exclusion du savoir des femmes¹¹. Malgré certaines exceptions notables¹², l'indifférence généralisée envers les expériences et les pratiques territoriales des femmes autochtones du Nord perdure¹³. Ainsi, la sensibilité nouvellement accrue aux savoirs « autres » par les universitaires en milieu nordique n'engendre pas nécessairement l'élaboration d'une analyse de genre.

L'historienne Jeanne Kay (1991) associe cet angle mort analytique à des prémisses androcentriques qui structurent notre compréhension des peuples de l'Amérique du Nord. Selon l'auteure, de telles prémisses créent un phénomène d'universalisation des expériences et des pratiques masculines, menant à son tour à une négligence académique envers les contributions des femmes à la subsistance du groupe¹⁴. Dans le cas des femmes autochtones, cette invisibilité du genre féminin est accentuée par les pratiques coloniales de réécriture de l'histoire et de séparation du territoire et des corps¹⁵.

Dans la littérature portant sur les Inuits, cette indifférence envers la géographie des femmes est également associée à des lectures simplistes des modèles économiques chasseurs-cueilleurs. Les modèles de subsistance inuits sont en effet décrits comme présentant l'exemple ultime de la division de l'espace basée sur le genre¹⁶. Les représentations académiques des activités féminines et masculines chez les Inuits témoignent souvent de cette nature polarisée en mobilisant des dichotomies conceptuelles familières – par exemple celles de foyer/territoire, de public/privé¹⁷ ou de production/reproduction¹⁸.

3. Nuttall, 1998a; Desbiens, 2007.

4. Smith, 2008; Wilson, 2004.

5. APNQL, 2005; ITK et NRI, 2006.

6. Chambers, 1997.

7. Berardi, 1998; Desbiens, 2010; Jolles, 2006; Kral et Idlout, 2006; Lee, 2006; Nuttall, 1998a; Searles, 2006.

8. Nuttall, 1998b.

9. Dick, 2006; Mosse, 1995; Van Woudenberg, 2004.

10. Desbiens, 2007.

11. Mosse, 1995.

12. Voir notamment: Desbiens, 2007; Dowsley, 2010; Rodrigue et Ouellette, 2007.

13. Desbiens, 2010; Nuttall 1998a.

14. Kay, 1991.

15. Desbiens, 2007; 2010.

16. Lemoine, 2003.

17. Nuttall, 1991.

18. Saladin d'Anglure, 2000.

Plusieurs géographes féministes ont exploré le rôle de telles constructions dichotomiques dans l'établissement et le maintien d'une hégémonie territoriale masculine¹⁹. Selon cette analyse, ces processus opèrent en construisant une normalité (masculine) opposée à un autre marginal (féminin). Rose explique ainsi:

Une des implications les plus fondamentales de la séparation [entre le soi masculin et ses autres] que les féministes examinant le discours philosophique masculiniste ont mises en lumière est une tendance à penser en termes d'oppositions binaires, qui sont structurées à travers l'association d'un terme avec Soi et un terme avec l'Autre²⁰.

Cette dichotomie et les chaînes conceptuelles qui lui sont attachées sont hautement hiérarchisées. Ainsi, un concept associé au pôle masculin tend, de par cette association, à être valorisé, alors que le concept opposé attribué au pôle féminin est marginalisé²¹.

Cette analyse est enrichie de la discussion de Braun²² en lien avec les perceptions de la nature en Colombie-Britannique. Dans cette discussion, Braun propose que, lorsqu'une dichotomie est établie entre deux concepts, les représentations et les sens associés à ces concepts sont automatiquement positionnés aux antipodes. Ainsi, une logique d'équivalence est créée, et elle vient mettre en parallèle des axes conceptuels dont les pôles sont perçus comme ayant un sens similaire²³.

Les représentations académiques du genre inuit sont structurées autour de tels axes de sens, associant par exemple les dichotomies de masculin/féminin, foyer/territoire, privé/public, pour créer des chaînes conceptuelles polarisées. Il en résulte que les représentations des pratiques et du vécu territorial des femmes sont confinées aux limites conceptuelles du privé, du foyer et de la reproduction, opposées aux concepts masculins de territoire, de public et de production.

Par de tels mécanismes, des classifications apparemment neutres des activités féminines et masculines limitent activement notre champ de représentation de ces activités. Cela devient apparent par des commentaires tels:

La chasse présente un intérêt intense pour tout le monde puisque, contrairement à la préparation de la viande, cette activité génère toujours des histoires. La chasse se déroule dans un environnement qui lui donne un sens, autant qu'il en acquiert lui-même du fait de cette activité. De plus, l'issue de la chasse

demeure toujours incertaine. À l'opposé, le travail des femmes se situe dans l'espace connu qu'est le foyer, au sein de la communauté²⁴.

Ce commentaire suggère que, puisque la capacité à générer des histoires est associée avec le pôle masculin du processus (l'acte de chasser), cette capacité est automatiquement étrangère aux expériences et aux activités des femmes. L'idée que les histoires et les sens (culturels, identitaires ou autres) proviennent – exclusivement – des activités masculines est présente dans la majorité de la littérature portant sur la subsistance des Inuits. Cet article avance que cette idée est basée sur des prémisses biaisées, qui sont impuissantes à reconnaître le sens des activités et des expériences territoriales des femmes inuites, ainsi qu'à dépendre la flexibilité et la variabilité de leurs rôles passés et présents.

Structuré autour des concepts de genre et de foyer, cet article propose une lecture critique des représentations académiques de l'occupation territoriale passée et présente des femmes inuites. Le but n'est pas ici de discuter de l'inégalité passée ou présente entre les genres dans la culture inuite, mais bien de tenter de favoriser la reconnaissance des pratiques territoriales des femmes, ainsi que de la résonance culturelle et territoriale de ces pratiques.

Du foyer

Tel que mentionné précédemment, les activités des femmes inuites sont fortement associées au foyer, autant dans la littérature académique que dans les pratiques dites traditionnelles. Ces activités sont souvent décrites comme opposées aux activités et aux expériences masculines sur le territoire²⁵. Suivant une perspective féministe, il serait tentant d'omettre l'importance du foyer dans la représentation de la territorialité des femmes inuites, pour se concentrer sur d'autres expériences et contributions – considérées, suivant la logique binaire décrite plus haut, comme plus significatives. Alternativement, on pourrait discuter de l'association des femmes inuites au foyer dans un contexte de déséquilibre de pouvoir entre les sexes²⁶.

Une telle discussion serait cohérente avec des notions académiques à l'occidentale du foyer comme un lieu d'oppression des femmes, ou tout au moins de lutte de pouvoir entre les sexes²⁷. Ces notions forment depuis longtemps notre analyse des relations entre les genres en géographie. Elles sont basées sur une analyse marxiste du mariage comme espace de dépendance économique des femmes²⁸. Selon cette analyse, le travail des femmes

19. Rose, 1993; Massey, 1994; McDowell, 1999.

20. Rose, 1993.

21. Traduction libre de: Rose, 1993.

22. Braun, 2008.

23. Braun, 2008.

24. Traduction libre de Nutall, 1991.

25. Lemoine, 2003.

26. Guérin, 1982.

27. Domosh et Seager, 2001.

28. Engels, 1973.

– dans le domaine privé, à l'intérieur du foyer – se situe presque universellement sous contrôle masculin, puisque les foyers – et par extension les femmes – sont considérés comme partie prenante de la propriété des hommes²⁹.

Il est néanmoins vrai que cette représentation de la dynamique de pouvoir au sein du foyer est nuancée dans les analyses féministes contemporaines. Domosh et Seager³⁰, par exemple, reconnaissent que le foyer est et a été un lieu d'expression du pouvoir des femmes – notamment de la maîtresse de maison –, mais dans une moindre mesure et souvent à la merci du contrôle masculin. L'analyse féministe occidentale du foyer persiste à le présenter comme un lieu d'oppression des femmes. Cette analyse implique que l'émancipation des femmes ne peut majoritairement dériver que d'une participation accrue aux activités extérieures au foyer, puisque – selon nos chaînes conceptuelles binaires – le foyer est conçu comme un lieu isolé – privé – et politiquement nul³¹.

Cette vision du foyer a été critiquée par les féministes postcoloniales (*non-white feminists*), qui considèrent qu'en le dépeignant principalement comme un lieu d'oppression des femmes nous renions les rôles culturels, sociaux et politiques critiques joués par les femmes d'origine ou de parcours autre (*non-white women*) au sein de leurs foyers³². Cette critique fait écho à la perspective de Briggs, ethnographe auprès de communautés du Nunavut, qui, il y a 40 ans, nous mettait en garde :

[...] on devrait être attentif à ne pas évaluer les comportements des Eskimos qui ressemblent à nos comportements féminins-masculins en termes de valeurs occidentales. Le même comportement dans deux cultures peut être rationalisé différemment et peut s'inscrire à l'intérieur de complexes comportementaux différents, de telle sorte que son sens soit différent dans chaque culture³³.

L'association des idées de femmes et de foyer chez les Inuits fait en effet résonner des relations sociales et des significations culturelles autres que celles qu'ont décrites Domosh et Seager³⁴. Dans le cas des Inuits, avant l'établissement en communautés permanentes – et l'eménagement dans des maisons « modernes » préfabriquées –, la maison inuite représentait la quintessence du féminin, non seulement comme lieu important d'activité féminine, mais comme structure intrinsèquement féminine³⁵.

« L'essence féminine » des maisons inuites avait d'importantes répercussions sur l'ensemble des activités et des expériences territoriales du groupe. Les Inuits du Canada sont les descendants des Thuléens, une société de chasseurs de mammifères marins qui auraient migré de l'Alaska vers l'Est suivant l'ouverture des eaux de l'Arctique lors de la période néo-atlantique (CE 1000-1250)³⁶. La chasse de gros mammifères marins par les Inuits mobilisait des relations sociales et des représentations complexes centrées sur les femmes, les foyers et les baleines³⁷. L'histoire suivante provient de la communauté de Tikigaq, en Alaska, et illustre ces relations :

Un Corbeau, survolant la mer à la recherche de la terre, trouve une baleine et pénètre à travers sa mâchoire. À l'intérieur Corbeau découvre un iglou brillamment éclairé; une jeune femme sur le lit s'occupe d'une lampe à l'huile. La femme accueille le Corbeau, mais l'avertit bien de ne pas toucher à sa lampe. De temps à autre la femme disparaît et réapparaît à nouveau. Corbeau lui demande pourquoi elle est si agitée. « La vie, lui répond-elle, la vie et la respiration. » Lorsque la femme disparaît de nouveau, Corbeau sort et la jeune femme tombe dans l'iglou, morte. [...] La jeune femme était l'âme de la baleine. Elle quittait l'iglou chaque fois que la baleine respirait. La lampe à l'huile était le cœur de la baleine³⁸.

Cette histoire met en lumière des aspects importants de l'occupation de l'espace par les femmes au sein du foyer. En effet, même si les activités de la femme semblent strictement domestiques, elles comportent des implications critiques pour la négociation du succès et de la survie du groupe sur le territoire³⁹. Dans les communautés de l'Alaska, la chasse à la baleine était menée par un couple de capitaines-baleiniers; la contribution de la capitaine-baleinière était reconnue comme nécessaire au succès de la chasse⁴⁰. La capitaine-baleinière était reconnue comme l'âme-sœur (kin) de l'âme de la femme-baleine. La maison de la capitaine-baleinière devenait alors une projection du corps de la baleine – lui-même compris comme la maison de l'âme de la femme-baleine. Cette relation déterminait la volonté de la baleine à visiter la maison de la capitaine-baleinière et, pour ce faire, à s'abandonner au capitaine-baleinier⁴¹. Certains rituels performés par la capitaine-baleinière pour attirer l'âme de la femme-baleine sont décrits par Lowenstein :

29. Domosh et Seager, 2001.

30. Domosh et Seager, 2001.

31. Hooks, 1990.

32. Hooks, 1990.

33. Traduction libre de Briggs, 1974.

34. Domosh et Seager, 2001.

35. Thérien, 1987.

36. Dickason, 1996.

37. Lowenstein, 1993.

38. Traduction libre de Lowenstein, 1993.

39. Bodenhorn, 1990.

40. Bodenhorn, 1990; Lowenstein, 1993.

41. Bodenhorn, 1990.

Le premier jour de la chasse, lorsque l'équipe masculine partait de Tikigaq, la femme marchait en avant jusqu'à l'eau libre [...] [et] s'étendait sur la glace en pointant sa tête vers Tikigaq, alors que les hommes s'embarquaient et s'éloignaient de la glace. Après avoir parcouru une courte distance, le navigateur dirigeait le bateau à nouveau vers la banquise. Silencieusement, le harponneur se penchait par-dessus la proue, trempait son arme dans l'eau vis-à-vis de la femme et ensuite en touchait son parka. Lorsqu'elle avait été « atteinte », la femme se levait et, sans regarder en arrière, retournait à la maison⁴².

En arrivant à la maison, la femme était devenue l'âme de la femme-baleine à l'intérieur de sa maison de chair. Elle devait ainsi demeurer passive et sereine, de façon à transmettre cette passivité et ces sentiments positifs à la baleine⁴³. Lorsque la baleine avait été capturée et ramenée à la banquise, la capitaine-baleinière en était immédiatement avisée afin d'être la première à accueillir la baleine et à la remercier de sa visite⁴⁴.

La relation entre le corps de la baleine, son cœur et son âme, et la maison, la lampe et la femme est illustrée par l'utilisation de fanons de baleine pour former la structure des maisons d'hiver des Inuits⁴⁵. Cette pratique était répandue à la grandeur de l'Arctique canadien⁴⁶, bien que la dépendance sur la méga faune marine ait diminué de façon dramatique dans l'Arctique de l'Est à la suite de la fermeture de la banquise lors du Petit Âge glaciaire (CE 1500-1850)⁴⁷. De fait, on retrouve chez les groupes de l'Arctique du Centre et de l'Est une corrélation linguistique entre la structure de la maison et le corps des femmes, particulièrement les parties du corps ayant trait à la reproduction⁴⁸.

Le cas de la capitaine-baleinière et de la baleine est anecdotique; il est limité à un groupe précis et à une période de temps définie. Il ne pourrait évidemment pas servir d'assise à une compréhension de l'occupation contemporaine de l'espace par les femmes inuites dans l'ensemble de l'Arctique. L'intérêt de cette étude de cas repose plutôt dans ce qu'il illustre par rapport aux axes de sens décrits ci-dessus.

Selon la logique des dichotomies présentée en introduction, les activités masculines et féminines tombent dans deux catégories rigides et imperméables l'une à l'autre. Ces catégories rejoignent les notions de foyer présentes

dans une grande partie de la littérature académique occidentale. Ces notions forment un axe de sens qui lie les concepts de féminin, intérieur, privé et foyer, et les oppose à ceux de masculin, extérieur, public et territoire. À première vue, notre étude de cas s'insère dans cette logique, étant donné que les activités de la femme capitaine-baleinière se déroulent à l'intérieur, dans l'intimité du foyer, alors que son mari agit à l'extérieur, sur le territoire et en public. Pourtant, une transgression à cette polarisation apparaît rapidement par les résultats des activités de la capitaine-baleinière sur le succès de la chasse du groupe, en ce sens qu'elle y est reconnue comme un agent territorial exerçant une influence certaine sur la vie publique du groupe. La relation entre la femme capitaine et la femme baleine vient transcender les domaines de l'intérieur et de l'extérieur, du privé et du public, et du foyer et du territoire⁴⁹.

Cette relation met en lumière une dimension de la séparation entre les sexes qui va au-delà des chaînes conceptuelles binaires, puisque, pour obtenir une chasse fructueuse, c'est le couple dans son intégrité qui doit être mobilisé. De fait, la baleine ne s'abandonnera qu'au mari de son âme-sœur; la synergie entre mari et femme est donc à la base de la subsistance et de la survie du groupe⁵⁰.

Du genre

Le sujet du genre inuit suscite un intérêt marqué depuis plusieurs décennies⁵¹. Malgré bien des débats, il est généralement accepté parmi les anthropologues et autres chercheurs que les genres inuits sont hautement polarisés, et associés à d'autres dichotomies clés de la cosmologie inuite, comme la mer et le ciel⁵², la mer et la terre⁵³, l'été et l'hiver⁵⁴. L'opposition entre les sexes serait en fait un moteur de la création de pouvoirs déterminants de la (sur)vie des Inuits. C'est le cas pour Sedna, maîtresse de la mer, et pour Taqqiq et Siqiniq, « frère Lune » et « sœur Soleil »⁵⁵.

Guemple⁵⁶ propose que cette opposition entre les genres découle du partage des tâches au sein des groupes inuits. Les nécessités de la vie sur le territoire obligent à une répartition du travail pour maximiser le temps et les

42. Traduction libre de Lowenstein, 1993.

43. Bodenhorn, 1990.

44. Lowenstein, 1993.

45. Lowenstein, 1993.

46. Dawson, 1995.

47. Wenzel, 2009.

48. Saladin d'Anglure, 1986; Thérien, 1987.

49. Bodenhorn, 1993.

50. Bodenhorn, 1990.

51. Bodenhorn, 1990; Briggs, 1974; Guérin, 1982; Saladin d'Anglure, 1986, 1988; Trott, 2006.

52. Saladin d'Anglure, 1986.

53. Trott, 2006.

54. Labrèche, 2006.

55. Saladin d'Anglure, 1986.

56. Guemple, 1986.

énergies⁵⁷. Selon Guemple⁵⁸, à cause de l'importance du travail dans la définition des relations sociales inuites, ce sont les capacités et les obligations à accomplir les tâches qui sont associées à l'un ou l'autre des genres qui traditionnellement déterminaient le genre d'un individu. Guemple s'appuie sur le fait que, bien que la maturité sexuelle ait été également reconnue (particulièrement pour les filles), c'était la capacité à effectuer des tâches propres à son genre qui déterminait le passage d'un enfant à l'âge adulte⁵⁹.

Bien qu'ils soient opposés, les genres inuits ne sont cependant pas toujours présentés comme des pôles rigides. Certains auteurs les décrivent présentant une réflexion l'un de l'autre⁶⁰, voire comme des entités perméables englobant une partie du genre opposé⁶¹. Ces relations d'opposition/complémentarité se retrouvent dans les symboles de la maison – symbole de la féminité – et du kayak – symbole de la masculinité. Dans chaque cas, une étape cruciale de la construction doit être effectuée par des membres du genre opposé – les hommes doivent découper la neige et bâtir l'iglou, et les femmes doivent «habiller» le karak, c'est-à-dire le couvrir de peaux⁶².

Guemple⁶³ propose par ailleurs que les tâches genrées sont à la base même des relations entre femmes et hommes inuits, puisqu'elles sont accompagnées par l'obligation des individus à accomplir ces tâches au bénéfice de membres du genre opposé. Cette interdépendance entre les genres décrite par Guemple serait d'ailleurs illustrée par la préférence généralisée des chasseurs d'avoir leur femme comme compagne lors d'expéditions de chasse⁶⁴.

La vision des genres opposés quoique complémentaires soulève bien des critiques, dont celle de Shannon⁶⁵ qui dénonce le manque de reconnaissance de la variabilité potentielle des rôles genrés. Cette variabilité s'exprime de différentes façons, entre autres par ce que Shannon décrit comme les activités communautaires non genrées. L'auteure propose l'exemple des concours de pêche où «tout le monde va pêcher⁶⁶». Bien qu'elles soient peu documentées, on retrouve également dans la littérature plusieurs mentions d'activités féminines sur le territoire

qui impliquent une production directe, comme la pêche, la cueillette des petits fruits et la chasse au petit gibier⁶⁷. Finalement, il y a les cas où des femmes inuites entreprenaient et entreprennent encore des activités incontestablement masculines⁶⁸.

Par rapport à ces derniers cas, Lemoine⁶⁹ suggère que, lorsqu'un individu accomplissait une tâche appartenant au genre opposé – par exemple, lorsqu'un homme portait un bébé –, on reconnaissait que l'individu en question transgressait la barrière des genres et, ce faisant, cette barrière en était renforcée. Dans le même ordre d'idées, Guemple⁷⁰ explique que les individus inuits des deux genres étaient traditionnellement capables d'accomplir les tâches du genre opposé en cas de besoin, mais seraient humiliés d'être surpris dans l'acte si des membres capables du genre opposé étaient disponibles. Si tel est le cas, comment pouvons-nous alors expliquer les nombreux exemples où des femmes (ou des hommes) ont consacré la majorité de leur vie à des activités habituellement attribuées à l'autre genre⁷¹? Et qu'en est-il des femmes qui étaient et qui sont simplement incompetentes dans les tâches normalement associées à leur genre⁷²? De plus, si les activités des hommes et des femmes sont aux antipodes (selon le modèle de l'opposition/complémentarité de Guemple), comment se fait-il que parfois les hommes et les femmes travaillent ensemble à effectuer exactement la même tâche, comme dans les concours de pêche documentés par Shannon⁷³?

Il semble que nous soyons à nouveau aux prises avec la logique binaire d'équivalence décrite en introduction, et qu'une association des concepts de foyer, domesticité et intérieur avec le pôle féminin d'un processus limite notre reconnaissance du champ des activités des femmes. Cette impasse conceptuelle n'est pas l'apanage des études inuites. Ainsi, en discutant des expériences de vie de femmes américaines de la classe ouvrière durant la première moitié du xx^e siècle, Baillargeon⁷⁴ décrit la dissonance ressentie par ces femmes entre la nature publique de leur expérience de travail et la notion de privé fortement associée à l'identité féminine de l'époque. En

57. Desbiens, 2007.

58. Guemple, 1986.

59. Guemple, 1986; Saladin d'Anglure, 2000.

60. Oosten, 1986.

61. Trott, 2006.

62. Guemple, 1986; Thérien, 1987.

63. Guemple, 1986.

64. Bodenhorn, 1990; Guemple, 1986.

65. Shannon, 2005.

66. Fait référence au titre de l'article de K. A. Shannon (2005) «Everyone goes fishing».

67. Ahenakew et Wolfart, 1998; Brumbach et Jarvenpa, 1997; Cuerrier, 2004; Guemple, 1986; Labrèche, 2006.

68. Ahenakew et Wolfart, 1998; Desbiens, 2007; Saladin d'Anglure, 1986.

69. Lemoine, 2003.

70. Guemple, 1986.

71. Ahenakew et Wolfart, 1998; Briggs, 1974; Saladin d'Anglure, 1986.

72. Saladin d'Anglure, 1988.

73. Shannon, 2005.

74. Baillargeon, 1993.

effet la représentation des activités féminines du temps, influencée par l'expérience des femmes de la bourgeoisie de l'époque victorienne⁷⁵, limitait l'accès des femmes à la sphère publique, créant un inconfort chez les femmes travaillant à l'extérieur du foyer⁷⁶. Ces femmes devaient développer des stratégies cognitives pour réconcilier expérience vécue et identité de genre⁷⁷, c'est-à-dire pour accepter leur situation extérieure aux pôles établis du processus féminin-masculin.

J'ai cru observer un tel processus à l'œuvre lors d'un séjour dans la communauté d'Inukjuak en 2011. Au cours d'une discussion sur la cueillette des petits fruits (une activité typiquement féminine), une femme de la communauté m'a confiée qu'elle n'irait pas cueillir puisqu'elle devait travailler à la construction de sa cabane avec son mari. Avec une certaine gêne, elle a commenté en riant: «Je ne suis pas très féminine, je vais devenir charpentière.» J'en conclus que, comme les femmes décrites par Baillargeon, cette femme ressentait un malaise à adopter des comportements symboliques du genre opposé, mais que, malgré ce malaise, elle se croyait la compétence et voyait la nécessité d'une telle transgression.

De tels exemples se retrouvent fréquemment dans la mythologie inuite, comme celui d'Itijjuaq, femme chamane, relaté par Saladin d'Anglure⁷⁸. Itijjuaq, bien qu'elle était couturière médiocre et incapable d'enfanter (deux des tâches principales associées aux femmes), avait néanmoins deux maris qui l'aimaient et lui apportaient de la nourriture. Grâce à sa relation particulière avec des parents décédés et des esprits auxiliaires, Itijjuaq était capable de guérir les maladies, se méritant ainsi le respect et la reconnaissance de tous les membres de la communauté⁷⁹.

Or, selon notre modèle de rôles complémentaires, Itijjuaq n'aurait jamais pu contenter un mari, sans parler de deux, par son incompetence à performer dans les tâches typiquement féminines. Par contre, dans cette histoire, les pouvoirs de guérison chamanique d'Itijjuaq étaient plus que suffisants pour compenser ce manque de compétence, lui permettant ainsi de maintenir non pas un, mais deux mariages⁸⁰.

Les exemples d'Itijjuaq et de la femme rencontrée à Inukjuak m'amènent à la discussion de Shannon⁸¹ par rapport à l'importance de l'habileté (*skill*) dans le mode de vie inuit. Shannon décrit l'habileté comme étant une

combinaison de conscience et d'occasion, par laquelle une occasion peut être saisie par la conscience et la rapidité de réaction d'un individu. Dans chacun des deux exemples proposés, nous pouvons considérer que la protagoniste fait preuve d'habileté en saisissant une occasion d'exercer une compétence pour combler un besoin identifié, et que cette habileté dépasse le besoin de se confiner aux catégories de genre.

Le but de cette discussion n'est pas de nier que dans les communautés inuites le travail était traditionnellement – et est encore – généralement divisé entre les genres de façon constante. L'analyse présentée ici suggère plutôt que des représentations polarisées des activités féminines et masculines peuvent cacher des expériences et des significations qui pourraient autrement être révélées, par exemple en troquant nos axes de sens binaires pour de nouveaux outils conceptuels, comme la notion d'habileté.

Cet article tente de mettre en lumière les conséquences de nos réflexes dichotomiques pour notre appréhension de concepts genrés – par exemple le foyer, le territoire, le travail, l'identité, des concepts qui sont à la base de notre analyse de l'occupation de l'espace par les femmes inuites. Ces notions polarisées influencent évidemment notre compréhension générale de la géographie inuite, et ainsi les orientations des études inuites contemporaines.

La subsistance inuite, ainsi que les systèmes complexes de partage qui la caractérisent au sein des groupes familiaux et communautaires, présente un attrait intense pour les chercheurs depuis le début de l'intérêt académique pour les Inuits⁸². Il n'est pas surprenant de constater que l'analyse des liens sociaux de partage et de la cohésion communautaire liée à la subsistance est presque uniquement basée sur les expériences territoriales masculines⁸³.

Cette tendance se maintient dans les travaux plus récents concernant les répercussions des changements environnementaux sur le mode de vie inuit⁸⁴. Si on reconnaît dans cet axe de recherche un certain besoin d'aller investiguer les expériences féminines jusqu'ici ignorées, cette reconnaissance est tempérée par des prémisses conceptuelles contraignantes par rapport au genre. Ces prémisses limitent la représentation des expériences et des savoirs des femmes inuites aux champs d'activité perçus comme typiquement féminins – par exemple, la couture et la gestion de la famille⁸⁵ – et peuvent mener à

75. Domosh et Seager, 2001.

76. Baillargeon, 1993.

77. Baillargeon, 1993.

78. Saladin d'Anglure, 1988.

79. Saladin d'Anglure, 1988.

80. Saladin d'Anglure, 1988.

81. Shannon, 2005.

82. Saladin d'Anglure, 2006.

83. Labrèche, 2006; Martin, 2003; Nutall, 1991; Wenzel, 1995.

84. Ford et Pearce, 2010.

85. Dowsley, 2010.

nier carrément l'agencéité territoriale des femmes et à les dépendre comme des réceptacles passifs du changement⁸⁶.

De même, les projets consacrés à la compréhension de l'intégration des systèmes capitalistes au sein des systèmes de subsistance inuits contemporains tendent à ignorer la participation des femmes dans cette intégration, bien qu'il soit généralement accepté que les femmes des communautés inuites occupent proportionnellement plus d'emplois salariés que les hommes⁸⁷. Plutôt que de déclencher une réflexion potentiellement fructueuse sur les stratégies d'adaptation des femmes inuites et leur importance pour le maintien de la cohésion sociale de subsistance, cette participation au marché du travail est présentée comme une conséquence de leur nature plus sédentaire et domestique, qui les rend supposément plus malléables au travail régulier⁸⁸.

Ces exemples d'orientations des études inuites contemporaines témoignent des contraintes imposées par la rigidité de nos axes de sens binaires sur notre lecture des expériences territoriales et du sens des activités des Inuits. Cela étant dit, au-delà de ce que nous sommes en mesure d'appréhender sur la géographie des Inuits, notre réflexe dichotomique limite surtout le potentiel de nos méthodes de collecte de données. L'étude de Guay⁸⁹ réalisée sur l'intégration au marché du travail des femmes ayant été élevées en filles, comparativement à des femmes ayant été élevées en garçons⁹⁰, illustre ce point. En commentant la relation établie avec différentes répondantes, l'auteure indique :

Atmosphère qui règne pendant le type d'entrevue réalisée avec [des femmes élevées en filles] n'est pas propice au développement de relations égalitaires entre l'ethnologue et les sujets de son étude. [...] Les Inuit considèrent qu'une personne intelligente et mature possède des capacités d'observation qui lui permettent d'apprendre sans poser de question. Pourtant les [femmes élevées en garçons] semblaient très bien comprendre ma manière plutôt indélicate d'imposer une communication interculturelle⁹¹.

En plus d'une prémisse problématique selon laquelle une répondante aurait à développer des relations égalitaires avec une ethnographe, cette citation illustre

clairement l'importance des pôles de symboles sur lesquels se base la chercheuse pour appréhender la réalité sociale de ses interlocutrices. La relation même entre la chercheuse et ses interlocutrices est fortement teintée par des attentes polarisées, selon lesquelles une attitude ouverte et une volonté à faire fi de certaines conventions culturelles de la part d'une répondante sont associées à la masculinité et, ainsi, à un niveau de pouvoir plus élevé.

Dans un contexte de travail ethnographique, il est primordial de réaliser la présence des dichotomies rigides dans notre appréhension de notre sujet d'étude. Ce type de recherche, fondée sur la relation entre des individus – c'est-à-dire entre le ou la chercheuse et ses sujets –, ne saurait être neutre. L'importance critique de la relation au cœur des processus de recherche est d'ailleurs un thème clé pour les auteurs intéressés par les méthodologies autochtones⁹².

Ainsi, s'émanciper des axes de sens réducteurs et accepter d'élargir notre champ d'appréhension des expériences des femmes – malgré le malaise provoqué dans nos codes culturels reçus – pourrait (devrait?) être partie prenante des méthodologies féministes. En milieu inuit, comme ailleurs, un tel engagement impliquerait de déconstruire les fondements intellectuels binaires qui structurent notre compréhension de concepts clés par rapport au vécu et à la territorialité des femmes – notamment le genre, le foyer, le territoire, le public et le privé.

BIBLIOGRAPHIE

AHENAKEW, Freda, et H.C. WOLFART (1998), *Kôhkominawak otâcimowiniwâwa - Our Grandmothers' Lives as Told in their Own Words*, Saskatoon, Canadian Plains Research Centre.

APNQL, 2005, *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*, Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

BAILLARGEON, Denyse (1993), « Histoire orale et histoire des femmes: itinéraires et points de rencontre », *Recherches féministes*, vol. 6, n° 1, p. 53-68.

BEAUMIER, Maude C., et James D. FORD (2010), « Food Insecurity among Inuit Women Exacerbated by Socio-Economic Stresses and Climate Change », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 101, n° 3 (2010-05-01), p. 196-201.

BERARDI, Gigi (1998), « Application of Participatory Rural Appraisal in Alaska », *Human Organization*, vol. 57, n° 4, p. 438-446.

BODENHORN, Barbara (1990), « "I'm Not the Great Hunter, My Wife Is" Inupiat and anthropological models of gender », *Études/Inuit/Studies*, vol. 14, n°s 1-2, p. 55-74.

BODENHORN, Barbara (1993), « Gendered spaces, public places: public and private revisited on the north slope of Alaska », dans Barbara Bender (ed.), *Landscape: Politics and Perspectives*, PROVIDENCE, BERG, p. 169-203.

86. Beaumier et Ford, 2010.

87. Dahl, 1989; Dowsley, 2010; McElroy, 1975.

88. McElroy, 1975.

89. Guay, 1989.

90. Il fait ici référence à des pratiques traditionnelles inuites, par lesquelles des enfants portant le nom d'une personne décédée de sexe opposé étaient élevés selon le genre social de leur éponyme, jusqu'à la puberté. Guay, 1989. Pour une discussion plus étendue à ce sujet, voir Saladin d'Anglure, 1986, 1988 et 2000.

91. Guay, 1989.

92. Smith, 2008; Wilson, 2008.

- BRAUN, Bruce (2008), «Buried epistemologies: the politics of nature in (post)colonial British Columbia», dans Kay Anderson et Bruce Braun (ed.), *Environment: Critical Essays in Human Geography*, London, Ashgate, p. 303-332.
- BRIGGS, Jean L. (1974), «Eskimo Women, Makers of Men», *Many sisters; Women in Cross-Cultural Perspective*, New York, The Free Press, p. 261-304.
- BRUMBACH, Hetty Jo, et Robert JARVENPA (1997), «Ethnoarchaeology of Subsistence Space and Gender: A Subarctic Dene Case», *American Antiquity*, vol. 62, n° 3 (1997 07), p. 414-436.
- CHAMBERS, R. (1997), *Whose reality counts?: putting the first last*, Intermediate Technology.
- CUERRIER, Alain (2004), «Usage des plantes par les Inuits du Nunavik/Lexique associé aux plantes et leurs organes», dans Marcel Blondeau et Claude Roy (dir.), *Atlas des plantes des villages du Nunavik*, Québec, Éditions Multimondes, p. 483-504 et 585-586.
- DAHL, Jens (1989), «The Integrative and Cultural Role of Hunting and Subsistence in Greenland», *Études/Inuit/ Studies*, vol. 13, n° 1, p. 23-42.
- DAWSON, Peter C. (1995), «“Unsympathetic Users”: An Ethnoarchaeological Examination of Inuit Responses to the Changing Nature of the Built Environment», *Arctic*, vol. 48, n° 1.
- DESBIENS, Caroline (2007), «Speaking the land: exploring women’s historical geographies in Northern Québec», *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 51, n° 3, p. 360-372.
- DESBIENS, Caroline (2010), «Step lightly, then move forward: exploring feminist directions for northern research», *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 4, n° 4, p. 410-416.
- DICK, Caroline (2006), «The Politics of Intragroup Difference: First Nations Women and the Sawridge Dispute», *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, vol. 39, n° 1, p. 97-116
- DICKASON, Olive Patricia (1996), *Les Premières Nations du Canada*, Québec, Septentrion, 511 p.
- DOMOSH, M., et J. Seager (2001), «Home», *Putting Women in Place: Feminist Geographers Make Sense of the World*, New York, Guilford Press, p. 1-34.
- DOWSLEY, M. (2010), «Should we turn the tent? Inuit women and climate change», *Études/Inuit/Studies*, vol. 34, n° 1, p. 151-165.
- ENGELS, Friedrich (1973), «The Origin of the Family», dans Alice S. Rossi (ed.), *The Feminist Papers: From Adams to de Beauvoir*, New York, Columbia University Press, p. 716.
- FORD, James D., et Tristan PEARCE (2010), «What we Know, Do not Know, and Need to Know about Climate Change Vulnerability in the Western Canadian Arctic: A Systematic Literature Review», *Environmental Research Letters*, vol. 5, n° 1 (2010 01), p. 1-9.
- GUAY, Hélène (1989), «Socialisation et emplois salariés: une ethnographie des femmes Inuit d’Igloodik», *Culture*, vol. 9, n° 2, p. 3-24.
- GUEMPLE, Lee (1986), «Men and Women, Husbands and Wives: The Role of Gender in Traditional Inuit Society», *Études/Inuit/Studies*, vol. 10, n°s 1-2, p. 9-24.
- GUÉRIN, Yvonne (1982), «La femme inuit dominée: création mythique allochtone?», *Anthropologie et sociétés*, vol. 6, n° 3, p. 129-154.
- HOOKS, Bell (1990), «Homeplace: A Site of Resistance», *Yearning: Race, Gender and Cultural Politics*, Boston, South End Press, p. 41-49.
- ITK et NRI (2006), *Negotiating Research Relationships with Inuit Communities: A Guide for Researchers*, Ottawa et Iqaluit, Inuit Tapiriit Kanatami et Nunavut Research Institute, 25 p.
- JOLLES, Carol Zane (2006), «Listening to Elders, Working with Youth», dans Pamela R. Stern et Lisa Stevenson (ed.), *Critical Inuit Studies - An Anthology of Contemporary Arctic Ethnography*, Lincoln et London, University of Nebraska Press, p. 35-53.
- KAY, Jeanne (1991), «Landscapes of Women and Men: Rethinking the Regional Historical Geography of the United States and Canada», *Journal of Historical Geography*, vol. 17, n° 4 (1991 10), p. 435-452.
- KRAL, Michael J., et Lori IDLOUT (2006), «Participatory Anthropology in Nunavut», dans Pamela R. Stern et Lisa Stevenson (ed.), *Critical Inuit Studies - An Anthology of Contemporary Arctic Ethnography*, Lincoln et London, University of Nebraska Press, p. 54-70.
- LABRÈCHE, Yves (2006), «Variations saisonnières et échange-don de nourriture chez les Inuits du Nunavik», *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, n° 2, p. 73-94.
- LEE, Molly (2006), «Flora and me», dans Pamela R. Stern et Lisa Stevenson (ed.), *Critical Inuit Studies - An Anthology of Contemporary Arctic Ethnography*, Lincoln et London, University of Nebraska Press, p. 25-34.
- LEMOINE, Genevieve (2003), «Woman of the House: Gender, Architecture, and Ideology in Dorset Prehistory», *Arctic Anthropology*, vol. 40, n° 1, p. 121-138.
- LOWENSTEIN, Tom (1993), *Ancient Land: Sacred Whale - The Inuit Hunt and Its Rituals*, New York, Farrar, Strauss and Giroux, 189 p.
- MARTIN, Thibault (2003), *De la banquise au congélateur. Mondialisation et culture au Nunavik*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 222 p.
- MCELROY, Ann (1975), «Canadian Arctic modernization and change in female Inuit role identification», *American Ethnologist*, vol. 2, n° 4 (1975-11), p. 662-686.
- MASSEY, Doreen (1994), *Space, Place, and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 288 p.
- MCDOWELL, Linda (1999), *Gender, Identity, and Place: Understanding Feminist Geographies*, Cambridge, Polity Press, 296 p.
- MOSSE, David (1995), «Gender and knowledge: theoretical reflections on Participatory Rural Appraisal», *Economic and Political Weekly*, vol. 30, n° 11 (1995 03 18), p. 569-571 et 573-578.
- NUTALL, M. (1998a), «Critical reflections on knowledge gathering in the Arctic», dans L.J. Dorais, M.I. Nagy, L. Müller-Wille et Université Laval. Département d’anthropologie (ed.), *Aboriginal environmental knowledge in the North*, GETIC, Université Laval, p. 21-35.
- NUTALL, Mark (1991), «Sharing and the Ideology of Subsistence in a Greenlandic Sealing Community», *Polar Record*, vol. 27, n° 162, p. 217-222.

- NUTALL, Mark (1998b), *Protecting the Arctic: Indigenous Peoples and Cultural Survival*, v. 3, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, coll. «Studies in Environmental Anthropology», 195 p.
- OOSTEN, Jarich G. (1986), «Male and Female in Inuit Shamanism», *Études/Inuit/Studies*, vol. 10, n^{os} 1-2, p. 115-131.
- RODRIGUE, Julie, et Nathalie OUELLETTE (2007), «Inuit Women as Mediators between Humans and Non-human Beings in the Contemporary Canadian Eastern Arctic», dans Frédéric B. Laugrand et Jarich G. Oosten (dir.), *La nature des esprits dans les cosmologies autochtones*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 175-191.
- ROSE, Gillian (1993), *Feminism and Geography: the Limits of Geographical Knowledge*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 205 p.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (1986), «Du foetus au chamane: la construction d'un "troisième sexe" inuit», *Études/Inuit/Studies*, vol. 10, n^{os} 1-2, p. 25-114.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (1988), «Penser le "féminin" chamannique, ou le "tiers-sexe" des chamanes inuit», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 18, n^{os} 2-3, p. 19-50.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (2000), «Pijariurniq. Performances et rituels inuit de la première fois», *Études/Inuit/Studies*, vol. 24, n^o 2, p. 89-113.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (2001), «Les Inuits du Nunavik», dans Gerard Duhaime (dir.), *Le Nord: habitants et mutations*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 85-102.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (2006), «Introduction: L'influence de Marcel Mauss sur l'anthropologie des Inuits», *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, n^o 2, p. 5-18.
- SEARLES, Edmund (2006), «Anthropology in an era of Inuit empowerment», dans Pamela R. Stern et Lisa Stevenson (ed.), *Critical Inuit Studies - An Anthology of Contemporary Arctic Ethnography*, Lincoln et London, University of Nebraska Press, p. 89-101.
- SHANNON, Kerrie Ann (2006), «Everyone Goes Fishing: Understanding Procurement for Men, Women and Children in an Arctic Community», *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, n^o 1, p. 9-29.
- SMITH, L.T. (2008), *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*, Dunedin, University of Otago Press, 208 p.
- THÉRIEN, Michèle (1987), *Le corps inuit (Québec arctique)*, Paris, SELAF, 199 p.
- TROTT, Christopher G. (2006), «The Gender of the Bear», *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, n^o 1, p. 89-109.
- VAN WOUDEBERG, Gerdine (2004), «"Des femmes et de la territorialité": début d'un dialogue sur la nature sexuée des droits des Autochtones», *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 34, n^o 3, p. 75-86.
- WENZEL, George W. (1995), «Ningiqtuq: Resource Sharing and General Reciprocity in Clyde River, Nunavut», *Arctic Anthropology*, vol. 32, n^o 2, p. 43-60.
- WENZEL, George W. (2000), «Sharing, Money, and Modern Inuit Subsistence: Obligation and Reciprocity at Clyde River, Nunavut», dans George W. Wenzel, Grete Hovelsrud-Broda et Nobuhiro Kishigami (ed.), *The Social Economy of Sharing: Resource Allocation and Modern Hunter-Gatherers*, Osaka, National Museum of Ethnology, p. 61-85.
- WENZEL, George W. (2009), «Canadian Inuit Subsistence and Ecological Instability – If the Climate Changes, Must the Inuit?», *Polar Research*, vol. 28, n^o 1, p. 89-99.
- WILSON, Angela Cavender (2004), «Reclaiming our humanity: decolonization and the recovery of Indigenous knowledge», dans Devon Abbott Mihesuah et Angela Cavender Wilson (ed.), *Indigenizing the Academy: Transforming Scholarship and Empowering Communities*, Lincoln & London, University of Nebraska Press, coll. «Contemporary Indigenous Issues», p. 245.
- WILSON, Shawn (2008), *Research Is Ceremony - Indigenous Research Methods*, Halifax et Winnipeg, Fernwood Publishing, 144 p.



*« Les montagnes sont donc un agent naturel,
un facteur puissant de l'approvisionnement
des lacs, des rivières, enfin des aqueducs. »*

L'Écho des Bois-Francis, 1906.

Facteurs environnementaux et réseaux d'eau, Arthabaska et Victoriaville, 1880-1934

Caroline Garneau

Diplômée à la maîtrise en histoire,
Université de Montréal

Caroline Garneau est titulaire d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise dans la même discipline réalisée sous la supervision de Michèle Dagenais à l'Université de Montréal. Elle est récipiendaire d'une bourse de recrutement à la maîtrise du Département d'histoire de l'Université de Montréal et d'une bourse d'études supérieures du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. En 2009, elle a participé à l'école d'été de la Nouvelle Initiative canadienne en histoire de l'environnement (NICHE). Puis, en 2011, elle a présenté une communication au colloque de l'Association des étudiants diplômés du Département d'histoire de l'Université de Montréal.

Bien qu'elle soit documentée par l'histoire politique, urbaine ou environnementale canadienne, l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout n'est analysée qu'en regard des grands centres comme Montréal ou Toronto¹. L'étude de ces infrastructures dans des municipalités

-
1. Les grandes villes du Canada, en commençant par Montréal en 1856, se sont dotées d'un réseau d'aqueduc dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Plusieurs travaux existent sur l'histoire de l'implantation des réseaux d'eau dont, pour le Canada: N. R. Ball, 1988; pour le Québec: Association québécoise des techniques de l'eau, 1987; pour la ville de Montréal: M. Dagenais, 2011.

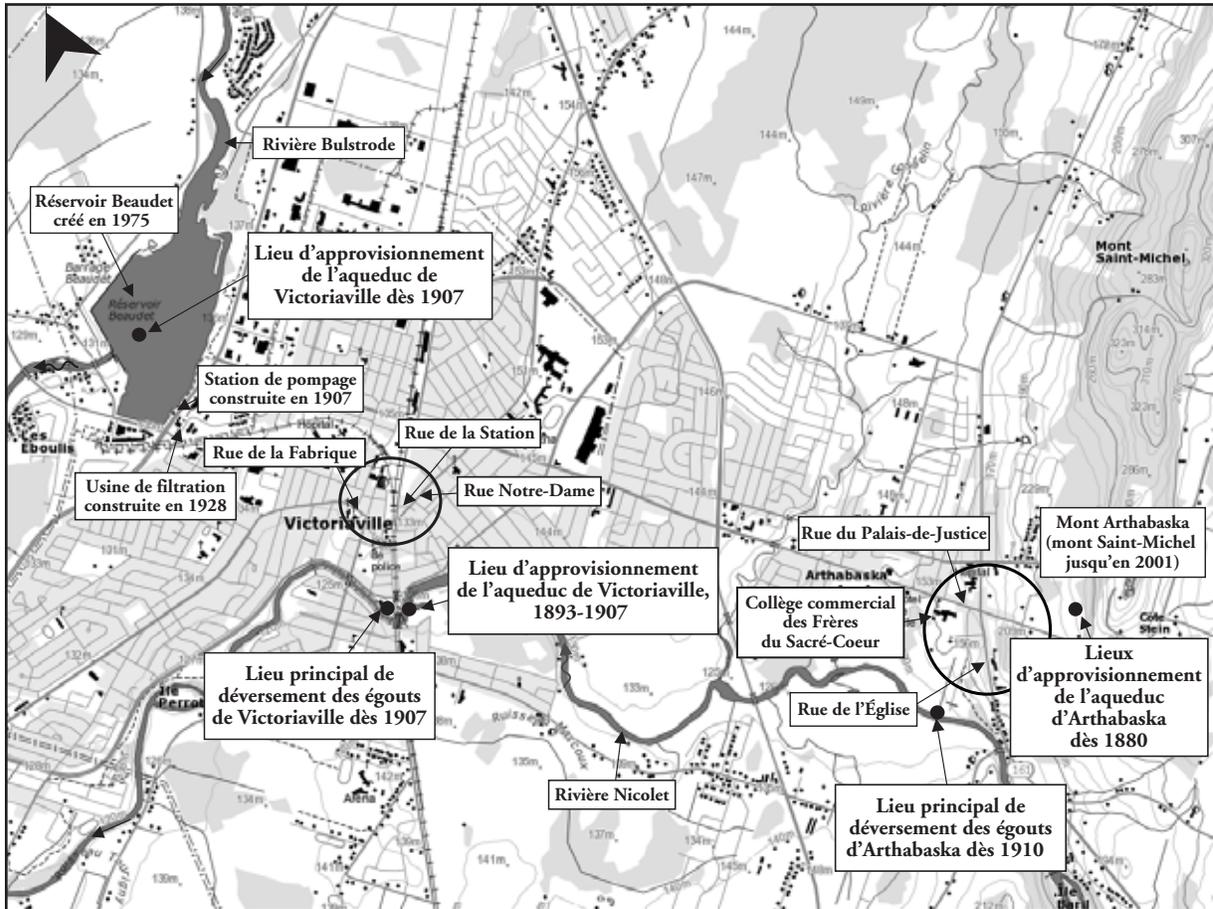


Figure 1 Carte topographique de Victoriaville qui situe les principaux éléments géographiques évoqués dans cette étude

Source: D'après «Carte topographique de Victoriaville», échelle 1 : 20 000, 2010, ministère des Ressources naturelles du Canada, *L'Atlas du Canada*, Toporama, Cartes topographiques.

plus modestes est tout aussi pertinente, car elles sont aux prises avec les mêmes problèmes que les grandes villes. En effet, l'apport en eau courante dans ces petites villes est un premier pas vers la modernité par l'amélioration du mode de vie qu'elle procure. Au lieu d'être puisée à la rivière ou pompée d'un puits privé avec les inconvénients de qualité et de quantité que cela suppose, l'eau est acheminée directement jusqu'aux robinets des maisons, sans le moindre effort de la part des habitants.

Plus particulièrement, l'article qui suit vise à mettre en lumière le rôle joué par les facteurs environnementaux, naturels et urbains, au cours du processus ayant mené à la mise en place de réseaux d'eau potable et d'eaux usées à Arthabaska et à Victoriaville. Le milieu physique rural doit être inclus dans l'analyse des réseaux d'eau comme élément vivant qui influence le milieu urbain, qui est influencé à son tour par celui-ci et qui se transforme, puisque l'un et l'autre sont en constante interaction. Nous soutenons que la mise en place et le développement des réseaux d'eau sont influencés par le territoire où ils sont implantés.

Afin de bien comprendre notre étude, nous devons d'abord définir certains concepts-clés que nous utilisons tout au long de cet article. L'environnement se définit comme étant l'habitat de l'être humain et inclut l'ensemble des conditions géographiques qui l'entourent, c'est-à-dire les milieux physiques urbain et rural. Le milieu urbain est le territoire qui comprend la ville en elle-même, avec ses fonctions économiques commerciales et industrielles et ses frontières administratives, mais il inclut aussi les réseaux techniques qui se retrouvent en dehors de l'enceinte de la ville proprement dite, soit en milieu rural. Le milieu rural est plutôt le territoire peu peuplé se trouvant autour du noyau des villes. L'agriculture y est l'activité économique principale et les éléments naturels à dominante végétale, comme les forêts et les prairies, sont grandement présents. Le milieu rural se retrouve à la fois en bordure des frontières administratives de la ville, mais aussi à l'intérieur de celle-ci. Les rivières et les sources d'eau sont des éléments naturels qui peuvent se retrouver autant à la ville qu'à la campagne. Quels qu'ils soient, les éléments naturels influencent l'être humain, mais ils sont

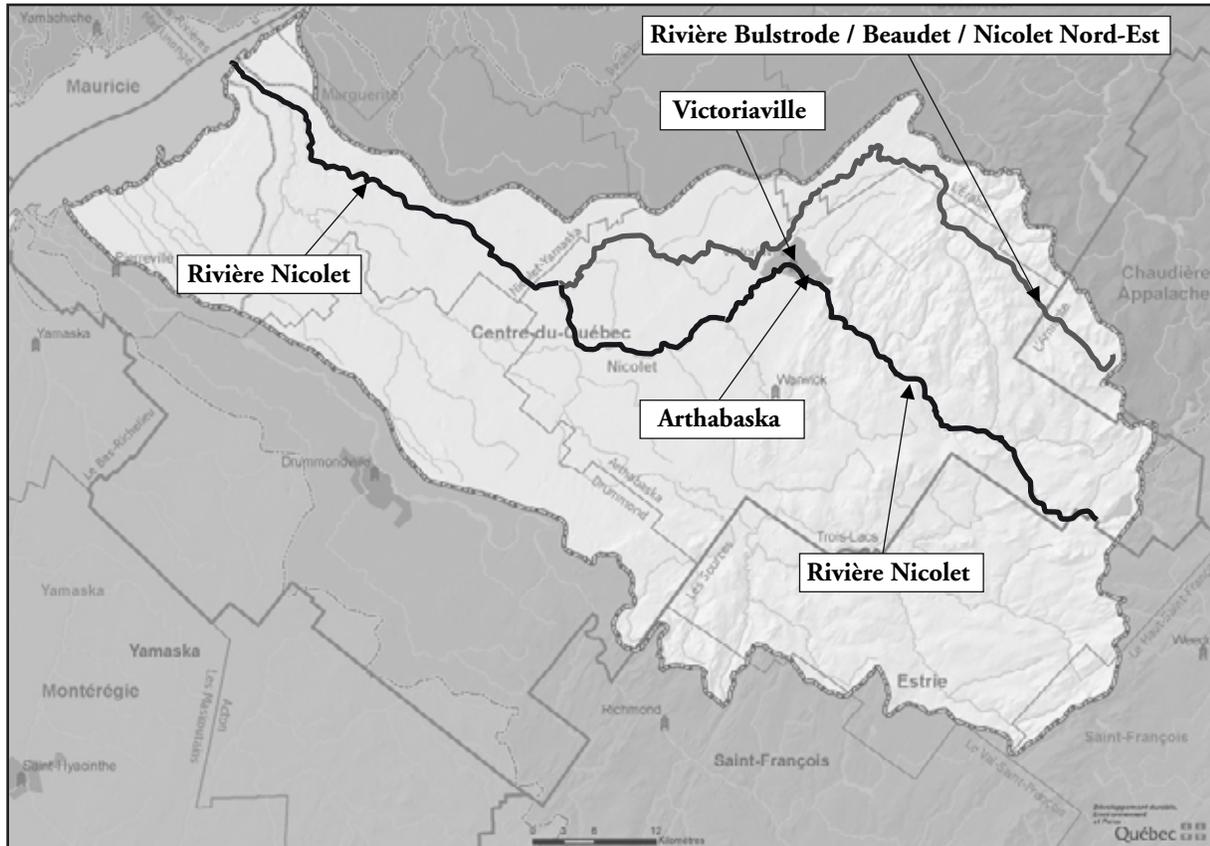


Figure 2 Bassin versant de la rivière Nicolet

Sources: D'après «Bassin versant de la rivière Nicolet», échelle 1 : 250 000, 2009, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Direction des politiques de l'eau, Eau, Bassins versants.

soumis à leur tour à son influence à plusieurs niveaux. Toutefois, les éléments naturels se transforment, car ils ont leur propre dynamique endogène.

Dans plusieurs travaux, les réseaux d'eau sont étudiés principalement d'un point de vue technique. Nous voulons ici prendre en compte l'aspect spatial et le mettre au cœur de notre démarche. Nous avons relevé les caractéristiques géographiques des villes d'Arthabaska et de Victoriaville en nous intéressant particulièrement à leur topographie et à l'hydrographie de la région (figure 1).

L'échelle d'étude choisie est celle du bassin versant de la rivière Nicolet, un important agent de la structure hydrographique de la région (figure 2). L'étude du bassin versant (en gris pâle) permet d'inclure la ville en amont (Arthabaska) et la ville en aval (Victoriaville). Ce choix permet surtout d'englober la configuration hydrographique liée à la rivière Nicolet en incluant son bras nord-est, soit la rivière Bulstrode. De fait, cette vue d'ensemble du bassin versant de la rivière Nicolet permet d'accroître notre compréhension du débit et de la qualité de l'eau des rivières qui s'y trouvent, ce qui rend possible

l'explication de la relation qui existe entre la ville et ses réseaux d'eau.

Sur des cartes et des plans d'assurance incendie² qui proviennent de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, nous avons ajouté les informations relevées dans d'autres sources pour présenter les éléments d'une façon visuelle. Ce procédé nous a permis de mieux saisir les phénomènes étudiés et de bien les situer dans le temps et surtout dans l'espace. Les fonds Arthabaska, Victoriaville et Sainte-Victoire des Archives de la Ville de Victoriaville sont la source officielle des données municipales. En plus, nous avons procédé à l'analyse de documents officiels des fonds du Conseil d'hygiène de la province de Québec et du Service provincial d'hygiène. Complémentaires aux fonds municipaux et ministériels, les articles tirés des journaux locaux ont permis de peaufiner notre étude en concrétisant les changements survenus au cours de la

2. J. A. Guilliland et M. Novak (2006) démontrent tout l'intérêt de l'utilisation des plans d'assurance incendie dans l'étude du milieu urbain.

période d'analyse. L'ensemble de ces informations nous a permis de retracer les moments-clés et les effets du développement des réseaux d'eau sur les villes étudiées et sur leur territoire environnant.

Cet article compte trois parties distinctes qui rendent compte de l'évolution des réseaux d'eau. La première porte sur l'implantation des systèmes privés d'approvisionnement en eau. La deuxième explore la municipalisation et le développement des systèmes d'adduction d'eau gérés par chacune des villes. La troisième retrace les limites et l'adaptation des réseaux d'eau à de nouvelles préoccupations sanitaires. Nous constaterons qu'à chacune de ces étapes les réalisations reliées aux infrastructures d'approvisionnement et d'évacuation de l'eau prennent appui sur les facteurs environnementaux propres aux deux villes étudiées.

Les deux villes qui nous intéressent se situent au cœur du Québec, dans la région des Bois-Francs. Le choix de ces municipalités est d'abord purement d'intérêt personnel. Toutefois, nous nous sommes vite aperçu qu'avec ces deux villes il était possible pour nous de dresser deux portraits différents pour des municipalités qui pourtant se côtoient. Fusionnées sous le nom de Victoriaville seulement en 1993, les deux villes ont à l'époque des réalités urbaines différentes et leurs territoires ruraux sont distincts. Il nous paraît évident que leur étude simultanée permet de mieux comprendre les interrelations entre la ville et son territoire environnant. Arthabaska (dite Arthabaskaville jusqu'en 1903, moment où elle passe de village à ville) se situe à 150 m au-dessus du niveau de la mer, au pied du mont Saint-Michel, dont le sommet atteint une hauteur de 305 m. La dénivellation avec la plaine se fait graduellement sous forme de vallons. Du point de vue de l'hydrographie, quelques sources d'eau naturelles se trouvent sur le flanc nord-ouest du mont Saint-Michel. La rivière Nicolet sillonne l'extrémité sud du territoire et draine l'ensemble des cours d'eau de « la Montagne ». Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, la population de cette ville passe de 1 100 à 1 500 personnes³. Celles-ci occupent surtout des emplois reliés aux fonctions commerciales, politiques et judiciaires de la ville. Les habitations sont principalement réparties sur deux axes qui se rencontrent au pied de la côte du mont Saint-Michel. Ce sont les rues de l'Église et du Palais-de-Justice.

Pour sa part, Victoriaville ou « la *Swamp* », se trouve sur une plaine marécageuse. En ce qui concerne l'hydrographie, en plus de la rivière Nicolet au sud, il y a la rivière Bulstrode. Celle-ci traverse au nord la municipalité de paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska, la campagne agricole de Victoriaville. Érigée en municipalité de village en 1861, Victoriaville se développe de façon industrielle et

sa population passe de 1 300 à plus de 4 000 habitants au début du XX^e siècle⁴. Le centre-ville se situe autour de la gare et est bordé par trois rues principales : Notre-Dame, de la Fabrique et de la Station.

La mise en place d'aqueducs privés

Les municipalités d'Arthabaskaville et de Victoriaville se trouvent dans des environnements différents qui ont des caractéristiques qui leur sont propres. Comme les milieux physiques influencent la configuration des aqueducs et de la distribution de l'eau par leurs interactions, le processus d'implantation de ces infrastructures par des propriétaires privés diffère d'une ville à l'autre. Cependant, les choix effectués pour réaliser les systèmes d'approvisionnement en eau conduisent, dans un cas comme dans l'autre, à l'intégration du milieu rural à la ville.

« *L'eau des Frères*⁵ » du Sacré-Cœur

À partir de 1880, les Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaskaville souhaitent construire un aqueduc pour pallier un manque d'eau et éviter d'éventuels problèmes sanitaires au sein de leur collège devant le nombre grandissant d'élèves. Les frères ont à se questionner quant aux meilleures possibilités que leur offre leur environnement sans avoir à y faire beaucoup de modifications pour obtenir de l'eau de qualité et en quantité suffisante.

Ils décident de construire un aqueduc alimenté par des sources d'eau naturelles situées sur le flanc nord-ouest du mont Saint-Michel (figure 1.1). Les frères y font l'acquisition « du droit exclusif de se servir à perpétuité et de prendre possession et d'accaparer toutes les sources, ruisseaux et cours d'eau douce qui existent actuellement ou pourraient plus tard se découvrir⁶ » sur les terrains concernés.

Bien que la rivière Nicolet soit le plus grand cours d'eau à proximité, les frères la délaissent, car elle n'apparaît pas comme étant la source d'alimentation la plus intéressante pour l'aqueduc projeté. Son débit est inconstant et des pompes coûteuses seraient nécessaires pour acheminer l'eau jusqu'au collège. L'eau des sources naturelles a, quant à elle, l'avantage d'être reconnue comme étant de bonne qualité et la dénivellation existant entre ces sources et le collège permet de profiter de la gravité afin d'acheminer l'eau au collège. De plus, les frères peuvent offrir le raccordement et l'abonnement volontaire à différents propriétaires fonciers situés également sur la rue du Palais-de-Justice, ce qui permet de rentabiliser le projet.

4. *Ibid.*

5. Frère Théodule, s.c., 1936, p. 60.

6. Archives Ville de Victoriaville (AVV), fonds ART, *Arthabaska*, série Administration, dossier Servitudes, « Vente Annabella Beauchesne à Frères du Sacré-Cœur – ré: aqueduc », 29 mai 1880, p. 2.

3. C. Raymond, 2000, p. 139.

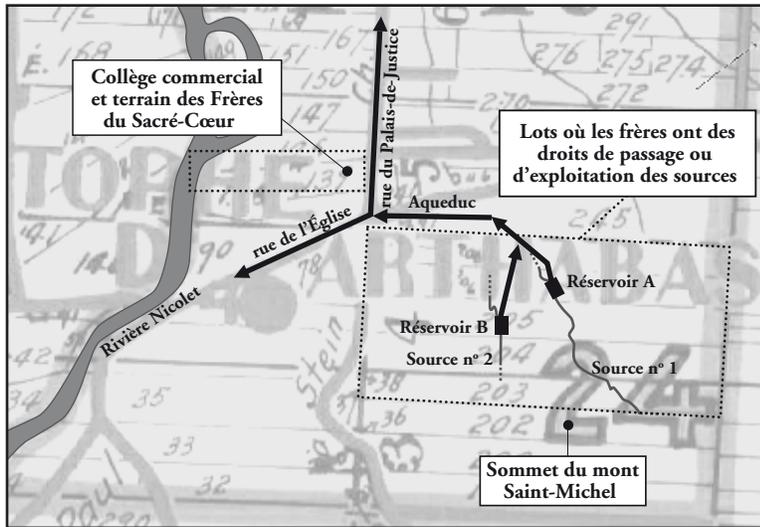


Figure 1.1 Le système d'approvisionnement en eau des Frères du Sacré-Cœur à Arthabaskaville en 1891

Source: D'après « Carte du comté d'Arthabaska (d'après le cadastre) », 1938, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

D'ailleurs, afin de répondre aux demandes en eau des habitants de la rue du Palais-de-Justice, et éventuellement de la rue de l'Église, les frères doivent adapter leur milieu naturel pour augmenter la capacité de leur aqueduc à fournir de l'eau. En plus de capter et d'emmagasiner dans le réservoir A l'eau de la source n° 1, ils commencent à utiliser la source n° 2 à partir de 1884 et ils y relient le réservoir B⁷. Ensemble, ces deux réservoirs permettent l'accumulation de l'eau des sources dans des bassins et remédient à un problème de débit. En 1891, des droits sont cédés aux frères sur d'autres terrains⁸, ce qui complète leurs achats en vue de l'approvisionnement de leur aqueduc.

L'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie

À partir de 1884, le village de Victoriaville sollicite le secteur privé pour mettre en place un aqueduc. Le but est de stimuler l'établissement d'industries sur son territoire grâce à la baisse des primes d'assurance incendie. Avec l'implantation de bornes-fontaines, la ville devient plus sécuritaire, car elle augmente son potentiel de prévention des incendies. Ce n'est toutefois qu'en 1893 que le projet mené par Achille Gagnon & Cie voit le jour. Cette compagnie détient aussi à l'époque la scierie et l'usine électrique de la ville⁹. La Ville de Victoriaville demande

à la compagnie que l'aqueduc soit approvisionné par une prise d'eau à même « la rivière Nicolet passant dans la ville au-dessus du barrage du moulin à scie¹⁰ ». Pourtant, des démarches sont entreprises dès 1884 par des citoyens qui veulent apporter l'eau à la ville à partir de sources d'eau naturelles¹¹, autre possibilité que leur offre leur environnement. L'alimentation de l'aqueduc à partir de sources est complexe, car celles-ci se trouvent à un endroit éloigné, en dehors de ses limites administratives. En revanche, la rivière coule tout près du lieu où l'eau doit être distribuée et se situe sur son territoire. De plus, l'eau y est considérée comme étant de bonne qualité.

Achille Gagnon & Cie établit sa prise d'eau en amont du barrage existant sur la rivière Nicolet (figure 1.2). Le problème qu'entraîne son débit irrégulier, malgré la présence du barrage, est contourné par l'installation de deux réservoirs sur échafaudage permettant l'accumulation d'eau. L'eau y est pompée pour être entreposée à un endroit plus élevé que le centre-ville, le lieu principal de distribution de l'eau¹². Cela permet de se servir de la gravité pour créer la pression nécessaire à l'acheminement de l'eau en priorité dans les rues principales (Notre-Dame, de la Fabrique et de la Station). L'aqueduc est acheté en

7. *Ibid.*, « Vente du système d'aqueduc des Frères du Sacré-Cœur et cession des droits à la Ville d'Arthabaska », 22 octobre 1903, p. 3.

8. *Ibid.*, « Cession par Anédée Mailhot au Collège d'Arthabaskaville », 13 juin 1891, p. 2.

9. C. Raymond, 2000, p. 110.

10. AVV, fonds VIC, *Victoriaville*, série Organisation, dossier Contrat égout ou aqueduc, « Privilèges exclusifs à Achille Gagnon & Cie – Construction d'un aqueduc », 21 juillet 1893, p. 1.

11. *L'Union des Cantons de L'Est*, 30 août 1884, p. 2.

12. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Approvisionnement en eau, « Acte de transfert à la Banque de Québec », 22 août 1903, p. 1.

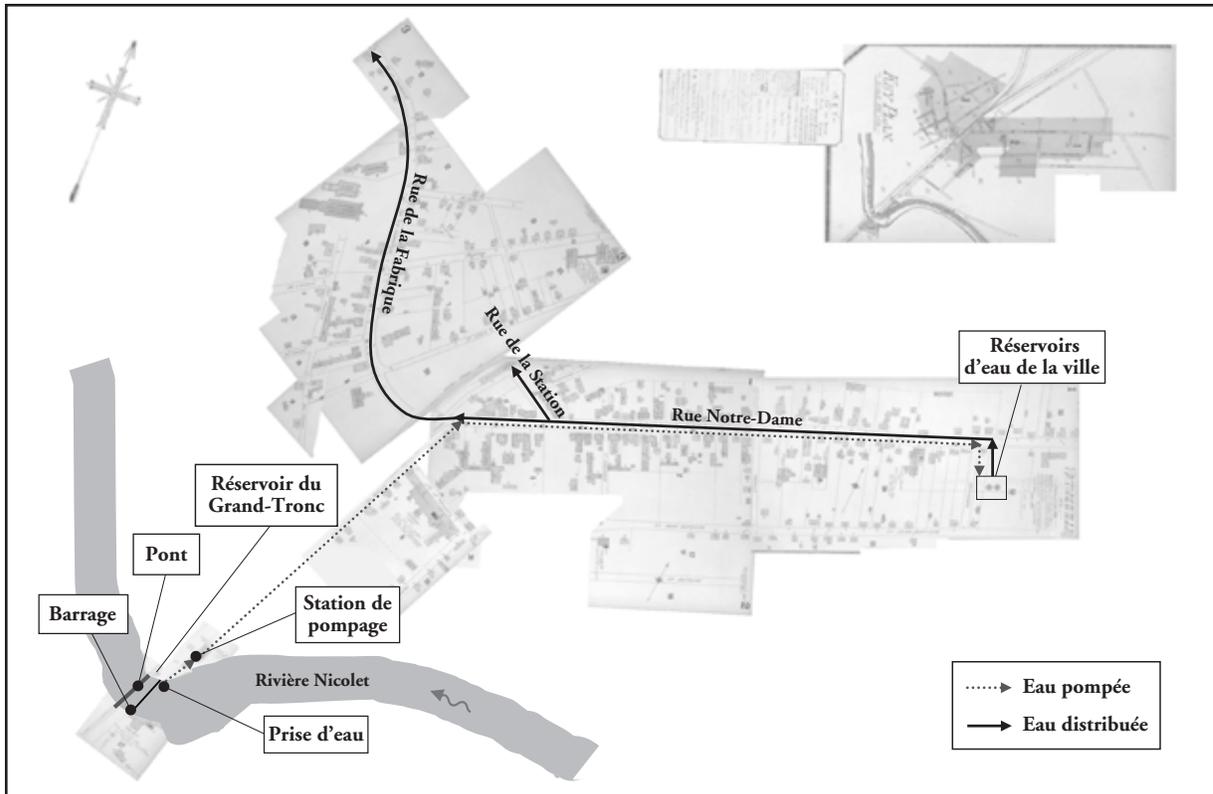


Figure 1.2 Le système d'approvisionnement en eau d'Achille Gagnon & Cie à Victoriaville en 1897.

Source: D'après Charles E. Goad, « Plans d'assurance-incendie de Victoriaville », 1897, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

1904 par The Arthabaska Water & Power Company de la Banque de Québec¹³ à la suite de la faillite d'Achille Gagnon & Cie en 1902¹⁴. Malgré ce changement de propriétaire, le système d'adduction privé continue de desservir Victoriaville.

À Arthabaskaville et à Victoriaville, des raisons différentes motivent la mise en place de systèmes d'alimentation en eau et ces derniers sont influencés par des milieux physiques ayant leurs caractéristiques propres. Malgré cela, le même processus se produit : l'intégration du territoire environnant les villes se confirme à la suite de l'implantation d'un système d'approvisionnement en eau. De fait, l'interrelation existant entre le milieu urbain et le milieu rural s'approfondit par la présence de ce nouvel élément qu'est l'aqueduc, ce dernier comprenant les éléments à la fois techniques et naturels qui en permettent le fonctionnement.

La municipalisation et le développement des réseaux d'eau

À Arthabaska comme à Victoriaville, les autorités municipales en viennent à prendre en charge et à établir les systèmes d'approvisionnement en eau. Puisqu'ils comprennent un nombre de plus en plus grand d'embranchements, les systèmes d'aqueduc deviennent de réels réseaux à la suite de leur achat par les Villes. Aménagés afin de profiter des caractéristiques physiques présentes, ces réseaux structurent le milieu rural en l'intégrant encore davantage et en l'urbanisant.

Le réseau d'eau municipal d'Arthabaska

Le village d'Arthabaskaville s'incorpore et devient la ville d'Arthabaska en 1903¹⁵. Peu après ce moment, les Frères du Sacré-Cœur veulent vendre à la Ville leur système d'approvisionnement en eau. La Ville d'Arthabaska est intéressée, car c'est à son avantage de détenir un tel équipement. De plus, il est déjà bien développé dans les principales rues de la ville.

13. *Ibid.*, « Acte de cession de la Banque de Québec à la compagnie The Arthabaska Water & Power Company », 22 février 1904, p. 1.

14. AVV, fonds VIC, série Organisation, dossier Conseil municipal, « Procès-verbal de la séance du 23 mars 1903 », Registre du 4 janvier 1893 au 5 octobre 1904, p. 540.

15. *L'Union des Cantons de L'Est*, 1^{er} mai 1903, p. 2.

La municipalisation de l'aqueduc des Frères¹⁶ implique qu'Arthabaska doit apporter certaines améliorations pour adapter l'aqueduc aux nouveaux besoins de la Ville qui veut offrir ce service à tous ceux qui le désirent. La population est en augmentation et les habitants souhaitent de plus en plus délaisser leurs puits privés pour s'abonner au réseau public de distribution et profiter de ses avantages. En 1906, après une expertise menée par un ingénieur civil, il est convenu que les sources d'eau alimentant le système d'adduction ne fournissent pas la quantité d'eau suffisante pour soutenir la consommation de la ville entière.

L'ingénieur suggère de voir à la création d'un barrage (chaussée Méthot) en amont du réservoir A, en inondant une portion de terre entourant le ruisseau n° 1, pour former un grand réservoir (figure 2.1). Il propose aussi de relier le ruisseau Bernard au futur réservoir, pour pallier le faible apport en eau du ruisseau n° 2¹⁷.

La Ville d'Arthabaska décide de procéder à l'essentiel, soit à la création de la chaussée sur le ruisseau n° 1, afin de ne pas se ruiner en réalisant toutes les suggestions proposées. Cette solution permet d'augmenter rapidement la quantité d'eau disponible pour les citoyens. À cela s'ajoute aussi la mise en place d'un filtre au charbon pour obtenir une eau de qualité supérieure à la sortie du réservoir, endroit où l'eau peut devenir stagnante lorsqu'elle y est retenue un certain temps. Par la suite, lors de l'achat du droit d'accès au ruisseau Bernard en 1914¹⁸, la Ville d'Arthabaska construit un autre barrage relié directement à l'aqueduc¹⁹, à l'image de la chaussée Méthot, toujours dans le but d'augmenter la quantité d'eau que le système d'adduction peut fournir.

Le raccordement aux conduites d'aqueduc déjà existantes ainsi que l'extension du système d'eau dans de nouvelles rues se font à la demande des citoyens qui souhaitent se pourvoir de ce service, en échange duquel ils s'engagent à payer les frais qui lui sont associés. En 1907, après deux ans de demandes répétées de la part d'un regroupement de citoyens, Arthabaska prolonge « les conduites d'eau de son aqueduc le long de la grande rue

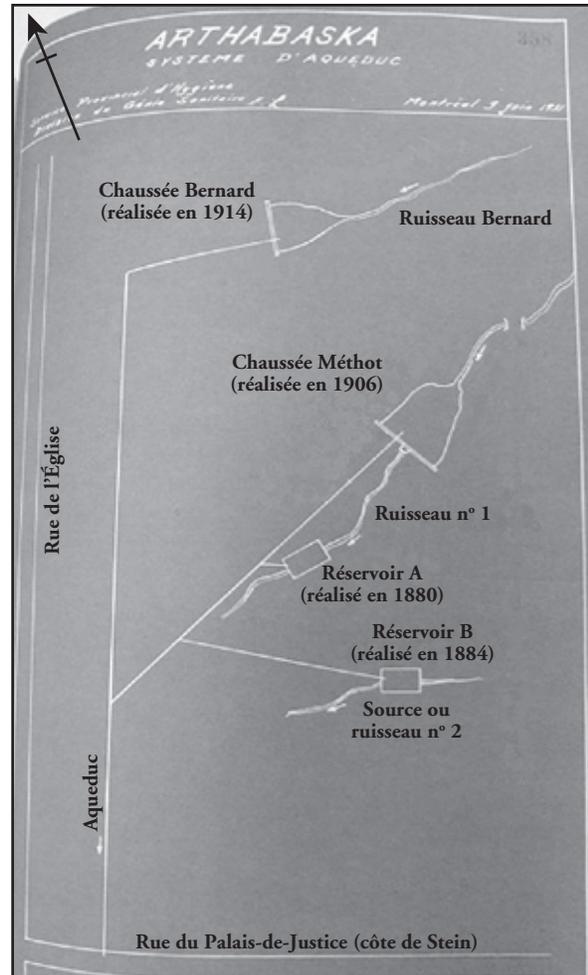


Figure 2.1 Le système d'approvisionnement en eau d'Arthabaska en 1914.

Source: D'après « Arthabaska – Système d'aqueduc », BANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, vol. 1931, p. 358.

16. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Servitudes, « Vente du système d'aqueduc des Frères du Sacré-Cœur et cession des droits à la Ville d'Arthabaska », 22 octobre 1903, p. 6.

17. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Réservoirs, « Rapport de l'ingénieur Mignault: Re Aqueduc », 11 mai 1906, p. 2.

18. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Servitudes, « Accord entre la Corporation de la ville d'Arthabaska et les religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville », 21 août 1914, 4 p.

19. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Réservoirs, « Demande de soumission », 11 août 1914.

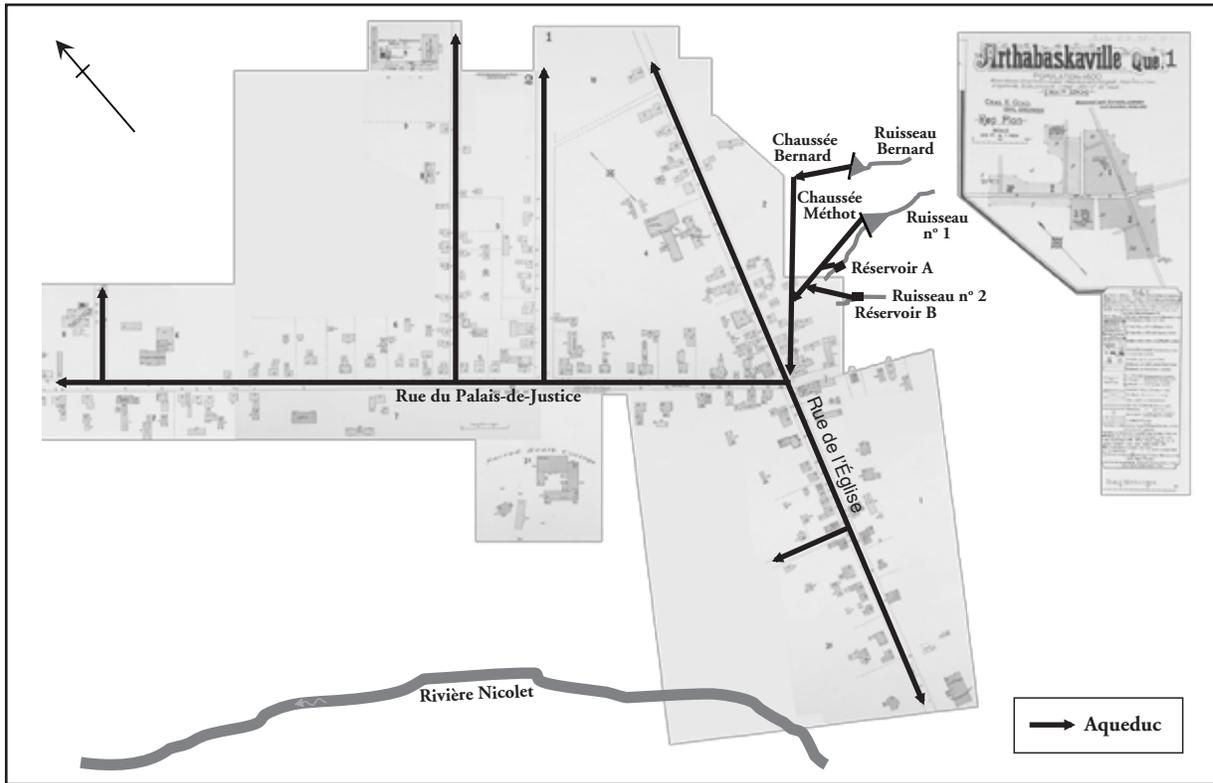


Figure 2.2 Le réseau d'eau de la ville d'Arthabaska en 1914

Source: D'après Charles E. Goad, « Plans d'assurance-incendie d'Arthabaska », 1906, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

[du Palais-de-Justice]²⁰», bien en dehors du centre-ville. Bien que les branchements soient volontaires, ce sont près de 90 % des 1 400 habitants qui utilisent le service d'adduction d'eau offert par Arthabaska²¹ (figure 2.2). Les demandes de raccordement se multiplient. Ce n'est qu'à partir de la municipalisation, c'est-à-dire de sa prise en main par la Ville, qu'un réel réseau voit le jour dans la ville, reliant tout autant les rues principales et que les rues secondaires.

Le système d'eau d'Arthabaska s'étend d'une façon particulière après 1908. Des citoyens de Victoriaville et de Sainte-Victoire-d'Arthabaska demandent à la Ville d'Arthabaska d'étendre son réseau d'aqueduc jusqu'à

leurs propriétés. Après avoir reçu l'aval de Victoriaville²², Arthabaska prolonge ses conduites jusqu'à ces demeures, situées à l'extérieur de ses limites administratives²³ (figure 2.3).

Cette extension du réseau d'eau d'Arthabaska structure le territoire environnant, car la ville urbanise le milieu rural en s'étendant à la fois à l'intérieur de ses limites territoriales et à sa périphérie, à l'intérieur même des limites de Victoriaville.

Le réseau d'eau municipal de Victoriaville

À la suite de la vente de l'aqueduc d'Achille Gagnon & Cie à The Arthabaska Water & Power Co., tous les espoirs sont permis aux citoyens d'avoir enfin accès à une eau de qualité et en quantité suffisante. Toutefois, à partir de 1905, des gens se plaignent de la piètre qualité de l'eau

20. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Aqueduc et égout, « Requête de Wilfrid Youville et autres pour avoir eau de l'aqueduc », vol. 1, 1905-1975, 8 septembre 1905.

21. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), fonds E88, *Conseil d'hygiène de la province de Québec* (E88), série Casier sanitaire et relevés, « Casier sanitaire des municipalités de la province de Québec », 1907-1908, p. 63.

22. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Aqueduc et égout, « Copie conforme de la résolution concernant la requête de G. Beaudet et al., demandant l'aqueduc », 5 août 1908.

23. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Procès-verbaux (1878-1993), « Séance du 6 août 1908 », Registre 1903-1926, p. 137.

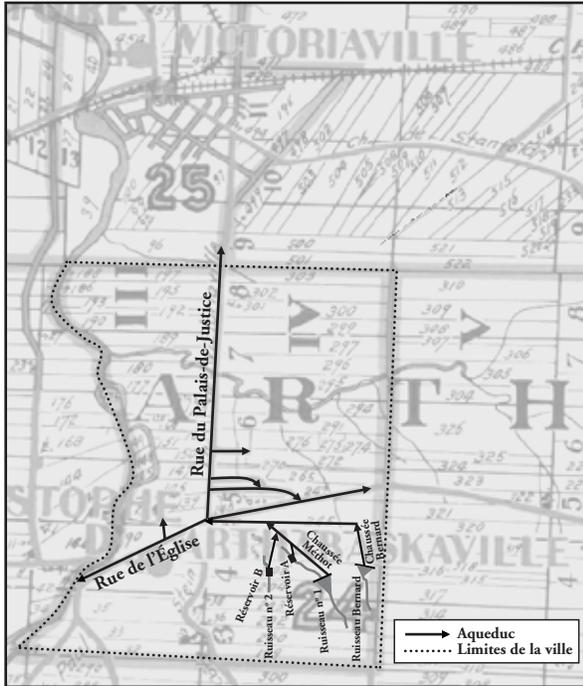


Figure 2.3 L'extension du réseau d'eau jusqu'aux limites de Victoriaville et de Sainte-Victoire-d'Arthabaska sur le lot n° 96 en 1908

Source: D'après « Carte du comté d'Arthabaska (d'après le cadastre) », 1938, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

puisée en amont du barrage, mais la compagnie propriétaire ne fait pas de modifications²⁴. Puisque des matières en suspension s'y accumulent à cause du flottage du bois et des rejets des égouts d'Arthabaska, la prise d'eau de la rivière Nicolet commence à devenir polluée. Comme les démarches de la Ville pour acheter l'aqueduc existant avortent en raison du prix trop élevé demandé par la compagnie propriétaire²⁵, elle entame ses propres recherches pour la construction éventuelle de systèmes d'adduction et d'évacuation d'eau. Dès 1905, la Ville cherche des solutions de rechange à la rivière Nicolet comme source d'approvisionnement. Des démarches sont effectuées afin de recueillir de l'eau de sources de montagne²⁶. Bien que l'eau y soit « d'une pureté absolue²⁷ », abondante et que la gravité puisse faciliter l'acheminement de l'eau recueillie

24. *L'Écho des Bois-Francis*, « L'aqueduc – Où en est-il? », 16 septembre 1905, p. 1.

25. *Ibid.*, 2 septembre 1905, p. 1.

26. *L'Union des Cantons de L'Est*, 29 septembre 1905, p. 3.

27. *L'Écho des Bois-Francis*, « Un aqueduc des montagnes – Rapport de l'ingénieur Joseph O.C. Mignault – Sherbrooke, 13 octobre 1905 », 21 octobre 1905, p. 1.

jusqu'à la ville, ce projet ne voit pas le jour. En se retirant, le propriétaire principal des sources conserve pour lui seul l'accès à celles-ci²⁸. Une autre option est sondée en 1906 par les ingénieurs du Crédit municipal. Ces derniers s'intéressent à la rivière Bulstrode (aussi appelée rivière Beaudet) qui coule près de Victoriaville, car ils croient qu'elle est « très bien située pour la prise d'eau²⁹ ».

À la fin de l'année 1906, devant les plaintes continues des citoyens au sujet de la mauvaise qualité de l'eau fournie par The Arthabaska Water & Power Co., la Ville s'engage concrètement à construire un système d'adduction concurrent à celui qui est déjà en place³⁰. Toutefois, au début de l'année suivante, la compagnie décide de vendre son réseau d'aqueduc à la Ville de Victoriaville qui l'achète et municipalise par le fait même le système existant. La Ville se remet de plus belle à la recherche d'une meilleure source d'approvisionnement. Avant d'entreprendre le changement de prise d'eau de son aqueduc, Victoriaville demande à Arthabaska si elle a les capacités de l'approvisionner en eau. Malgré le fait que son aqueduc soit déjà présent à l'intérieur des limites de Victoriaville, Arthabaska refuse, « ne croyant pas avoir la quantité d'eau suffisante pour fournir l'eau à Victoriaville³¹ ».

Victoriaville demande alors au Conseil d'hygiène de la province de Québec d'inspecter le lieu éventuel d'approvisionnement dans la rivière Bulstrode (figure 2.4). Le Conseil d'hygiène croit que, si la Ville choisit de prendre son eau dans cette rivière, l'eau doit être filtrée avant sa distribution. Sinon, Victoriaville doit trouver un autre endroit pour puiser l'eau ou forer un puits artésien et ainsi créer une source artificielle³². Victoriaville propose de creuser un puits artésien à même la rivière Bulstrode. Le fond du puits, fait de sable blanc, doit filtrer³³ l'eau reçue par gravité ou par infiltration au travers de ses parois. L'eau doit ensuite être pompée du puits pour être emmagasinée dans un réservoir en bois pour desservir le réseau de distribution « s'étendant jusqu'aux limites de la

28. *Ibid.*, 11 novembre 1905, p. 1.

29. *Ibid.*, 28 juillet 1906, p. 1.

30. *Ibid.*, 8 septembre 1906, p. 1.

31. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Procès-verbaux, « Séance du 12 mars 1907 », Registre 1903-1926, p. 107.

32. BANQ, fonds E88, série Rapports d'inspections et décisions, 1887-1922, « Inspection d'une nouvelle prise d'eau pour l'aqueduc du village de Victoriaville », vol. XV, 1907, 26 avril 1907, p. 49.

33. BANQ, fonds E88, série Casier sanitaire et relevés, « Relevé du système d'aqueduc de la municipalité de Victoriaville », 22 août 1918, p. 2.

ville et dans ses différentes rues³⁴». Une fois les plans et devis approuvés par le Conseil d'hygiène, Victoriaville doit toutefois demander la permission de puiser de l'eau dans la rivière Bulstrode à la municipalité de paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska puisqu'elle coule sur son territoire³⁵. La demande est acceptée et Victoriaville a aussi la permission de fournir de l'eau aux habitants de cette paroisse³⁶. À la fin de l'année 1907³⁷, Victoriaville est en mesure d'approvisionner l'ensemble de ses 4 070 habitants³⁸. Néanmoins, ces derniers doivent payer pour le service d'aqueduc, qu'ils l'utilisent ou non³⁹, car la Ville taxe tous les immeubles.

À l'amélioration du système d'adduction d'eau s'ajoute la construction, en 1907, d'un système d'égout unitaire – qui reçoit les eaux de pluie et les eaux usées⁴⁰ – qui dessert rapidement tous les habitants⁴¹. Les lieux d'écoulement déjà existants, comme les fossés ou les ruisseaux, sont mis à profit pour faciliter le drainage. Cela dit, ces cours d'eau naturels ou artificiels ne doivent recueillir que les eaux naturelles. Ils ne sont pas censés être contaminés par des eaux usées⁴² qui, elles, doivent être drainées par le système d'égout en des lieux bien précis le long de la rivière Nicolet. Le cours d'eau, qui draine naturellement les eaux se trouvant sur le territoire de Victoriaville, accueille ainsi les eaux usées de la ville. Dans ce contexte, la Ville confère des rôles exclusifs, mais complémentaires, aux rivières Bulstrode et Nicolet. La rivière Bulstrode ne sert que pour l'approvisionnement et la rivière Nicolet, uniquement pour l'évacuation. Le Conseil d'hygiène inspecte le lieu et le mode de déversement⁴³ et, malgré certaines réserves, il approuve que la rivière Nicolet soit

le lieu de déversement des égouts à l'état brut⁴⁴. Trois décharges d'égouts se retrouvent sur le bord de la rivière (rue Mercier, rue du Marché et rue Saint-Louis). À ces endroits, le débit du cours d'eau est généralement suffisant pour diluer les eaux usées (figure 2.4).

Comme la prise d'eau est établie à l'extérieur du territoire de Victoriaville, la construction des canalisations entre la source et le centre-ville conduit la ville à s'étendre sur son milieu rural. Une fois l'accès à la rivière obtenu, Victoriaville achète des terrains dès 1907⁴⁵ dans sa paroisse rurale pour ses installations servant au fonctionnement du système d'adduction. Elle acquiert aussi d'autres terrains dans le prolongement de la rue Notre-Dame pour y construire un second réservoir en 1911⁴⁶. Deux ans plus tard, Victoriaville propose d'annexer les lots où se retrouvent ses installations⁴⁷. Par cette démarche, la Ville veut étendre ses limites. En retour, certains propriétaires demandent à devenir des contribuables de Victoriaville afin de bénéficier des services de la ville. Au début de l'année 1914, plusieurs lots sont annexés à la ville⁴⁸ et cette étape permet de consolider l'emprise de Victoriaville sur sa paroisse rurale (figure 2.5).

Ainsi, à Arthabaska et à Victoriaville, le milieu rural devient partie intégrante d'un réseau technique en pleine expansion, processus qui se confirme avec la municipalisation des réseaux d'eau. L'extension de l'espace urbain est rendue tangible par la transformation du milieu rural. À partir de ce point, les deux milieux physiques se retrouvent imbriqués l'un dans l'autre et les frontières existant entre le milieu urbain et le milieu rural se modifient. Dans les deux villes, les choix effectués pour satisfaire les nouveaux besoins de la ville, à la suite de la municipalisation des systèmes d'approvisionnement en eau et de la formation de réseaux qui suit, conduisent à l'urbanisation du territoire environnant les villes. La demande grandissante provenant des gens qui habitent le milieu rural qui entoure la ville favorise ce processus,

34. AVV, fonds VIC, série Service municipal, dossier Aqueduc et égout, «Devis de l'aqueduc et de l'égout – fourni par le Crédit municipal canadien», 27 avril 1907, p. 5.

35. AVV, fonds STV, *Sainte-Victoire*, série Réunion, «Procès-verbal de la séance du 3 juin 1907», Livre des procès-verbaux, 1902-1916, p. 172-173.

36. *Ibid.*, «Procès-verbal de la séance du 3 juin 1907», p. 175.

37. *L'Écho des Bois-Francis*, 30 novembre 1907, p. 2.

38. BANQ, fonds E88, série Casier sanitaire et relevés, «Relevé du système d'aqueduc... Victoriaville», p. 3.

39. AVV, fonds VIC, série Organisation, dossier Règlement municipal, «Règlement n° 29...», p. 102.

40. AVV, fonds VIC, série Organisation, dossier Conseil municipal, «Procès-verbal de la séance du 13 avril 1907», Registre du 7 octobre 1904 au 7 mai 1912, p. 82-83.

41. BANQ, fonds E88, série Casier sanitaire et relevés, «Relevé du système d'aqueduc... Victoriaville», p. 4.

42. AVV, fonds VIC, série Service municipal, dossier Aqueduc et égout, «Devis de l'aqueduc...», p. 10-11.

43. BANQ, fonds E88, série Correspondance, «Lettre du Conseil d'hygiène à J.O.A. Laforest de Lévis», vol. XLIII, 27 décembre 1906 au 27 mai 1907, 24 avril 1907, p. 388.

44. BANQ, fonds E88, série Casier sanitaire et relevés, «Casier sanitaire des municipalités...», p. 63.

45. AVV, fonds VIC, série Gestion des ressources immobilières, dossier Acquisition – Contrats, «Vente par M. Joseph Beaudet à la Corporation de Victoriaville», 4 septembre 1909, 5 p.; AVV, fonds VIC, série Gestion des ressources immobilières, dossier Acquisition – Contrats, «Vente par Joseph Beaudet à la Corporation de Victoriaville», 18 juin 1907, 5 p.

46. AVV, fonds VIC, série Gestion des ressources immobilières, dossier Acquisition – Contrats, «Vente par M^{me} Jules Carignan à la Corporation de Victoriaville», 1^{er} janvier 1911, 5 p.

47. AVV, fonds VIC, série Organisation, dossier Conseil municipal, «Procès-verbal de la séance du 2 septembre 1913», Registre du 16 juillet 1912 au 18 décembre 1920, p. 156.

48. *Ibid.*, «Procès-verbal de la séance du 2 septembre 1913», p. 156-157.

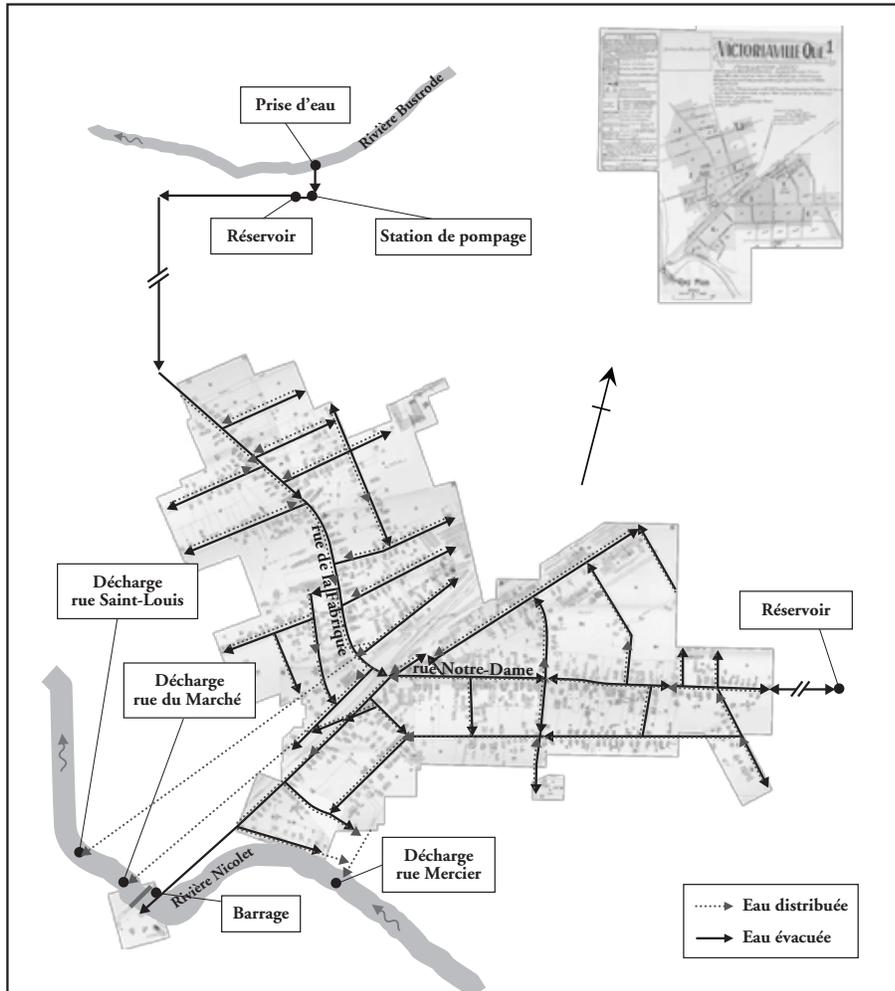


Figure 2.4 Le réseau d'eau de Victoriaville en 1913
 Source: D'après Charles E. Goad, « Plans d'assurance-incendie de Victoriaville », 1913, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

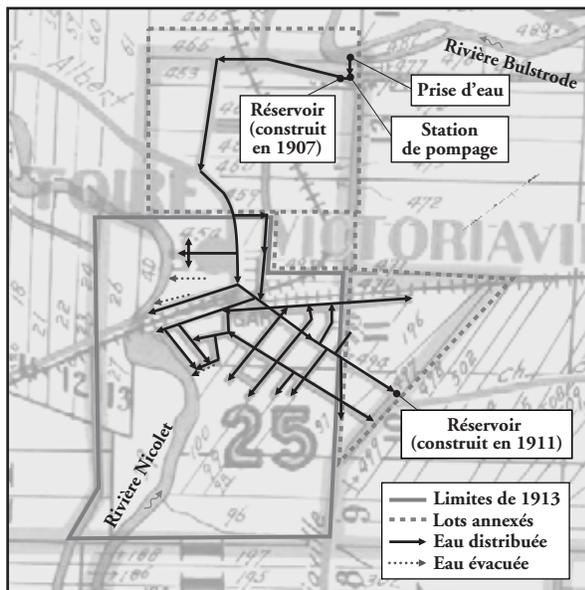


Figure 2.5 L'annexion des lots 459 à 465, 470, 493 et 495 à 497 de Sainte-Victoire-d'Arthabaska à Victoriaville en 1914
 Source: D'après « Carte du comté d'Arthabaska (d'après le cadastre) », 1938, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

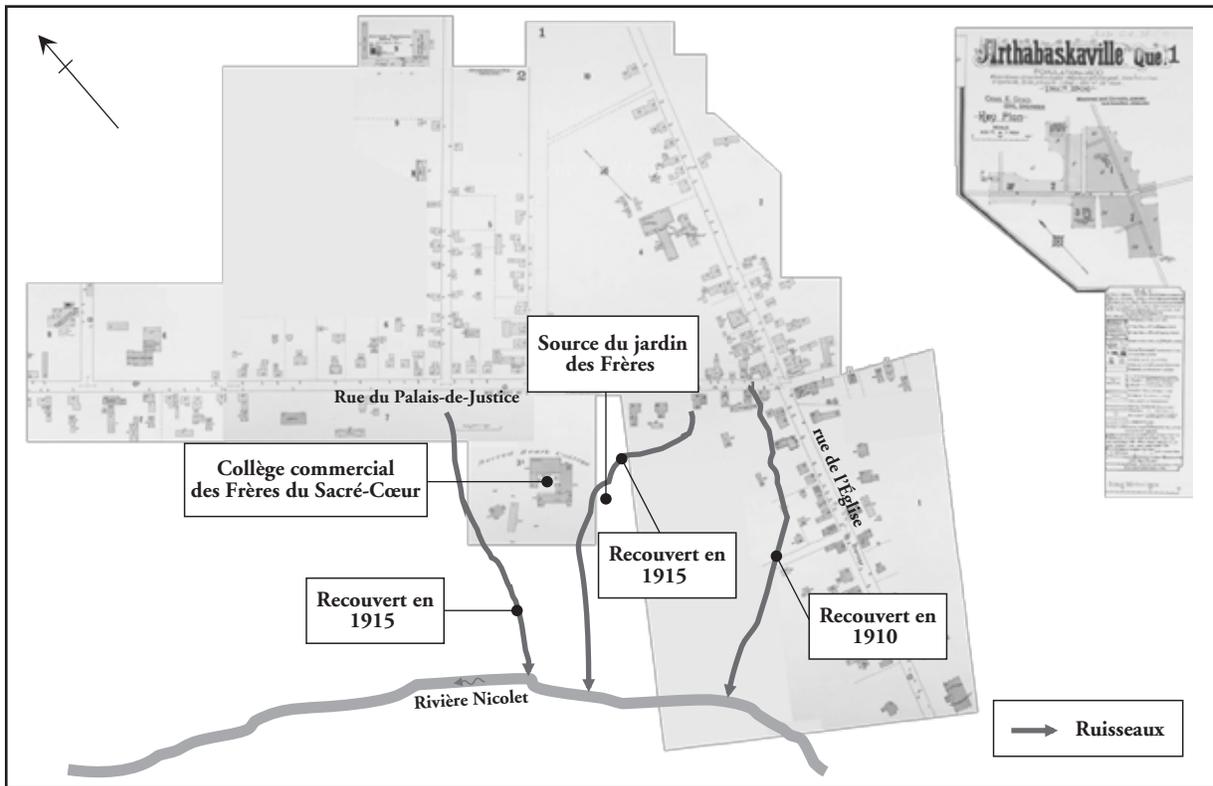


Figure 3.1 Les ruisseaux drainés par la rivière Nicolet à Arthabaska en 1915

Source: D'après Charles E. Goad, «Plans d'assurance-incendie d'Arthabaska», 1906, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

car ils veulent bénéficier eux aussi de la facilité d'approvisionnement en eau que procurent les réseaux urbains. Ainsi, des caractéristiques urbaines se retrouvent aussi dans le milieu rural. Cependant, la Ville n'a pas autant d'emprise qu'elle le croit sur son espace rural, malgré son intégration aux réseaux d'eau. Par son action sur le milieu rural, la Ville le structure et l'urbanise, mais elle ne peut en contrôler toutes les variables. En effet, les installations techniques mises en place pour assurer l'approvisionnement en eau et le rejet des eaux usées doivent faire l'objet de modifications constantes à cause des dynamiques propres aux éléments naturels.

Les limites des réseaux d'eau et leur adaptation

La transformation des réseaux d'eau afin de sécuriser la qualité et la quantité de l'eau de consommation et d'assurer une meilleure gestion des eaux usées prend appui sur les caractéristiques propres aux milieux physiques de chaque ville, eux-mêmes en changement. L'adaptation des systèmes d'approvisionnement et d'évacuation de l'eau découle des choix effectués en lien avec les nouvelles préoccupations de la Ville. À Arthabaska tout comme à Victoriaville, cela conduit à la poursuite de la transformation du territoire environnant les villes.

La protection de l'eau potable et la gestion des eaux usées à Arthabaska

À Arthabaska, la rivière Nicolet sert de «collecteur» d'égout par l'entremise du système d'égout unitaire public détenu par la Commission scolaire d'Arthabaska. Ce système dessert la ville en grande partie, mais seulement la moitié des maisons ont des toilettes⁴⁹. Trois ruisseaux coulant sur le terrain des Frères du Sacré-Cœur drainent les eaux usées brutes vers la rivière (figure 3.1).

Ces ruisseaux deviennent des sources de nuisances en polluant les lieux d'approvisionnement non contrôlés par la Ville que sont la source du jardin des Frères et la rivière Nicolet. Des épisodes de fièvre typhoïde entre 1908 et 1914⁵⁰ dans le collège des Frères permettent de relever le fait que les ruisseaux sont pollués. Les mares stagnantes et odorantes qu'ils sont devenus à cause des eaux d'égout

49. BANQ, fonds E88, série Casier sanitaire et relevés, «Casier sanitaire des municipalités...», p. 63.

50. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Nuisances, «Lettre adressée au maire d'Arthabaska au sujet du prolongement d'un tuyau égout», 16 juillet 1908; *ibid.*, «Lettre adressée au maire d'Arthabaska au sujet du prolongement d'un tuyau d'égout», 7 juin 1909.

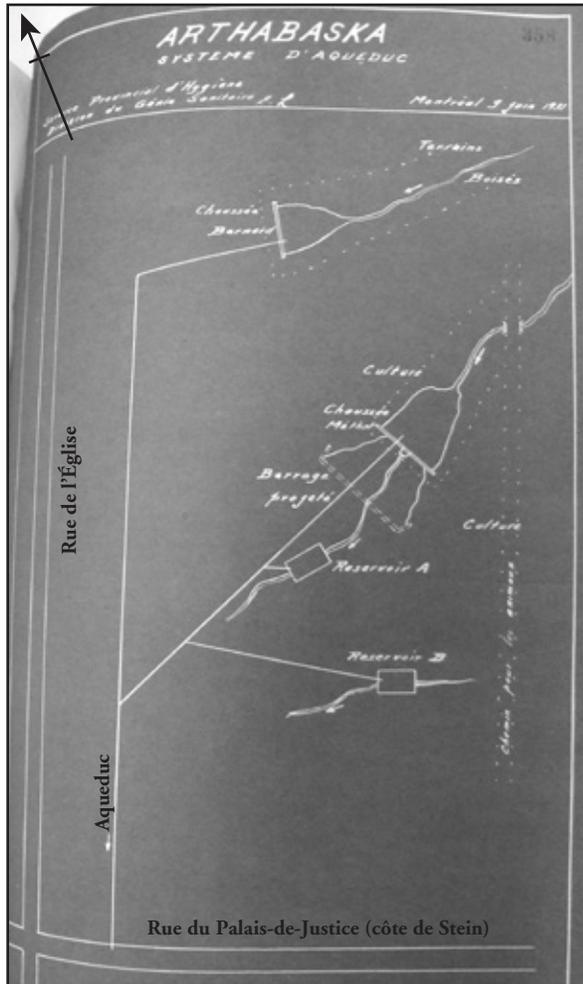


Figure 3.2 Le système d'approvisionnement en eau d'Arthabaska en 1931

Source : D'après « Arthabaska – Système d'aqueduc », ANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, vol. 1931, p. 358.

qu'ils reçoivent de plusieurs habitations représentent un risque pour la santé. Le Conseil d'hygiène indique que l'état des ruisseaux constitue une « nuisance sévère⁵¹ ». Un premier ruisseau est canalisé jusqu'à la rivière en 1910⁵². Les ruisseaux entourant le collège sont aussi « deux sources dangereuses d'infection⁵³ » et sont convertis en drains fermés jusqu'à la rivière Nicolet en 1914, selon les demandes du Conseil d'hygiène. La canalisation des ruisseaux permet d'exercer un certain contrôle sur les

éléments naturels en repoussant le problème de nuisances aux limites de la ville. Cette solution est toutefois à utiliser avec circonspection, car elle facilite aussi le déversement direct des eaux usées dans la rivière Nicolet en les y dirigeant. Cela nuit directement aux municipalités en aval qui y puisent leur eau de boisson. Le Conseil d'hygiène demande alors « de maintenir aussi faible que possible la contamination dans les rivières⁵⁴ ».

Afin de limiter la contamination des ruisseaux par des eaux usées et des déchets, Arthabaska précise leur rôle et celui des canaux d'égouts. Malgré un règlement adopté par la Ville interdisant l'envoi des eaux usées dans les ruisseaux⁵⁵, certains citoyens les polluent toujours⁵⁶. En 1925, ce sont plutôt des conduites d'égout abîmées qui laissent écouler leur contenu dans le ruisseau recouvert en 1910⁵⁷. Devant la récurrence des nuisances reliées à ce ruisseau, la Ville oblige les propriétaires des terrains où se trouvent les conduites d'égouts brisées à les réparer et ces derniers s'exécutent. Arthabaska constate que des modifications constantes sont nécessaires pour éliminer les sources de nuisances.

En 1931, des améliorations doivent être apportées au système d'adduction afin de limiter la contamination de l'eau potable par des éléments naturels. La proximité d'un chemin dédié au pacage des animaux de ferme et de terres en culture pose problème⁵⁸ (figure 3.2). Malgré un règlement adopté en 1915 défendant « d'entrer sur les terrains d'aqueduc, d'y faire boire les animaux, d'y prendre l'eau, d'y laisser pacager les animaux ou autrement souiller l'eau des sources, cours d'eau, ruisseaux ou réservoirs⁵⁹ », des animaux se retrouvent près de l'eau devant servir à alimenter l'aqueduc. Le Service provincial d'hygiène mène une inspection en 1933 et constate la contamination des sources d'eau potable. Arthabaska a deux options. La première solution est d'acheter les terrains de culture et

51. BANQ, fonds E88, série Rapports d'inspections et décisions, « Rapport de visite au sujet de l'écllosion de fièvre typhoïde au noviciat des Frères du Sacré-Cœur », vol. XXII, 1914, 24 août 1914, p. 398.

52. *Ibid.*, « Lettre adressée à l'inspecteur en chef du Conseil d'hygiène », vol. XXII, 28 août 1914, p. 416.

53. *Ibid.*, « Deuxième rapport supplémentaire sur l'écllosion de typhoïde et nuisances », vol. XXII, 9 septembre 1914, p. 408.

54. *Ibid.*, « Rapport au sujet de l'écllosion de fièvre typhoïde noviciat des Frères du Sacré-Cœur, Arthabaskaville », vol. XXII, 24 octobre 1914, p. 412.

55. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Règlements, « Règlement n° 48: Défense de déposer des eaux sales ou autres substances », vol. 1, 12 novembre 1915, p.178.

56. AVV, fonds ART, série Services publics, dossier Nuisances, « Plainte de Louis Renaud Lavergne adressée au conseil de ville d'Arthabaska », 30 juin 1920; *ibid.*, « Plainte du sénateur Louis Lavergne au sujet d'égouts jetés dans un ruisseau », 5 juin 1922; *ibid.*, « Plainte d'Albert Houle au sujet d'égouts jetés dans un ruisseau », 29 août 1923.

57. *Ibid.*, « Rapport de visite d'un cours d'eau par le Service provincial d'hygiène », 1^{er} juin 1925.

58. BANQ, fonds E4, *Secrétariat de la province – Service provincial d'hygiène* (E4), série Décisions du directeur, « Amélioration du système d'aqueduc d'Arthabaska », vol. 1931, 11 juin 1931, p. 356.

59. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Règlements, « Règlement n° 46: Pollution des sources, cours d'eau et réservoirs », vol. 1, 7 avril 1915, p. 172.

de pacage en amont des quatre prises d'eau. La seconde solution, plus complexe, implique de chlorer l'eau (ou de la filtrer), d'élever la prise d'eau du ruisseau Bernard et de mettre du sable et du gravier dans le cours d'eau. Cette option nécessite aussi de reconstruire une clôture autour du réservoir B et de réparer le réservoir A afin de le rendre plus étanche⁶⁰.

Entretemps, avant d'appliquer l'une ou l'autre de ces options, Arthabaska connaît des périodes pendant lesquelles le débit des sources alimentant l'aqueduc est insuffisant pour soutenir la consommation. Une prise d'eau auxiliaire est aménagée sur les abords de la rivière Nicolet, ce que critique le Service provincial d'hygiène en suggérant plutôt un autre endroit où s'approvisionner d'une façon plus sûre⁶¹. Au lieu d'établir une nouvelle prise d'eau à l'endroit recommandé, Arthabaska reprend plutôt son projet de construction d'un nouveau barrage, mis de côté en 1931, pour augmenter les capacités de son aqueduc⁶². Avec un certain délai, la Ville décide aussi d'acheter les terrains entourant les réservoirs, ce qui permet de limiter les sources de contamination du système d'adduction⁶³.

Protéger l'eau de consommation et gérer les eaux usées à Victoriaville

La rivière Bulstrode se gonfle et inonde de façon régulière les terres agricoles le long de son bassin de drainage qui est peu peuplé. De la sorte, elle emporte avec elle différents contaminants, particulièrement ceux pouvant se trouver dans les engrais des sols. Si des bactéries pathogènes comme celles causant la fièvre typhoïde s'y retrouvent, elles contaminent à leur tour l'eau de la rivière et, par infiltration, l'eau captée par le puits servant à alimenter la ville⁶⁴. En 1926, les cas de fièvre typhoïde découverts confirment ces risques⁶⁵. Une épidémie se déclare à l'automne et l'eau de l'aqueduc paraît être la cause la plus probable de la contamination puisque plusieurs personnes se trouvant en des endroits de la ville assez éloignés les uns des autres sont affectées. Les premières analyses en décembre 1926 ne révèlent pas de contaminants dans l'eau de la rivière, mais quelques semaines plus tard, en

janvier 1927, de nouvelles analyses viennent confirmer la présence du colibacille causant la fièvre typhoïde.

Comme « il est impossible de faire disparaître les causes de pollution et de souillure⁶⁶ » en amont de la prise d'eau, le Service provincial d'hygiène oblige Victoriaville à agir directement sur l'eau captée par la mise en fonction d'un système de traitement au chlore gazeux et par la construction d'une usine de filtration⁶⁷. Loin de faire le bonheur de la Ville du point de vue financier, cette dernière en appelle de cette décision⁶⁸. Toutefois, une usine de filtration avec « trois unités filtrantes⁶⁹ » et deux bassins de sédimentation commencent à fonctionner à l'automne 1928. Cette action permet à la Ville d'offrir à ses citoyens un produit toujours plus fiable qui surmonte les aléas de l'environnement.

Devant l'importance du débit des eaux usées et de ruissellement à évacuer afin de drainer et d'assécher le territoire urbain, Victoriaville met en place trois égouts collecteurs pour le système d'égout (rue Paradis, rue Antoinette, rue Saint-Philippe) au début des années 1930 (figure 3.3). Cela vient confirmer le rôle d'égout à ciel ouvert de la rivière Nicolet malgré les risques réels de pollution que de tels déversements peuvent causer⁷⁰. Sous l'augmentation de la quantité des eaux usées qui s'y déversent, particulièrement de l'émissaire de la rue Paradis, en amont du barrage, la rivière Nicolet se transforme. En 1930 et 1931, la baisse du « niveau de la rivière, laquelle est naturellement peu profonde⁷¹ », accentuée par le barrage fréquemment endommagé, affecte grandement la dilution des eaux usées, causant ainsi des désagréments. Des odeurs nauséabondes proviennent de la rivière et des matières fécales y sont en suspension⁷². Devant cette situation, le Service provincial d'hygiène ordonne des modifications à deux émissaires d'égouts⁷³ en demandant leur prolongement plus loin dans la rivière pour les

60. BANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, « Aqueduc d'Arthabaska », p. 332-333.

61. *Ibid.*, « Prise d'eau auxiliaire. Aqueduc municipal », vol. 1934, 8 mars 1934, p. 29.

62. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Règlements, « Règlement n° 88 : Agrandissement du réservoir Méthot et emprunt », vol. 1, 1934, p. 290-291.

63. AVV, fonds ART, série Administration, dossier Achats de terrain : titres (1903-1991), « Terrain pour réservoir acheté à Armand Roux », 5 décembre 1941.

64. *L'Union des Cantons de l'Est*, 17 novembre 1927, p. 7.

65. *Ibid.*, 30 décembre 1926, p. 7.

66. BANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, « Inspection d'aqueduc à Victoriaville », p. 19.

67. *Ibid.*, « Lettre au secrétaire-trésorier de Victoriaville », vol. 1927, 24 février 1927, p. 136.

68. AVV, fonds VIC, série Organisation, dossier Unité sanitaire, « Lettre au Service provincial d'hygiène », vol. 1927, 7 mars 1927.

69. BANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, « Rapport sur les plans et devis de l'usine de filtration de Victoriaville », vol. 1928, 15 juin 1928, p. 132.

70. *Ibid.*, « Rapport concernant un 2^e projet d'égout collecteur rue St-Philippe », vol. 1934, 22 août 1934.

71. *Ibid.*, « Second rapport d'inspection des émissaires d'égouts de Victoriaville », vol. 1931, 18 septembre 1931, p. 583.

72. *L'Union des Cantons de l'Est*, 5 juin 1930, p. 7.

73. BANQ, fonds E4, série Décisions du directeur, « Lettre au secrétaire-trésorier de Victoriaville », vol. 1930, 9 août 1930, p. 195.

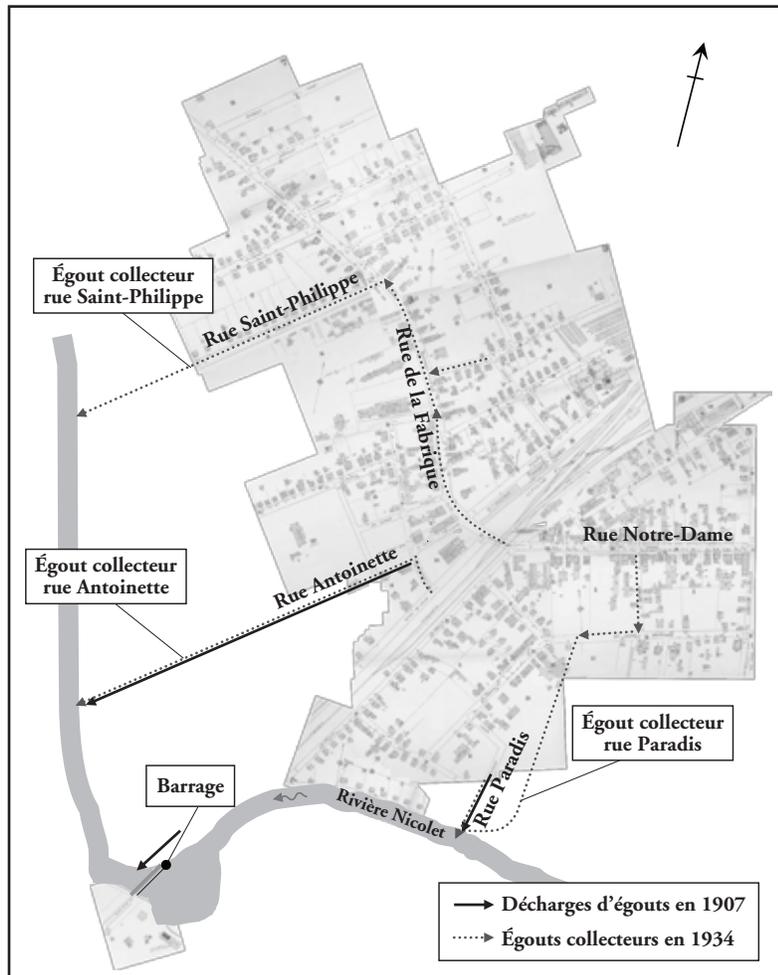


Figure 3.3 Les égouts collecteurs de Victoriaville en 1934

Source: D'après Charles E. Goad, « Plans d'assurance-incendie de Victoriaville », 1913, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique, Cartes et plans.

submerger complètement et permettre le déversement des eaux usées « dans le courant⁷⁴ ».

À Arthabaska et à Victoriaville, les changements apportés aux réseaux d'eau découlent de l'importance de sécuriser l'eau de consommation en qualité et en quantité et de gérer les eaux usées. Bien que la question du drainage soit résolue, l'eau destinée à la consommation humaine continue de poser certains problèmes. La transformation du territoire environnant les villes résulte des choix effectués pour satisfaire les besoins de la Ville en vertu de ses nouvelles préoccupations sanitaires.

à Victoriaville, entre 1880 et 1934. Tant au moment de la mise en place des systèmes privés d'approvisionnement en eau, de l'extension des réseaux d'eau municipaux que de l'adaptation de leurs installations techniques, l'aménagement des réseaux pour l'approvisionnement en eau de consommation et l'évacuation des eaux usées est réalisé en fonction des caractéristiques géographiques présentes. L'extension de l'espace urbain est alors favorisée par la transformation des éléments naturels et ainsi, comme le milieu urbain et le milieu rural se retrouvent liés étroitement l'un à l'autre, les frontières existant entre les deux milieux physiques se modifient. Les deux milieux subissent des transformations et ils ont forcément des répercussions l'un sur l'autre puisqu'ils sont interdépendants.

À Arthabaska, comme à Victoriaville, plusieurs adaptations techniques ont été apportées aux réseaux d'eau depuis les années 1930 et les changements continuent de s'appuyer sur les facteurs environnementaux urbains et naturels. L'approfondissement des interrelations de la ville et de son territoire environnant, relié à l'adaptation du réseau d'eau aux nouveaux besoins humains, entraîne

Dans cet article, nous avons démontré que les facteurs environnementaux jouent un rôle incontournable tout au long de l'évolution des réseaux d'eau à Arthabaska et

74. *Ibid.*, « Rapport d'inspection des émissaires d'égouts de Victoriaville », vol. 1931, 29 juillet 1931, p. 585.

la redéfinition continue des deux milieux. Un jour ou l'autre, les solutions techniques apportées aux nouveaux problèmes rencontrés nécessiteront d'être adaptées à leur tour sous l'influence des transformations des milieux urbain et rural.

Par l'originalité de son approche régionale, cet article contribue à éclairer les dynamiques entre la ville et la campagne. Il permet de saisir notamment la façon dont le développement des réseaux d'eau a orienté l'étalement des villes d'Arthabaska et de Victoriaville en intégrant toujours davantage de portions du territoire rural environnant. Ainsi, l'étude de ces villes permet d'ajouter des éléments de connaissance au processus d'établissement des infrastructures publiques dans les petites municipalités du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Archives de la Ville de Victoriaville, Fonds Arthabaska.

Archives de la Ville de Victoriaville, Fonds Sainte-Victoire.

Archives de la Ville de Victoriaville, Fonds Victoriaville.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec, Fonds Secrétariat de la province – Service provincial d'hygiène (E4).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Conseil d'hygiène de la province de Québec (E 88).

Imprimés

THÉODULE, frère, s.c., *Les Frères du Sacré-Cœur au Canada, 1872-1936*, 1936, 264 p.

Périodiques

L'Écho des Bois-Francs, 1894-1910.

L'Union des Cantons de l'Est, 1880-1930.

Articles et monographies

BALL, Norman R. (dir.) (1988), *Bâtir un pays: histoire des travaux publics au Canada*, Montréal, Boréal, 351 p.

BOCKING, Stephen (dir.) (2003), numéro spécial de *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, vol. 32, n° 1.

BOCKING, Stephen (dir.) (2005), « Perspectives in Canadian Urban Environmental History ». Numéro spécial de *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, v. 34, p. 1-18.

BRAUN, Bruce (2005), « Environmental issues: Writing a more-than-human urban geography », *Progress in Human Geography*, vol. 29, n° 5, p. 635-650.

BROSNAN, Kathleen A. (2004), « Effluence, Affluence, and the Maturing of Urban Environmental History », *Journal of Urban History*, vol. 31, n° 1, p. 67-92.

CASTONGUAY, Stéphane (2006), « Faire du Québec un objet d'histoire environnementale », *Globe*, vol. 9, n° 1, p. 17-49.

COLTEN, Craig E. (2005), *An Unnatural Metropolis: Wrestling New Orleans from Nature*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 245 p.

DAGENAIS, Michèle (2011), *Montréal et l'eau – Une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 306 p.

DAGENAIS, Michèle, et Claire POITRAS (2007), « Une ressource abondante et inépuisable? Urbanisation et gestion de l'eau dans Montréal métropolitain aux XIX^e et XX^e siècles », *Histoire urbaine*, vol. 18 (avril), p. 97-123.

FOUGÈRES, Dany (2004), *L'approvisionnement en eau à Montréal. Du privé au public, 1796-1860*, Sillery, Septentrion, 476 p.

GAGNON, Robert (2006), *Questions d'égouts: santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal, 263 p.

GANDY, Matthew (2004), « Rethinking urban metabolism: Water, space and the modern city », *City*, vol. 8, n° 3 (décembre), p. 363-379.

GUILLELAND, Jason A., et Mathew NOVAK (2006), « On Positioning the Past with the Present: The Use of Fire Insurance Plans and GIS for Urban Environmental History », *Environmental History*, vol. 11, n° 1, p. 136-139.

GUNN, Simon, et Alastair OWENS (2006), « Nature, technology and the modern city: an introduction », *Cultural Geographies*, vol. 13, p. 491-496.

HUGHES, J. Donald (2008), « Three Dimensions of Environmental History », *Environment and History*, vol. 14, n° 3, p. 319-330.

KELMAN, Ari (2007), « Boundary Issues: Clarifying New Orleans Murky Edges », *Journal of American History*, vol. 94 (décembre), p. 695-703.

MCNEILL, J. R. (2003), « Observations on the Nature and Culture of Environmental History », *History and Theory*, vol. 42, p. 5-43.

POTHIER, Louise (dir.) (1996), *L'eau, l'hygiène publique et les infrastructures*, Montréal, Groupe PGV, coll. « Mémoires vives », 84 p.

RAYMOND, Claude (2000), *Victoriaville 2000*, Victoriaville, Claude Raymond.

ROSE, Mark H. (2004), « Technology and Politics: the Scholarship of Two Generations of Urban-Environmental Historians », *Journal of Urban History*, vol. 30, n° 5, p. 769-785.

SCHOTT, Dieter (2004), « Urban Environmental History: What Lessons are there to be Learnt? », *Boreal Environmental Research*, vol. 9, n° 6, p. 519-528.

SÖRLIN, Sverker, et Paul Warde (2007), « The Problem of The Problem of Environmental History: a Re-reading of the Field », *Environmental History*, vol. 12, n° 1, p. 107-130.

STEPHENSON, Bruce (2005), « Urban Environmental History: the Essence of a Contradiction », *Journal of Urban History*, vol. 31, n° 6, p. 887-898.

WEINER, Douglas R. (2005), « A Death-defying Attempt to articulate a coherent Definition of Environmental History », *Environmental History*, vol. 10, n° 3, p. 404-420.

cheminements

Afin de diffuser les réflexions et les résultats des recherches de ses étudiants et étudiantes membres, le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) vous présente un nouveau numéro de la collection «Cheminements». Une étudiante en cotutelle (Laval et Université d'Auvergne, France), cinq étudiantes de l'Université Laval ainsi qu'une étudiante de l'Université de Montréal et un étudiant de l'Université du Québec à Trois-Rivières livrent ici les textes issus de leurs communications présentées lors des 17^e et 18^e colloques étudiants du CIEQ. Le corpus rassemble des articles qui, à travers des études variées portant sur les notions d'institutions, d'espace ou encore de discours, explorent l'expression de la culture québécoise. Les représentations des crimes de Jack l'éventreur dans la presse québécoise, les conflits

intergénérationnels sur les modèles féminins durant la Seconde Guerre mondiale, le syndicalisme catholique de l'amiante, l'inclusion des droits des femmes dans les revendications de la Ligue des droits et libertés du Québec, l'étude d'histoire du droit comparé entre la France et le Québec au XIX^e siècle, l'implantation des réseaux d'aqueduc et d'égout des villes d'Arthabaska et de Victoriaville, les représentations répandues au sein de la communauté universitaire par rapport au genre et aux expériences territoriales des femmes inuites et, enfin, les liens entre le recensement et les discours collectifs sur l'identité canadienne sont les sujets des articles qui démontrent le dynamisme de la relève étudiante tout autant que la diversité des études scientifiques au CIEQ.

Ont contribué à cet ouvrage

Marie-Laurence B. Beaumier	Carole Chabanon
Alexandre Dumas	Caroline Garneau
Marie-Ève Harton	Gina Pilote
Laurence Simard-Gagnon	Éliane Trottier

